

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

جامعة أبي بكر بلقايد- تلمسان

Université Aboubakr Belkaïd- Tlemcen –

Faculté de TECHNOLOGIE



MEMOIRE

Présenté pour l'obtention du **diplôme** de **MAGISTER**

En : Architecture

Spécialité : Ville, patrimoine et urbanisme

Par : AFFANE Charef Eddine Bachir

Sujet

**LA REUTILISATION DES MONUMENTS
ANCIENS : IMPACTES, ENJEUX ET
PERSPECTIVES
CAS DE LA MOSQUEE SIDI BEL HASSAN
ET L'ANCIENNE EGLISE SAINT MICHEL**

Soutenu publiquement, le 25 / 11 / 2015 , devant le jury composé de :

M. OUISSI Mohamed Nabil	MCA	Univ. Tlemcen	Président
M. DJEDID Abdelkader	Professeur	Univ. Tlemcen	Directeur de mémoire
M. AICHE Messaoud	Professeur	Univ. Constantine	Examineur 1
M. CHERGUI Arezki	Professeur	Univ. Tlemcen	Examineur 2

Dédicaces

*Je dédie ce modeste travail,
A mes parents qui ne cessent de m'encourager
tous les jours.*

*A mon épouse qui me soutient dans les
moments rudes.*

A mes frères et ma petite sœur.

A ma grande famille et tous mes amis.

Remerciements

Je tiens tout d'abord à remercier Le professeur monsieur **DJEDID Abdelkader** d'avoir accepté de suivre et d'encadrer mon mémoire et pour la confiance qu'il m'a accordé tout au long de son élaboration.

Mes remerciements s'adressent également aux membres du jury d'avoir accepté de participer, contribuer et d'améliorer cette recherche, au président, Monsieur **OUISSI Nabil**, Maitre de conférence A à l'université de Tlemcen et aux membres, Monsieur **AICHE Messaoud**, professeur à l'université de Constantine et à Monsieur **CHERGUI Arezki** professeur à l'université de Tlemcen.

Mes sincères remerciements à l'ensemble des enseignants qui ont contribué à ma formation en graduation à l'université d'Oran (USTO) et aux enseignants de la post-graduation de l'université de Tlemcen. Je cite tout particulièrement : Monsieur **HABIBES**, Monsieur **BOUMECHRA**, Monsieur **LABYOD** et enfin Monsieur **GHOMARI**.

Enfin, je voudrais remercier tous ceux qui m'ont aidé à l'élaboration de ce travail.

Figure	Page
Figure 1 L'évolution des théories de la conception du patrimoine	16
Figure 2 Les concepts liés à la notion de réutilisation	23
Figure 3 L'impacte sur la forme et l'usage du monument	32
Figure 4 Plan du R.D.C du Garde-meuble après sa construction	34
Figure 5 Plan de la Concorde (Ex-place Louis XV) dessinée par Jacques-Ange Gabriel en 1756	35
Figure 6 L'organisation fonctionnelle du Garde-meuble	40
Figure 7 Parcours de visite du musée naval du ministère de la Marine	42
Figure 8 L'évolution de la forme volumétrique du monument à travers ses différentes affectations	43
Figure 9 L'insertion du monument dans son contexte urbain	44
Figure 10 Vues en façade de l'église	49
Figure 11 Vues en coupe de l'église	50
Figure 12 Plan de disponibilité des surfaces dans l'église	51
Figure 13 La composition spatiale du monument	64
Figure 14 Vue générale sur l'aspect primitif du monument	67
Figure 15 Vue générale sur l'aspect du monument après sa transformation	68
Figure 16 Vue générale sur l'aspect du monument après sa transformation	69
Figure 17 L'aspect intérieur du monument après son aménagement	70
Figure 18 Reconstitution virtuelle de la place Saint Michel après son aménagement en 1921.....	71
Figure 19 Vue sur la façade latérale gauche de la mosquée <i>Sidi Bel-Hassen</i>	79
Figure 20 Relevé du minaret et les décors de son parement	80
Figure 21 Vue en Plan du niveau R.D.C. actuel du monument	81
Figure 22 L'organisation intérieure du musée	83
Figure 23 Trace de la porte d'accès éliminée	86
Figure 24 Plan de l'édifice avec son extension	87
Figure 25 Clôture délimitant le monument	89

Photo	Page
Photo 1 les baies en ogive du musée du Castelvecchio à Vérone	21
Photo 2 Façade donnant sur la place Louis XV avec la tribune officielle	36
Photo 3 Vue sur la partie accessible par le public	48
Photo 4 Vue sur l'esplanade de la première église de Tlemcen	62
Photo 5 les arcs aveugles et les colonnes d'ordre colossal du style Néo-Roman présents sur la façade de l'église	64
Photo 6 Les trois vitraux et les deux rosaces du chœur à l'intérieur du monument	64
Photo 7 Vue sur la façade principale avec son clocher	65
Photo 8 Vue générale sur le monument après sa construction	65
Photo 9 Vue sur le mur voile après sa construction	69
Photo 10 Vue sur la façade originelle du monument	69
Photo 11 Vue sur la structure métallique	70
Photo 12 Vue sur l'espace multimédia de la bibliothèque	70
Photo 13 Vue sur la place Saint Michel après son aménagement en 1921	71
Photo 14 Vue aérienne sur le contexte urbain actuel du monument	72
Photo 15 Situation de la mosquée <i>Sidi Bel-Hassen</i>	77
Photo 16 Vue sur le monument	77
Photo 17 Vue sur la porte d'accès du monument	77
Photo 18 Plan de la mosquée <i>Sidi Bel-Hassen</i> avec les quatorze magasins	78
Photo 19 Vue sur le minaret de la mosquée <i>Sidi Bel-Hassen</i>	79
Photo 20 Vue sur la salle de prière	81
Photo 21 Vue sur le monument après sa reconversion en musée en 1900	83
Photo 22 Fenêtre archéologique sur les vestiges du plancher	84
Photo 23 Fenêtre archéologique sur les vestiges d'une cloison	84
Photo 24 Vue sur la mosquée durant son exploitation comme magasin de fourrage	85
Photo 25 L'emplacement de la porte d'accès éliminée	85

Photo 26 La colonne demi-incrustée remplaçant celle endommagée	86
Photo 27 La découverte d'un puits lors des fouilles archéologiques	88
Photo 28 Vue sur la rue des orfèvres	88
Photo 29 Plan d'élargissement de la rue des orfèvres	89

Tableau	Page
Tableau 1 le déplacement d'intérêt du patrimoine à travers les chartes	19
Tableau 2 Travaux nécessaires à l'entretien de l'édifice	50
Tableau 3 Surfaces disponibles de l'église	51
 Graphique	
Graphique 1 Le taux de visite des usagers	75
Graphique 2 L'appréciation des usagers sur la réutilisation du monument en bibliothèque.....	75
Graphique 3 L'appréciation des usagers sur la réutilisation du monument	75
Graphique 4 la proposition de fonction des usagers	76
Graphique 5 et 6 l'appréciation des usagers sur les transformations apportées au monument.....	76
Graphique 7 Le taux de visite des usagers	90
Graphique 8 L'appréciation des usagers sur la réutilisation du monument en bibliothèque.....	90
Graphique 9 L'appréciation des usagers sur la réutilisation du monument	91
Graphique 10 la proposition de fonction des usagers	91
Graphique 11 et 12 l'appréciation des usagers sur les transformations apportées au monument	92

SOMMAIRE

LISTE DES FIGURES	I
LISTE DES PHOTOS	II
LISTE DES TABLEAUX	IV
RESUME	

PARTIE INTRODUCTIVE

1) Introduction	01
2) Problématique et hypothèse	02
3) Choix des cas d'études	03
4) Objectifs de la recherche	03
5) Méthodologie	03
6) Structure du document	04

PARTIE 1

DEFINITION ET EVOLUTION DE LA NOTION DE REUTILISATION DES MONUMENTS ANCIENS

CHAPITRE I : APPROCHE CONCEPTUELLE 08

I. INTRODUCTION 08

II. L'EVOLUTION DU PROJET DE RESTAURATION 08

1. Les doctrines conservation-restauration 09

1.1 La charte de Venise (une référence de la conservation du patrimoine)..... 09

2. Théories de la restauration 10

3.1 Viollet-le-Duc, John RUSKIN et l'opposition fondamentale 10

3.2 Camillo BOITO et la visibilité de la restauration 11

3.3 Alois RIEGL et l'échelle des valeurs 12

3.4 Cesare BRANDI Le dépassement d'une notion 13

3.5 Renato BONELLI et la restauration critique 15

III. DE LA RESTAURATION A LA REUTILISATION 16

IV. CONCLUSION 17

CHAPITRE II : L'EVOLUTION DE LA DOCTRINE DE REUTILISATION DES MONUMENTS ANCIENS (UNE NOUVELLE CULTURE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE) 18

I. INTRODUCTION	18
II. NAISSANCE DE LA CULTURE DE CONSERVATION CONTEMPORAINE	18
1. De la valeur culturelle à la valeur de ré-usage à travers les chartes.....	19
1.1 Charte d’Athènes	20
1.2 Charte de Venise	20
1.3 Convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural	21
III. CONCEPTS LIES A LA REUTILISATION	21
1. La reconstitution et la reconstruction	22
2. La rénovation	22
3. La reconversion	23
4. Le réemploi	24
5. L’extension	24
6. La réaffectation	25
IV. CONCLUSION	26

PARTIE 2

ANALYSE DE L’IMPACTE DE LA REUTILISATION SUR LES MONUMENTS ANCIENS ET ETUDE DE PROJETS THEMATIQUES

CHAPITRE I : L’IMPACTE DE LA REUTILISATION SUR LES MONUMENT 27

I. INTRODUCTION	27
II. L’IMPACTE SUR L’USAGE DU MONUMENT	27
1. L’usage spontané	27
2. L’usage sauvage	28
3. L’usage rationnel	28
4. L’usage compatible	29
III. L’IMPACTE SUR LA FORME DU MONUMENT (L’ASPECT ARCHITECTURAL)...	29
1. L’architecture dans les monuments existants	30
2. L’unité des pratiques	31
3. La transformation de l’image du monument	32

4. La réversibilité de l'intervention sur le monument	32
IV. CONCLUSION	33
CHAPITRE II : ETUDE DE PROJETS THEMATIQUES	35
I. INTRODUCTION	35
II. L'HOTEL DE LA MARINE	35
1. Contexte général du monument	35
2. La valeur patrimoniale du monument	37
2.1 Valeur historique et architecturale	37
2.2 Valeur d'usage (différentes affectations	39
2.2.1 La fonction régaliennne	39
2.2.2 La fonction de l'Hôtel du Garde-meuble de la Couronne	40
2.2.3 La fonction de l'hôtel de la Marine	43
2.2.4 Le ministère de la Marine et des colonies	44
2.3 L'insertion urbaine	46
III. L'EGLISE NOTRE-DAME	47
1. Présentation du monument	47
1.1 Localisation	47
1.2 Description architectural	47
1.3 Historique	48
2. La réaffectation du monument en bibliothèque	50
2.1 La bibliothèque communale de Namur	50
2.2 Organisation spatiale et fonctionnement de La bibliothèque	52
2.3 Etude préalable de stabilité	52
2.4 Aménagements intérieurs : quelques principes théoriques	54
2.5 Identification des contraintes et des atouts de Notre-Dame	55
2.6 L'aménagement de l'espace	56
IV. CONCLUSION	56

PARTIE 3

LA NOTION DE REUTILISATION DES MONUMENTS ANCIENS EN ALGERIE

CHAPITRE I : L'ANALYSE DU CADRE LEGISLATIF	57
I. INTRODUCTION	57
II. APERÇU HISTORIQUE SUR LA LEGISLATION ALGERIENNE	57
III. LA PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL	59
1. La loi 04 98 du 15 juin 1998	59

2.	Définition des biens culturels immobiliers dans la loi 04-98	60
3.	La protection par le classement	60
4.	L'inscription sur l'Inventaire supplémentaire	61
5.	Les organismes nationaux de gestion du patrimoine	61
6.	Modalités d'exploitation des biens culturels	62
IV.	CONCLUSION	63
	CHAPITRE II : ANALYSE DES CAS D'ETUDE	64
I.	INTRODUCTION	64
II.	CAS DE L'EGLISE SAINT MICHEL	64
1.	Contexte général du monument	64
2.	La valeur patrimoniale du monument	65
2.1	Valeur historique	65
2.2	Valeur architecturale	66
2.3	Valeur d'usage (différentes affectations)	67
2.3.1	Période de 1860 à 1973	67
2.3.2	Période de 1973 à 1985	68
2.3.3	Période de 1985 à 2004	68
2.3.4	Période de 2004 jusqu'à nos jours	68
3.	Orientations et faisabilité de la réutilisation	69
3.1	L'évaluation du projet de réutilisation de l'église en bibliothèque	69
3.2	L'impacte de la réutilisation sur le monument	69
3.2.1	L'impacte sur la forme et l'usage	69
3.2.2	L'insertion urbaine	73
3.2.3	L'intérêt général	75
A.	L'enquête de terrain	75
B.	Questionnaire destiné aux usagers	76
a.	Note explicative de l'objet du questionnaire	76
b.	Objectifs du questionnaire	76
c.	L'analyse et l'interprétation de résultats	77

a) Identité des répondants	77
b) L'appréciation des répondants	77
III. CAS DE LA MOSQUEE SIDI BEL-HASSEN	79
1. Contexte général du monument	79
2. La valeur patrimoniale du monument	80
2.1 Valeur historique	80
2.2 Valeur architecturale	81
2.3 Valeur d'usage (différentes affectations)	85
2.3.1 Période de 1849 à 1972	85
2.3.2 Période de 1973 à 1900	85
2.3.3 Période post indépendance	86
2.3.4 Période de 2011 jusqu'à nos jours	87
3. Orientations et faisabilité de la réutilisation	87
3.3 L'évaluation du projet de réutilisation de l'église en bibliothèque	87
3.4 L'impacte de la réutilisation sur le monument	87
3.2.4 L'impacte sur la forme et l'usage	87
3.2.5 L'insertion urbaine	91
3.2.6 L'intérêt général	93
A. L'enquête de terrain	93
B. L'analyse et l'interprétation de résultats	93
a) Identité des répondants	93
b) L'appréciation des répondants	93
IV. CONCLUSION	95
CONCLUSION GENERALE ET RECOMMANDATIONS	97
BIBLIOGRAPHIE ET ANNEXES	101

RESUME

Chaque pays est caractérisé par son patrimoine culturel, reflet de son évolution historique, artistique, économique et sociale. Chaque civilisation a forgé son patrimoine et c'est celui-là même qui constitue aujourd'hui l'identité de ces civilisations. Cette disposition n'a pas échappé aux hommes politiques qui, dès le début du XIXème siècle, ont investi dans la sauvegarde et la présentation des vestiges, monuments et objets mobiliers considérés comme des moyens permettant de former l'éducation des populations et de construire ou renforcer leur sentiment d'appartenance à une nation.. C'est aussi au XIXème siècle que naît la notion de monuments anciens.

Le patrimoine « est constitué d'un ensemble d'éléments matériels et immatériels, d'ordre culturel, chargés de significations multiples à dimension collective, et transmis de génération en génération » Les monuments sont « des éléments naturels et des sites dont la conservation ou la préservation présente, au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général » et qui, à ce titre, doivent être conservés, protégés de la destruction en vue de leur transmission aux générations futures. Les monuments sont un « pilier » de ce que nous considérons aujourd'hui comme notre « patrimoine » national. Ils représentent notre histoire, symbolisent notre identité culturelle, et structurent le territoire de nos villes.

La notion de réutilisation des monuments est une très ancienne pratique, mais notre regard sur les monuments et leur utilisation à d'autres fins a considérablement changé. Du statut de simples matériaux que l'on pouvait déplacer au gré de nos besoins, ils ont acquis en soi une véritable valeur qui engendre le respect. En effet, on a accordé du sens au patrimoine architectural en tant que symbole du temps qui passe et vecteur de la mémoire de notre civilisation. De ce fait, les monuments font le lien entre passé, présent et futur en étant toujours réutilisés aujourd'hui. Toute civilisation cherche donc à léguer aux générations futures un héritage nécessitant d'être fructifié par le biais de son intégration dans la vie contemporaine à travers leur réutilisation.

Cette notion est devenue une question d'actualité dans le domaine de la sauvegarde et la préservation du patrimoine bâti. L'attribution de fonctions nouvelles aux monuments anciens s'inscrit dans l'objectif de leur mise en valeur afin d'assurer leur survie. La pérennité des monuments est dans leur réutilisation et leur adaptation à la vie contemporaine par le biais de leur intégration dans la dynamique du développement tout en renforçant leur vocation et leur valeur d'usage.

C'est dans cette optique que s'inscrit notre travail, à savoir celui de réutiliser un monument ancien de manière à respecter ses valeurs historiques et architecturales. Cette préoccupation a ainsi entraîné la révision du projet de restauration par rapport à la notion de la réutilisation future du monument ancien.

Mots Clés : patrimoine culturel, monuments anciens, restauration, notion de réutilisation, sauvegarde et préservation, affectation.

ABSTRACT

Reuse of ancient monuments: impacts, problems and prospects

Each country is characterized by its cultural heritage, reflecting its historical development, artistic, economic and social. Each civilization has built its heritage and it is the same one that is now the identity of these civilizations. This provision has not escaped the politicians who, from the early nineteenth century, have invested in the preservation and presentation of relics, monuments and movable objects considered as a means of forming and educating people to build or strengthen their sense of belonging to a nation... It is also born in the nineteenth century “the concept of ancient monuments”.

Heritage « consists of a set of tangible and intangible elements, cultural, loaded with multiple meanings collective dimension, and transmitted from generation to generation » Monuments are « natural features and sites of conservation or preservation is the artistic point of view, historic, scientific, legendary or picturesque, general interest » and, as such, must be preserved, protected from destruction for their transmission to future generations. The monuments are a « pillar » of what we now consider our « national heritage ». They represent our history, symbolize our cultural identity and structure the territory of our cities.

The concept of reuse of monuments is a very ancient practice, but our view of the monuments and their use for other purposes has changed dramatically. The status of simple materials that could have moved according to our needs, they gained itself a real value that generates respect. Indeed, it gave meaning to the architectural heritage as a symbol of time passing and vector memory of our civilization. Thereby monuments are the link between past, present and future always being reused today. Civilization therefore seeks to bequeath to future generations a legacy that needs to be fructified through integration into contemporary life through reuse.

This notion has become a topical issue in the field of protection and preservation of built heritage. The assignment of new functions to the ancient monuments is part of the purpose of their development to ensure their survival. The Preservation of monuments is in reuse and adaptation to contemporary life through their integration in the dynamics of development while enhancing their vocation and value in use.

It is in this light that guides our work, namely to reuse an old monument to honor its historical and architectural values. This concern has led to the revision of the restoration project in relation to the notion of the future use of the ancient monument.

Keywords: cultural heritage, ancient monuments, restoration, reuses concept, backup and preservation, assignment.

ملخص

إعادة استخدام المعالم التاريخية : التأثيرات، التحديات و الآفاق

يتميز كل بلد من خلال تراثه الثقافي، مما يعكس تطوره التاريخي والفني والإقتصادي والإجتماعي. فقد بنت كل حضارة هويتها من خلال هذا التراث. و لم يخف هذا الأمر عن السياسيين أصحاب القرار الذين، من أوائل القرن التاسع عشر، قد استثمروا في حفظ و عرض التحف والمعالم الأثرية المتناقلة عبر الأجيال و التي يمكن اعتبارها كوسيلة لتكوين و تثقيف الناس في هذا المجال لغرض بناء و تعزيز شعورهم بالإنتماء إلى حضارتهم. في القرن التاسع عشر، ظهر كذلك مفهوم "المعالم التاريخية".

التراث « يتكون من مجموعة من العناصر الملموسة وغير الملموسة، الثقافية، تحمل معاني متعددة ذات بعد جماعي ، و التي تنتقل من جيل إلى جيل. المعالم هي «عناصر طبيعية أو مواقع أثرية ذات أهمية فنية، علمية ، أو تاريخية، تشترك في المصلحة العامة للبلد»، و على هذا النحو، و جب الحفاظ عليها ، و حمايتها من التلّف لنقلها إلى الأجيال القادمة . المعالم التاريخية هي «عمود» لما نعتبره اليوم «التراث الوطني»، إنها تمثل تاريخنا، و ترمز إلى هويتنا الثقافية و تشكل هيكلنا لمدننا.

و لكن تغيير مفهوم هذه الفكرة بشكل كبير حيث أننا انتقلنا من استبدال مواد البناء الأصلية إلى إعادة الإستخدام التام للمعلم لوظائف أخرى. في الواقع هذا المفهوم الجديد أعطى للمعلم بعدا آخر إذ أصبحت رابطا بين الأجيال الماضية، الحاضرة و المستقبلية و لذلك تسعى كل حضارة لتوريث معالمها للأجيال التي تليها بغية الحفاظ على هذا الإرث و تطويره و ذلك عن طريق إعادة استخدامه و دمجها بشكل يتماشى و المتطلبات المعاصرة.

أصبحت هذه الفكرة إحدى قضايا الساعة في مجال حماية و الحفاظ على التراث الثقافي و بشكل خاص المعماري. فتعيين وظائف جديدة للمعالم يساهم بشكل كبير في تطويرها و تتميتها و ضمان بقائها على قيد الحياة. و هذا يتم بإعادة استخدامها و تكييفها مع الحياة المعاصرة من خلال إدماجها في التنمية المستدامة مع تعزيز مهمتها و قيمتها الوظيفية.

في هذا السياق يندرج هذا البحث و هو كيفية إعادة استخدام و دمج المعالم التاريخية في الحياة المعاصرة مع احترام قيمها التاريخية، الفنية و المعمارية و إعادة النظر في مشاريع الترميم و الأخذ بعين الإعتبار مفهوم إعادة استخدامها مستقبلا.

الكلمات الرئيسية: التراث الثقافي، المعالم التاريخية، ترميم، مفهوم إعادة الاستخدام، الحماية و الحفاظ

Partie introductive

1. Introduction

Les questions liées au rapport de l'homme à son patrimoine se sont posées depuis toujours. Quelle que soit la nature de ce patrimoine, il possède indéniablement une valeur à un moment donné, ce qui implique des questionnements sur sa protection et sa transmission. Ainsi, toutes les interventions qui touchent à ce bien commun sont sujets à réflexion. Spécialistes ou citoyens, chacun a son mot à dire sur la manière de traiter ce patrimoine.

Le patrimoine est l'héritage du passé dont nous profitons aujourd'hui et que nous devons transmettre aux générations à venir. « *Le patrimoine est un concept vaste qui réunit aussi bien l'environnement naturel que culturel. Il englobe les notions de paysage, d'ensembles historiques, de sites naturels et bâtis aussi bien que les notions de biodiversité, de collections, de pratiques culturelles traditionnelles ou présentes, de connaissance et d'expérimentation* ». [1]

La notion de patrimoine a été limitée au départ à quelques objets et monuments représentatifs et s'est élargie par la suite pour englober la totalité des biens du passé. C'est un concept vaste qui réunit aussi bien le patrimoine naturel que culturel. La notion même du patrimoine a évolué dans le temps depuis la charte de Venise 1964 qui a élargit la définition du monument à son environnement rural et urbain jusqu'à la charte de Washington 1987 qui introduit les villes historiques ainsi que leur environnement naturel ou anthropologique. [2]

Actuellement, les conservateurs cherchent, à travers de nouvelles destinations, le moyen d'assurer la pérennité et la survie de ce patrimoine à l'égard de sa conservation. Cependant, la réutilisation des biens patrimoniaux a rarement été prise comme un procédé de valorisation et sauvegarde, ce qui suppose que la préservation du patrimoine ne s'arrête pas seulement au classement et aux autres mesures de conservation mais dépend également de leur réutilisation. Car il ne suffit pas de recevoir un héritage, mais il faut aussi savoir le gérer, le faire ressusciter et le rendre un bien au service de la société d'aujourd'hui et un acteur contemporain de la mémoire en devenir afin de le transmettre aux générations futures.

En Algérie, si les monuments ont souvent bénéficié d'une valeur d'usage qui leur est attribuée au fil du temps, cette valeur potentielle n'a pas souvent été prise en considération dans la revalorisation du patrimoine, non parce que les monuments sont inutilisables dans l'absolu, mais par déficience de projet de mise en valeur ou par insuffisance d'investissement pour une destination d'usage.

[1] : Charte internationale du tourisme culturel, La Gestion du Tourisme aux Sites de Patrimoine Significatif, adoptée par ICOMOS à la 12^e Assemblée Générale au Belgique, Octobre 1999.

[2] : Charleroi, métropole la plus jeune de Belgique ou archétype d'un nouveau patrimoine.

La politique de l'Algérie en matière de protection du patrimoine historique se limite essentiellement à l'identification et la protection par la procédure de classement ou de l'inscription sur l'inventaire supplémentaire de différents monuments. Cela vient s'ajouter aux classements déjà opérés auparavant par l'administration française. Si ces mesures de conservation en faveur des monuments historiques sont définies, en revanche la manière de les réutiliser est restée en marge. Cette intervention ne doit pas être marginalisée, vu que réutiliser un monument c'est lui attribuer un nouvel usage autour d'un projet bien réfléchi, par conséquent, le faire revivre et l'intégrer dans la vie actuelle en maintenant la mémoire du lieu.

2. Problématique et hypothèse

La question de la réutilisation des monuments anciens existait depuis de nombreuses années mais elle se pose de façon récurrente aujourd'hui avec le développement de la notion de la réintégration et de l'adaptation du patrimoine bâti dans la vie contemporaine. Les monuments doivent générer des fonctions nouvelles afin de les remettre dans la vie de la société.

Notre étude sera centrée sur des édifices dont on suppose qu'ils présentent une annuité indéniable et dont les projets de réutilisation doivent respecter leurs caractéristiques.

Les exemples que nous allons étudier nous permettront de voir qu'un monument véhiculant des valeurs historiques, architecturales, artistiques et mémorielles n'a pas pour autant un destin certain. *Quel est l'avenir de ce monument ?* Cette question guidera nos réflexions et nous espérons que ce travail pourra apporter quelques éléments de réponses aux personnes et organismes s'intéressant à ce sujet. Ce qui suppose d'une part, analyser les enjeux liés à la réutilisation du monument ancien et dégager son impact sur le monument lui-même et sur son contexte social et économique tout en projetant les perspectives liées à cette opération d'une autre part.

Le débat sur la réutilisation du patrimoine bâti traduit une certaine volonté de trouver d'autres options de sauvegarde pour le monument. De cette problématique, deux hypothèses qui permettront de fournir des axes de réponse ont été dégagées.

Hypothèse 01 : La réutilisation, un Principe de conservation et de mise en valeur.

L'installation de nouvelles fonctions permettent d'une part, de ne pas laisser le monument à l'abandon et de pouvoir d'autre part l'entretenir et de le restaurer. Cette démarche permet de lui réaffecter une fonction adaptée, lui donner une seconde vie considérant que le patrimoine est un atout de développement socio-économique. Le monument se trouvera valoriser du point de vue perceptif. Il s'agit d'une nouvelle conception du patrimoine, ainsi, cette valorisation doit figurer dans le cadre législatif algérien.

Hypothèse 02 : La réutilisation, un moyen de réappropriation.

- Le monument constitue un lien social car il est associé à des valeurs historiques, culturelles, esthétiques, des valeurs d'usage qui réunissent toute une communauté. La réutilisation du monument et l'affectation d'une fonction utile à la société permet son réappropriation.

3. Choix des cas d'étude

Ce travail de recherche est illustré par une analyse de deux cas d'études. Notre choix s'est porté sur la mosquée *Sidi Bel Hasse* ainsi que sur l'ex-église *Saint Michel*. Ces édifices sont actuellement utilisés pour des fonctions autres que celles pour lesquelles ils ont été conçus. Ces édifices ont aussi subi plusieurs interventions, transformations et affectations à différentes époques. Ces bâtisses constituent donc un bon exemple pour traiter cette thématique.

La disponibilité de l'information auprès des différents acteurs du patrimoine ainsi que les travaux de recherche réalisés sur ces monuments ont également motivé notre choix. Ainsi, la mosquée Sidi Bel Hasse est utilisée actuellement comme musée de la calligraphie islamique alors que l'ex-église Saint Michel est actuellement une annexe de la bibliothèque de la lecture publique de Tlemcen.

4. Les objectifs de la recherche

Les objectifs recherchés sont :

1. Dégager des recommandations qui permettront de définir la réutilisation d'un monument ancien et de retrouver ainsi une logique entre l'usage actuel et les valeurs historiques du monument.
2. Intégrer le monument ancien dans la vie socio-économique contemporaine au lieu de le marginaliser, sans pour cela ignorer son message identitaire et historique.
3. Sensibiliser le législateur et l'architecte-restaurateur sur l'importance de la notion de la réutilisation comme étant une intervention de conservation et de mise en valeur du monument.

5. Méthodologie

La méthode adoptée pour répondre à notre problématique et confirmer nos hypothèses consistera à collecter le maximum de documents traitant de la réutilisation des monuments anciens afin d'analyser les points de vue des différents acteurs et de comprendre leur prise de position.

Cette notion de réutilisation des monuments anciens ne peut être développée que suivant une démarche méthodologique de recherche et ne peut être concrétisée qu'à travers des études analytiques et opérationnelles.

Notre travail s'appuiera sur trois approches essentielles : conceptuelle-théorique, historique et analytique.

L'établissement d'une série de recommandations sera défini pour nos cas d'étude qui ne sont d'ailleurs qu'un cas illustratif de plusieurs édifices anciens de l'Algérie qui sont actuellement réutilisés.

Cette démarche sera réalisée à travers les phases suivantes :

- a) La phase conceptuelle-théorique : on abordera le développement du concept et des fondements théoriques concernant l'étude critique de la restauration des monuments ainsi que l'adoption du thème « réutilisation » afin de montrer comment l'aborder par la suite.
- b) La phase historique : Dans cette phase, on développera l'évolution historique de la notion de réutilisation à travers les différentes chartes et concepts.
- c) La phase analytique : Dans cette phase, on traitera :
 - L'impact de la réutilisation sur les monuments et les différentes phases de leurs usages
 - L'étude des exemples internationaux de réutilisation de manière à dégager les grandes lignes de ce type d'intervention.
 - L'étude des bâtisses choisies dans le but de saisir les rapports restauration-intervention/réutilisation et cela à travers les différentes transformations qu'ont connu ces monument.
 - et enfin la phase opérationnelle qui se traduit par le dégagement des recommandations liées à nos cas d'étude et aux exemples internationaux.

6. Structure du mémoire

Cette recherche sera constituée de trois grandes parties, composées chacune de deux chapitres. Un schéma illustratif est donné en fin de cette partie pour expliquer cette organisation.

Le travail commencera par une introduction générale et sera achevé par une conclusion générale dégageant les principales recommandations. Les autres chapitres s'organiseront comme suit :

PARTIE INTRODUCTIVE:

Dans cette partie, on trouvera particulièrement la problématique et l'hypothèse de travail, la justification du choix des cas d'étude, les objectifs de la recherche et la méthodologie suivie pour sa réalisation.

PARTIE 1 : DEFINITION ET EVOLUTION DE LA NOTION DE REUTILISATION DES MONUMENTS ANCIENS

On développera dans cette première partie la définition des théories de base de la recherche à savoir la restauration, et l'évolution de la notion de réutilisation des monuments anciens, elle pilonnera en deux chapitres :

CHAPITRE I : APPROCHE CONCEPTUELLE

On abordera dans ce premier chapitre l'évolution du projet de restauration en passant par la définition de la doctrine conservation-restauration et les concepts et théories qui y sont associés. On traitera aussi la notion de « réutilisation » dans les projets de restauration et de valorisation du patrimoine bâti.

CHAPITRE II : L'EVOLUTION DE LA DOCTRINE DE REUTILISATION DES MONUMENTS ANCIENS (UNE NOUVELLE CULTURE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE)

Ce chapitre détaillera l'évolution de la culture de conservation contemporaine du patrimoine et sa mise en valeur à travers sa réutilisation. Le premier point traitera les dimensions de valeurs, en passant de la valeur culturelle et en terminant par la valeur de ré-usage à travers les différentes chartes. Le deuxième point porte sur la définition des différents concepts liés à la notion de réutilisation des monuments anciens en faisant ressortir la nature fonctionnelle de l'architecture essentielle à son adaptation harmonieuse à la vie contemporaine.

PARTIE 2 : ANALYSE DE L'IMPACTE DE LA REUTILISATION SUR LES MONUMENTS ANCIENS ET ETUDE DES PROJETS THEMATIQUES

La deuxième partie du mémoire sera consacrée à l'étude de l'impact de la réutilisation sur les monuments anciens à travers les écrits théoriques et les projets thématiques dans lesquels on développera l'impact observé dû aux transformations et aux transactions dont le monument a été le siège.

Cette partie s'articulera sur deux chapitres :

CHAPITRE I : L'IMPACT DE LA REUTILISATION SUR LES MONUMENTS

Dans ce chapitre, on dégagera deux points essentiels : Le premier portera sur l'impact de la réutilisation sur l'usage du monument et dans lequel on va définir les différentes phases de l'usage qui sont appliquées aux les monuments anciens à travers l'histoire de l'Europe. Le deuxième point mettra l'accent sur l'impact de cette notion sur l'aspect formel du monument.

CHAPITRE II : ETUDE DES PROJETS THEMATIQUES

Le présent chapitre nous donnera la possibilité d'analyser deux cas de réutilisation de bâtisses anciennes. A travers l'analyse de l'historique des différentes réaffectations qu'ont subit ces ouvrages, nous tenterons de dégager les principaux atouts de la réutilisation mais aussi les importantes défaillances.

PARTIE 3 ; LA NOTION DE REUTILISATION DES MONUMENTS ANCIENS EN ALGERIE

La troisième et la dernière partie pratique sera consacrée à nos cas d'étude à travers lesquels nous confirmons nos hypothèses. Nous donnerons également un aperçu sur la législation algérienne en matière de conservation et de mise en valeur des monuments anciens et les différents modes d'intervention.

CHAPITRE I : L'ANALYSE DU CADRE LEGISLATIF

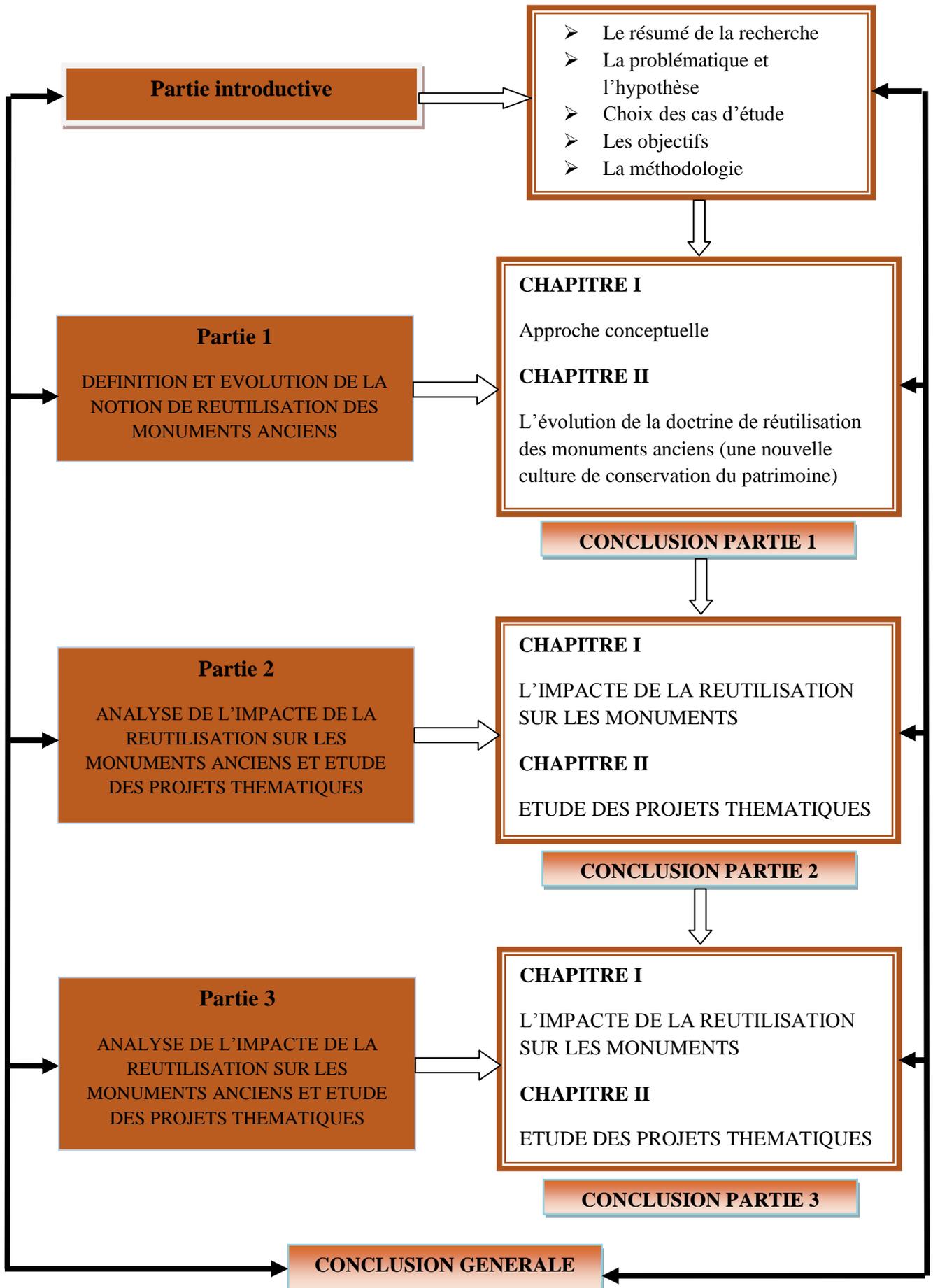
Nous effectuerons dans ce chapitre une analyse du cadre législatif algérien pour pouvoir dégager si la réutilisation des monuments anciens figure parmi les modes de conservation du patrimoine bâti.

CHAPITRE II : ANALYSE DES CAS D'ETUDE

Ce dernier chapitre sera consacré à l'étude de nos cas d'étude qui va nous permettre d'illustrer la réalité de la réutilisation des monuments anciens et la manière dont elle est perçue et effectuée en Algérie.

CONCLUSION GENERALE ET RECOMMANDATIONS :

La conclusion générale synthétisera la finalité de ce travail et confirmera l'adoption de la nouvelle culture de conservation sur les monuments anciens qu'est « la réutilisation ». Cette partie rassemblera aussi les principales recommandations liées à cette notion en Algérie.



PARTIE I

**L'EVOLUTION DE LA NOTION DE REUTILISATION
DES MONUMENTS ANCIENS**

CHAPITRE I

Approche conceptuelle

I. INTRODUCTION :

Après avoir établi nos objectifs et notre hypothèse sur la problématique de la réutilisation des monuments anciens, il serait opportun de retracer et comprendre l'évolution historique de leur préservation et également connaître les formalités de l'apparition et du développement de la notion de réutilisation des monuments anciens.

Le chapitre qu'on va développer sera consacré à la définition de la pratique de restauration et son évolution, les différentes théories qui ont généré cette pratique et l'évolution de la doctrine de conservation en passant par la restauration et finissant par la réutilisation. Il s'agit donc dans ce qui suit, de tracer les évolutions historiques de la notion de restauration, d'identifier les concepts qui président à ce genre d'intervention et de faire le point sur les différentes théories développées jusque là. On tentera de répondre au *pourquoi* de la restauration, plutôt qu'au *comment*.

II. L'EVOLUTION DU PROJET DE RESTAURATION :

Ce que nous nommons aujourd'hui du terme consacré, mais souvent galvaudé, de « restauration », provient du terme latin « restaurare ». Ce terme est souvent pris dans une acception très approximative pour indiquer de façon générique toutes les interventions de nature à remettre en bon état le patrimoine.

De manière générale et dans tous les domaines sauf celui de l'art, le terme restaurer est perçu comme l'opération qui consiste à faire disparaître toutes les lacunes, l'ouvrage paraître comme neuf. Dans le domaine de l'art, au contraire, le problème de la réparation a soulevé au cours des âges une multitude de questions et suscité autant de réponses. Des ouvrages ont été complétés, repeints ou surpeints. D'autres ont été intégrés. D'autres ont été gardés intacts. La plupart ont fait l'objet d'un va-et-vient d'interventions, restaurations et dérestaurations, au gré des appréciations fluctuantes et des revirements des perceptions.

«La restauration est une opération qui doit garder un caractère exceptionnel. Elle a pour but de conserver et de révéler les valeurs esthétiques et historiques du monument et se fonde sur le respect de la substance ancienne et de documents authentiques. Elle s'arrête là où commence l'hypothèse, sur le plan des reconstitutions conjecturales, tout travail de

complément reconnu indispensable pour raisons esthétiques ou techniques relève de la composition architecturale et portera la marque de notre temps. La restauration sera toujours précédée et accompagnée d'une étude archéologique et historique du monument». [1]

Une restauration est une intervention sur un objet détérioré. Si cet objet relève du patrimoine auquel est attribuée donc une valeur, l'intervention doit s'effectuer dans le respect de cet objet, sans quoi c'est sa valeur qui est perdue. On en tire la conclusion que ces interventions doivent être guidées par une théorie, c'est-à-dire un ensemble de principes organisés qui définissent « une bonne restauration ».

1. Les doctrines conservation-restauration :

La culture de la conservation des biens culturels constitue un panorama complexe, reflet de tendances nationales, régionales et même individuelles très diversifiées, autant dans la manière de reconnaître que d'intervenir sur le patrimoine architectural.

Les contributions apportées lors du colloque international qui a réuni les spécialistes du domaine de la conservation à l'occasion du quarantième anniversaire de la charte de Venise (1964) démontraient des intérêts et des visions différentes, voire même contradictoires, dans la manière de comprendre et d'interpréter la charte qui aspirait pourtant à un consentement international pour les principes à la conservation et à la restauration des monuments. Ces différences, acceptables en partie, reflétaient des spécificités propres à chaque nation, toutefois dans un contexte de mondialisation, elles méritaient d'être remises en question ou du moins être clarifiées.

1.1 La charte de Venise (une référence de la conservation du patrimoine) :

La Charte de Venise, ou Charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites a été rédigée par des représentants de plusieurs pays afin « d'obtenir un consensus international pour établir les principes qui doivent présider à la conservation et à la restauration des monuments, tout en laissant à chaque nation le soin d'en assurer l'application dans le cadre de sa propre culture et de ses traditions ». Cette charte demeure le principal document de référence pour la conservation du patrimoine bâti.

La charte de Venise définit la conservation comme une discipline qui fait appel à toutes les sciences et les techniques qui peuvent contribuer à sauvegarder autant l'œuvre d'art que le témoin d'histoire. La conservation en premier lieu impose l'entretien des monuments historiques et en deuxième lieu l'attribution à ces derniers une fonction utile à la société. Le but

[1] : Charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites (Charte de Venise 1964), 2^{ème} Congrès international des architectes et des techniciens des monuments historiques, Venise, article 9

de la conservation est de prolonger la vie du monument, si possible, de clarifier les messages artistiques et culturels qu'il contient sans en altérer son authenticité.

2. Théories de restauration :

3.1 Viollet-le-Duc, John RUSKIN et l'opposition fondamentale :

Cette opposition est le point de départ des débats théoriques. Elle est comme cristallisée dans la controverse entre les architectes Eugène-Emmanuel Viollet-le-Duc et John RUSKIN. Le premier entend, grâce à une grammaire des styles architecturaux et par analogie, retrouver l'unité stylistique du monument.

L'œuvre de Viollet-le-Duc est représentative de la dialectique entre passé et présent, de faire revivre le passé au présent, reflet de la conscience historique de son époque, historisante et identitaire. Il faut rappeler que son œuvre est extrêmement moderne. Son approche analytique et positiviste avant-gardiste, héritières du Siècle des Lumières rejoint des problématiques propres à la conservation du patrimoine bâti actuelle, tels que l'utilité, le changement d'usage, la mise en confort, l'actualisation. Il est le père d'une nouvelle discipline qui portera son intérêt sur les aspects constructifs. Mais une bonne part de la critique encore actuelle porte sur sa définition de la restauration.

RUSKIN, avec Morris, dénonce cette démarche en affirmant que l'authenticité de l'œuvre réside dans sa matière et que toute modification de celle-ci revient à renoncer à son authenticité, à son essence même. « Ni par le public, ni par ceux qui ont la charge des monuments publics, la véritable signification du mot restauration n'est comprise. Cela désigne la forme de destruction la plus complète qu'un édifice puisse subir ». [2] Sa critique de la restauration est virulente, et il préconise la prévention. Car la restauration serait pour lui un principe des temps modernes avec un objectif économique qu'il attribue à la France, qui : « consiste d'abord à négliger les édifices, puis à les restaurer. Prenez soin de vos monuments et vous n'aurez nul besoin de les restaurer ». Ruskin sans toutefois décrire ce qu'il entend par entretien mentionne toutefois : « Quelques feuilles de plomb placées en temps voulu sur la toiture, le balayage opportun de quelques feuilles mortes et de brindilles de bois obstruant un conduit sauveront de la ruine à la fois murailles et toiture » [3]. Par quelques feuilles de plomb, Ruskin ne mentionne pas s'il s'agit d'un ajout ou d'un remplacement.

[2] : John RUSKIN, Les sept lampes de l'architecture 1849

[3] : Entre parenthèses, Ruskin soulignera que ce principe est selon lui, attribuable à la France pour des objectifs économiques : « en France tout au moins, systématiquement appliqué par les maçons, pour se procurer de l'ouvrage, et l'Abbaye de Saint-Ouen fut détruite par les magistrats de la ville, histoire de donner du travail à quelques vagabonds ». Aphorisme 31. P.204

Il parle indirectement de protection et de consolidation sans se préoccuper de l'esthétique [4]. Enfin, Ruskin demandait « qu'aucune substitution déshonorante et mensongère ne le vienne priver des devoirs funèbres du souvenir » [5].

Enfin, malgré la méthode analytique et positiviste sur laquelle Viollet-le-Duc a fondé son œuvre, son projet demeure idéaliste. Ruskin l'avait bien compris, la restauration stylistique proposée par Viollet-le-Duc n'amène, ni à retrouver, ni à rétablir l'œuvre passée, mais à créer une œuvre nouvelle et moderne. Deux conceptions contrastées : l'un soutient des dispositions correctives pour parvenir à un idéal, dument documenté, l'autre insiste sur le respect des marques du temps qui font partie de l'histoire de l'œuvre.

Cette prise de conscience contre les substitutions mensongères et mimétiques sera le point de départ de la théorie moderne de Camillo Boito ainsi que d'une véritable culture de la conservation.

3.2 Camillo BOITO et la visibilité de la restauration :

Dans *conserver ou restaurer, les dilemmes du patrimoine* [6], Camillo BOITO met en scène un dialogue entre deux personnages inspirés de Viollet-le-Duc et John RUSKIN et construit une approche plus questionnante. Fondée sur la notion d'authenticité, sa doctrine affirme néanmoins que le présent a la priorité sur le passé, c'est-à-dire que la restauration peut acquérir une légitimité si elle se garde de se faire passer pour l'original. Pour cela, il développe les bases d'un style restauratif par lequel la restauration se donne à voir. Les ajouts, corrections, remplacements seront ainsi mis en scène par des couleurs, des textures, des matériaux différents pour éviter toute confusion avec ce qui reste de l'original. Il précise que la justesse et la nécessité de toute intervention doivent être soigneusement évaluées. Ce faisant, il pose es fondements critiques de la discipline. Avec BOITO, la restauration acquiert aussi une dimension philologique par conservation des phases successives du monument. «*Je devrai faire en sorte que l'on voit / Que ces adjonctions sont l'œuvre des modernes*». [7]

Il recommande ainsi de différencier ce qui a été ajouté ou restitué des parties anciennes. Ce serait par cette réflexion sur l'honnêteté qu'il a formulée pour la première fois en 1879,

[4] : Texte intégral : « Quelques feuilles de plomb placées en temps voulu sur la toiture, le balayage opportun de quelques feuilles mortes et de brindilles de bois obstruant un conduit sauvera de la ruine à la fois murailles et toiture. Veillez avec vigilance sur un vieil édifice; gardez-le de votre mieux et par tous les moyens de toute cause de délabrement... ». Aphorisme 31. Ibid. P.205

[5] : Aphorisme 31. Ibid. P.206

[6] : Boito, Camillo, *Conserver ou restaurer : les dilemmes du patrimoine* [1893], Traduction Jean-Marc Mandosio ; présentation par Françoise Choay, Collection Tranches de villes., Besançon, Éditions de l'Imprimeur, 2000. P. 34-51

[7] : Ces recommandations étaient toutefois, selon Boito, très loin de la pratique en France, mais qui a eu une incidence même en Italie sur l'approche italienne, enfin du point de vue théorique la France et l'Italie se rapproche enfin, dira-t-il. Ibid. P. 32-33

à l'occasion du 1er Congrès national des architectes et ingénieurs italiens, huit points simplifiés qui sont à prendre en considération des circonstances [⁸] :

1° différence de style entre le nouveau et l'ancien ; 2° différence des matériaux de fabrication ; 3° suppression de figures ou d'ornements ; 4° exposition des parties anciennes supprimées, ouvertes au public dans un lieu attenant au monument 5° inscription sur chaque partie rénovée de la date de restauration ou d'un signe conventionnel ; [philologique] 6° épigraphe descriptive gravée sur le monument 7° description écrite et photographique des phases successives des travaux, conservées soit dans l'édifice même, soit dans un lieu attenant, soit sous forme imprimée ; 8° notoriété.

Boito par sa critique de Viollet-le-Duc et de Ruskin cherche à atteindre une vérité ou du moins à clarifier ces positions. On peut avancer que pour Boito les deux approches étaient excessives. De la difficulté d'appliquer les théories de ceux-ci à l'ensemble des œuvres du passé, Boito les divisera en trois genres qui en simplifiant se résume ainsi : le monument de l'Antiquité qui par son importance archéologique sera irrémédiablement conservé ; les édifices du Moyen Âge (Pittoresque) seront sous un jugement critique soit conservé ou restauré ; les édifices construits à partir de la Renaissance dont la beauté architecturale domine seront restaurés. Pour Boito, le jugement critique serait fondamental à l'orientation des interventions, néanmoins on ne peut fonder ce jugement sur la base de genres ou de styles architecturaux. Cependant, il révèle par cette distinction une chose plus fondamentale qui ne serait pas attribuable aux genres, mais à des œuvres représentatives de trois temporalités distinctes.

3.3 Alois RIEGL et l'échelle des valeurs :

En 1903, Alois RIEGL publie *le Culte moderne des monuments* [⁹], sa nature, son origine, ouvrage central car il analyse le monument d'un point de vue social et culturel. Il montre, entre autres, que la restauration doit composer, par un jugement critique, avec deux ensembles de valeurs en relations conflictuelles. Dans les valeurs de mémoire, on trouve d'abord la valeur d'ancienneté, qui exclue toute modification et préconise la non-intervention. Parallèlement, le monument peut aussi représenter un moment de l'histoire (valeur historique), auquel cas l'intérêt porte sur son inaltération : plus le monument sera intact, plus il sera précieux. Ici l'intervention se contente de ralentir sa destruction. Dans les valeurs d'actualité, trois valeurs peuvent motiver la restauration : la valeur utilitaire, la valeur d'art, qui comporte la valeur de nouveauté (un aspect neuf, intègre, qui flatte l'œil) et la valeur d'art relative (évaluation qualitative d'un art du passé par rapport au vouloir d'art moderne).

[⁸] : Boito ajoute à ce sujet : « Bien restaurer, c'est, pourrions-nous dire, faire acte d'abnégation devant le passé. Plus l'architecte d'aujourd'hui s'incline, s'agenouille, s'efface devant le monument, mieux il accomplit son devoir. Le jour où, se redressant et levant la tête, il s'écrie : moi aussi, j'existe !, ce jour-là, l'édifice ancien tremble ». Ibid. P. 39-42

[⁹] : Alois RIEGL, *Le culte moderne des monuments* 1984, sa nature, son origine, Traduction et présentation Jacques Boulet, Esthétiques, Paris, Budapest, Torino, l'Harmattan, 2003.

Un monument possède ces différentes valeurs dans des proportions variables, aussi on voit que si la restauration cherche le rétablissement de l'une de ces valeurs, ce sera forcément au détriment d'une autre. Par exemple, un objet trop restauré perdra de son aspect ancien qui lui donnait sa spécificité, alors qu'un état de ruine pourra être respecté car il est le résultat d'une histoire. «*Ainsi, pour l'homme moderne, le monument est une partie de sa propre vie, et toute intervention pratiquée sur le monument l'incommode autant que si elle concernait son propre organisme*». [10]

Alois Riegl a formulé une théorie ou une éthique de la conservation-restauration de l'œuvre architecturale qui devrait se fonder par cette dialectique entre temps naturel et historique. Cette dialectique fut d'abord formulée sous la forme de paradigme entre la valeur historique liée au temps culturel (science de l'esprit) et la valeur d'ancienneté, connexe au temps naturel [11]. La reconnaissance de la valeur d'ancienneté, d'intérêt nouveau à l'époque, nécessitait le plus grand respect, donc la conservation. La reconnaissance de la valeur historique quant à elle, contrairement à sa compréhension actuelle, exigeait faussement des reconstructions historisantes. Actuellement, les valeurs d'ancienneté et historique ont été intégrées en une seule, l'unique valeur historique à prédominance humaine. Donc, il semble essentiel de réhabiliter cette distinction entre temps naturel et historique.

3.4 Cesare BRANDI Le dépassement d'une notion :

S'appuyant sur ses prédécesseurs, Cesare BRANDI dans *la théorie de la restauration* [12], définit comme but de la restauration le rétablissement de l'unité potentielle de l'œuvre et reconnaît pour guide deux instances : l'instance esthétique, sans laquelle il n'y a pas d'œuvre, et l'instance historique. Il décompose ensuite l'œuvre en image et matière, qui seule peut être restaurée. Cette restauration est encadrée par le double risque du faux artistique et du faux historique : d'une part, le rétablissement d'une lacune ne doit pas se faire passer pour authentique, et d'autre part, on ne doit pas revenir sur des altérations si elles sont porteuses de sens. Une statue brisée par une chute pourra être réparée, mais si elle est brisée par un iconoclaste, alors la restauration est illégitime car elle revient à effacer un épisode de l'histoire de l'œuvre. Autre exemple : la patine doit être conservée, car la retirer serait contraindre la matière à retrouver une fraîcheur en contradiction avec l'ancienneté qu'elle atteste. De même, un ajout a autant de légitimité historique que l'acte originel, c'est un nouveau témoignage de l'action humaine. Mais du point de vue de l'instance esthétique, cet ajout empêche l'œuvre de retrouver son unité potentielle. Pour résoudre ces conflits, il faut évaluer le poids de chaque instance et adopter une démarche conciliatrice et instruite, puisque

[10] : Ibid p.156

[11] : La distinction entre temps culturel et temps naturel chez Riegl a été soulevée par P. Torsello, toutefois sans développer une réflexion sur le sujet. Torsello, B. Paolo [1988], *La materia del restauro : tecnica e teoria analitiche*, 3è ed, Polis, Venise, Marsilio editori, 2001. P. 98

[12] : Brandi, Cesare; École nationale du patrimoine (France), *Théorie de la restauration*, Paris, Éditions du Patrimoine, 2000.

CHAPITRE I

APPROCHE CONCEPTUELLE

seule la culture du restaurateur permettra cette évaluation. D'où aussi le besoin d'interdisciplinarité dans les démarches de restauration. *«La restauration constitue le moment méthodologique de la reconnaissance de l'œuvre d'art dans sa consistance physique et sa double polarité esthétique et historique, en vue de sa transmission aux générations futures».* [13]

La principale contribution de Brandi est d'avoir défini la restauration comme résultante directe de la particularité de l'œuvre d'art, gouvernée par ses deux instances esthétique et historique. Cette dialectique qu'il a décelée pose la problématique de toute la restauration. À travers l'histoire de la restauration, en effet, la polarité des deux instances a vu privilégier parfois le caractère historique de l'œuvre ou parfois le caractère esthétique, visant bien souvent à l'intégration des aspects formels avec les conséquences récréatives de l'image. Ce que nous enseigne Brandi est que le conflit de la dialectique de ces doubles instances devrait être résolu en faveur de l'instance qui a le plus de poids. Ce poids sera défini par un jugement de valeur, individuel et subjectif sans doute, mais non arbitraire. Brandi écrit que l'on donne le nom d'œuvre d'art à un objet en raison d'une reconnaissance particulière qui a lieu dans la conscience. Il en déduit le corollaire suivant : « tout comportement vis-à-vis de l'œuvre d'art, y compris l'intervention du restaurateur, dépend de la reconnaissance ou non de l'œuvre d'art ». Ainsi, le restaurateur doit reconnaître : « un lien indissociable entre la restauration et l'œuvre d'art, dans la mesure où c'est l'œuvre qui conditionne la restauration et non l'inverse ». L'œuvre d'art suppose une double instance : « l'instance esthétique qui correspond à cet élément fondamental de la valeur artistique qui fait de l'œuvre une œuvre d'art ; l'instance historique qui la concerne, œuvre réalisée à une certaine période, en un certain lieu et située en ce temps et en ce lieu » [14].

Cesare Brandi a fondé sa théorie sur les avancés de la philosophie historique et esthétique néo-idéaliste de la première moitié du XXe siècle, principalement sur les écrits de Benedetto Croce ; où l'œuvre d'art n'est pas composée de parties, mais constitue comme une image, un tout doué de son unité. De cette conception de l'œuvre d'art plusieurs contributions ont été proposées à la réintégration de la lacune, question nodale et source de divisions entre conservateurs et restaurateurs.

À partir de la théorie de la restauration de l'œuvre d'art, de nombreux intellectuels ont tenté d'appliquer ses principes à l'architecture. Nous présentons ici Guglielmo De Angelis D'Ossat et Renato Bonelli, le premier prend une distance face aux théories de la restauration de l'œuvre d'art fondé sur l'esthétique de Benedetto Croce, en soulignant le caractère spécifique de l'architecture. Renato Bonelli, tout au contraire est en continuité avec la restauration critique, en tentant d'intégrer les développements de l'esthétique de la pensée philosophique italienne moderne à la restauration architecturale.

[13] : Ibid. P. 30

[14] : Georges Brunel rappelle que Teoria del restauro, parut en 1963, réunit des articles publiés par Cesare Brandi entre 1949 et 1961 lorsqu'il était directeur de l'Institut del Restauro à Rome. Brandi, Cesare; École nationale du patrimoine (France), Théorie de la restauration, Paris, Éditions du Patrimoine, 2000.. P. 28-29

3.5 Renato BONELLI et la restauration critique :

Dans le domaine de l'architecture, la restauration critique (1959), dont le principal représentant est Renato BONELLI, apparaît au sortir de la seconde guerre mondiale, à un moment où la reconstruction est un besoin pressant. Donnant la priorité absolue à la valeur d'art, BONELLI assume et revendique l'acte de restauration comme prolongement de l'acte créateur originel dans le but de *retrouver et libérer la vraie forme*. BONELLI ne recherche pas l'unité stylistique mais plutôt une image unitaire. Après une analyse critique de l'objet à restaurer, l'architecte-restaurateur est libre d'actualiser l'acte créatif, c'est-à-dire que la critique définit en fait les conditions de la recréation. A partir d'une attitude de respect du monument, on peut assumer la responsabilité d'une intervention et l'appropriation de l'œuvre. Cette démarche est à relier aux études d'urbanisme : l'architecture est vue comme une œuvre jamais achevée, qui s'intègre dans le tissu urbain, lui-même en constante évolution. Dans ce contexte, le restaurateur est donc autorisé à détruire des éléments entravant la vraie forme ou à en insérer de nouveaux pour la retrouver. L'intervention se fait alors dans un effort de synthèse entre le passé et le présent qui coexistent pour garantir une continuité de l'image. Il s'agit finalement de *la continuité vivante de l'œuvre créatrice, qui en innovant conserve et en conservant innove*. [15]

La critique de Bonelli porte donc sur la position des conservateurs qui demeurent selon lui cantonnés à l'analyse statique et stylistique du monument, car « il manque en eux le sens de la continuité entre le passé et le présent, et la conscience de la civilisation comme vie en perpétuel développement » [16]. Il décrit la position des conservateurs comme le détachement par rapport à l'histoire et à l'art. En fait, les conservateurs sont pour Bonelli : « toujours arrêtés dans la position stérile qui consiste à dire qu'il suffit d'empêcher le nouveau (la création) sans même imaginer la nécessité et l'urgence d'agir de manière concrète, critique et créative » [17]. Par conséquent : *La conservation du patrimoine artistique ne signifie pas uniquement sa sauvegarde matérielle, mais elle s'effectue seulement à travers la compréhension de l'esprit qui l'a conçu. Cette compréhension est possible quand nous participons réellement à la continuité vivante de l'œuvre créatrice qui, en innovant conserve et en conservant innove, dans le flux vif et constant de l'histoire qui est langage, expression*

[15] : Bonelli, Renato, *Architettura e restauro*, Venise, Neri Pozza, 1959 . P. 54

[16] : D'après Bonelli : « La position culturelle des conservateurs des surintendants est trop réduite et inadaptée à l'ampleur de leur tâche. L'étude préalable reste cantonnée à l'analyse statique et stylistique du monument et est basée sur une conception abstraite qui ferme l'horizon intellectuel, limite les expériences et réduit les capacités et les énergies. Il manque en eux le sens de la continuité entre le passé et le présent, et la conscience de la civilisation comme vie en perpétuel développement ». P. 57-58

[17] : Bonelli affirme encore : « De là découle leur incapacité à comprendre l'architecture contemporaine avec ses ferments, la complexité de ses motifs, la variété de ses tendances, l'incompréhension du processus toujours vivant et continu de renouvellement et de conservation de nos villes et des questions urbanistiques et artistiques qui y sont liées; en un mot le détachement par rapport à l'histoire et à l'art. Voici éclairées les raisons de l'attitude toujours négative des conservateurs chaque fois que se présente un enjeu, ces derniers étant toujours arrêtés dans la position stérile qui consiste à dire qu'il suffit d'empêcher le nouveau (la création) sans même imaginer la nécessité et l'urgence d'agir de manière concrète, critique et créative». Ibid. P. 57-58

et vie. La compréhension, le respect et la sauvegarde de l'architecture ancienne seront assurés quand surgira la nouvelle, car l'existence des deux dépend d'un acte unique que l'esprit doit accomplir pour se réinsérer dans la plénitude de la création architecturale [¹⁸].

L'apport considérable de Bonelli aura été d'avoir transposé les principes de restauration des œuvres d'art à l'architecture, mais également à tout le bâti ainsi qu'au paysage, en réaffirmant la méthode dialectique entre critique et créativité au processus et à l'évaluation des projets de restauration.

III. DE LA RESTAURATION A LA REUTILISATION :

L'existence même, à travers le monde, d'un patrimoine architectural historique, dont nous sommes les héritiers actuels, est la preuve que malgré des méthodes et des buts différents, l'homme a toujours manifesté, au long des âges, une tendance à conserver et à utiliser ce que le passé lui a légué, l'homme n'a jamais délibérément ou volontairement détruit; mais, au contraire, il a réalisé des transformations et des superpositions pour utiliser au mieux le patrimoine fondamental dont il disposait, tout en assurant sa survivance. Ces transformations et ces superpositions continues, au cours des temps, sur des constructions anciennes et des tissus urbains souvent complexes, constituent une stratification historique dont seule la culture moderne a compris l'immense intérêt pour une lecture complète et correcte, historique et critique à la fois, des centres et des monuments anciens. Cette lecture contribue, en outre, d'une façon déterminante, à la compréhension des divers comportements matériels, culturels et spirituels qui ont orienté l'action de l'homme, au cours des âges, et sur les tendances architecturales et artistiques générales.

La volonté de réutiliser le patrimoine architectural est une démarche qui s'est exprimée de façon différente selon les époques et mentalités. Si l'usage des monuments s'est développé sous diverses formes depuis la préhistoire jusqu'à nos jours, le thème de la réutilisation du patrimoine devient, depuis les années 1970 en Europe, une des préoccupations les plus constantes des spécialistes de ce domaine. Toutefois, devant les difficultés rencontrées par les administrations pour dégager les crédits nécessaires à l'entretien de ces monuments et la perte de fonction d'un grand nombre d'entre eux, l'enjeu a été de leur trouver une nouvelle utilité.

Ainsi de la phase initiale où la conservation visait la reconnaissance, la protection et la sauvegarde des valeurs culturelles (historique-artistique) à l'architecture, l'adoption du thème « réutilisation du patrimoine » a déplacé le champ d'intérêt à l'appropriation de ce dernier pour des besoins sociaux, favorisant la valeur d'usage. Cette valeur appelle à la modification, à la transformation, à la consommation du bien et même à régler les problèmes sociaux.

[¹⁸] : Ibid. P. 54

IV. CONCLUSION :

Nous pouvons conclure à travers l'analyse de l'évolution des théories de restauration que la conservation du patrimoine est passée de la pure conservation c'est-à-dire préserver le monument comme il a toujours existé à sa transformation dans le but de le réapproprier et l'intégrer dans la vie contemporaine.

Les conservateurs ont défendu le principe qu'un monument doit demeurer dans l'état où il se trouve. Plus tard, on a renoncé à cette conception, notamment après la promulgation de la charte de Venise où on s'est appliqué à restaurer les monuments, selon une discipline scientifiquement fondée, et à les mettre en valeur.

Il s'agit donc d'une querelle entre deux visions ; une première qu'on peut qualifier d'une vision « ancienne » du patrimoine, qui semble exclure toute réutilisation et fige le patrimoine dans une conception purement contemplative et favorise la restauration et une conservation pure et d'une deuxième qualifiée de « moderne » qui souhaite réaffecter les monuments, leur donner une seconde vie considérant que notre patrimoine est un atout de développement. Le patrimoine devient, dans sa conception, le témoin des générations antérieures tout en étant réapproprié par les générations actuelles et futures. Mais il ne s'agit pas là d'une simple querelle entre les « anciens » et les « modernes », il s'agit d'une nouvelle conception du patrimoine.

La figure suivante résume cette nouvelle conception : de la pure conservation à la réappropriation du patrimoine et les premiers jalons de sa réutilisation.

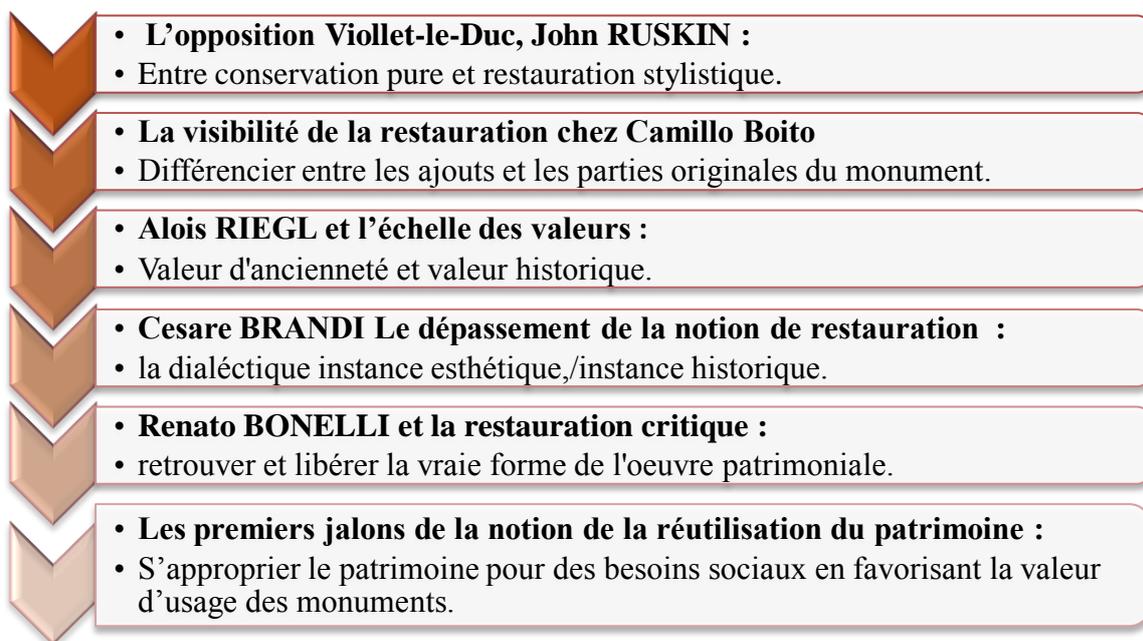


Figure 1 : L'évolution des théories de la conception du patrimoine

(Source : Auteur)

CHAPITRE II

L'évolution de la doctrine de réutilisation des monuments anciens (une nouvelle culture de conservation du patrimoine)

I. INTRODUCTION :

Dans le but de définir les concepts et les domaines liés à la notion de réutilisation des monuments anciens et pour mieux comprendre la relation existante entre eux sera affectée à la définition de la culture de conservation contemporaine en citant les différentes chartes qui adoptent cette doctrine et les concepts qui y sont liés.

Ce présent chapitre portera sur la nouvelle culture de la conservation contemporaine qui prédomine depuis les années 1970. Il met en lumière par le langage propre à cette culture le renversement du développement théorique de la restauration au mouvement éthique de la conservation par de nouveaux concepts attribuables à un déplacement des valeurs historique et esthétique, au profit d'autres valeurs pour l'homme, entre autres d'usage nouveau, sociale et économique.

Ce chapitre en tentant d'expliquer qu'est-ce que la réutilisation ?, mets en relief l'opposition entre culture et usage, dont la tension fait ressortir la nature fonctionnelle de l'architecture essentielle à son adaptation harmonieuse à la vie contemporaine.

II. NAISSANCE DE LA CULTURE DE LA CONSERVATION CONTEMPORAINE :

Depuis les années 1970, la culture de la conservation contemporaine a maintenu une position anti-restauratrice, contre la restauration stylistique et aussi contre le relativisme inhérent à toute théorie de restauration philologique italienne fondée sur le jugement critique, ce qui aurait conduit au scepticisme face à tout type de restauration [1].

[1] : Torsello, B. Paolo [1988], La materia del restauro : tecniche e teorie analitiche, 3è ed, Polis, Venise, Marsilio editori, 2001. P. 84

CHAPITRE II

L'EVOLUTION DE LA DOCTRINE DE REUTILISATION DES MONUMENTS ANCIENS (UNE NOUVELLE CULTURE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE)

Il n'existe pas encore de véritable ligne de pensée unitaire pour la conservation du patrimoine culturel, mais une vaste recherche théorique pour la solution d'un problème complexe. En parallèle à cette approche idéalisant de la restauration prévaut la doctrine de la réutilisation du monument historique. Cette doctrine source de nombreux débats conflictuels vise la fonctionnalité du monument pour garantir un usage aux édifices du passé et devant la diversité des biens culturels à protéger, amène à reconnaître et à transmettre d'autres significations visant non seulement la préservation du bien matériel, sa matière historique, mais aussi l'intégration du bien à la vie contemporaine.

Ainsi la conservation contemporaine du patrimoine culturel a déplacé le champ d'intérêt à l'appropriation de cette dernière pour des besoins sociaux, favorisant la valeur d'usage. Cette valeur appelle à la modification, à la transformation, à la consommation du bien et même à régler les problèmes sociaux : « *Une politique de conservation contemporaine implique aussi l'intégration du patrimoine architectural dans la vie sociale. L'effort de conservation doit être mesuré non seulement sur la valeur culturelle des édifices mais aussi sur leur valeur d'usage. Les problèmes sociaux de la conservation intégrée ne peuvent être résolus que par une référence combinée à ces deux échelles de valeurs* » [2].

1. De la valeur culturelle à la valeur de ré-usage à travers les chartes

La réutilisation des édifices historiques est un thème récurrent dans toute l'histoire de la conservation. On ne peut nier l'importance d'attribuer une fonction aux édifices historiques, Il serait donc souhaitable qu'il y ait toujours une utilisation concrète et réelle, mais surtout compatible avec les structures existantes. Le thème de la réutilisation redéfini par le concept contemporain de conservation a été, ces dernières décennies, prédominant aux actions sur le patrimoine en perpétuelle transformation, et on ne peut que constater qu'il a été pratiqué sans véritable réflexion théorique. De l'ancienne distinction entre monument mort et monument vivant, entre une fonction ancienne n'existant plus « morte », à une fonction « vivante », l'utilisation a pris aujourd'hui le nom de « transformation », « revitalisation », « réanimation », « régénération », voire même « valorisation », « modernisation », « conversion », « récupération et recyclage ». Ainsi de fonction souhaitable et compatible, on est tout simplement arrivé à une conception utilitariste ; c'est-à-dire au « *ré-usage* ».

On peut reconnaître à travers les chartes un déplacement d'intérêt de la valeur culturelle à la valeur d'usage.

[2] : Bonelli, Renato, «Restauero: l'immagine architettonica fra teoria e prassi », Storia architettura Anno 11, no. 1-2, 1988 P. 8

CHAPITRE II

L'EVOLUTION DE LA DOCTRINE DE REUTILISATION DES MONUMENTS ANCIENS (UNE NOUVELLE CULTURE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE)

1.1 Charte d'Athènes :

Dans la Charte d'Athènes de 1931, on recommande de maintenir l'occupation en respectant le caractère historique ou artistique: « La Conférence recommande de maintenir l'occupation des monuments qui assure la continuité de leur vie en les consacrant toutefois à des affectations qui respectent leur caractère historique ou artistique » (Article I – Doctrines, Principes généraux).

En fait, on n'aborde que très tardivement l'intérêt porté à une fonction utile à la société, que l'on peut attribuer à la réaction contre les démolitions arbitraires provoquées par le développement moderne dans les centres historiques.

1.2 Charte de Venise :

En effet, il aura fallu attendre la Charte de Venise 1964, dont le thème était, un monument pour l'homme, elle stipule que :

La conservation des monuments est toujours favorisée par l'affectation de ceux-ci à une fonction utile à la société ; une telle affectation est donc souhaitable, mais elle ne peut altérer l'ordonnance ou le décor des édifices. C'est dans ces limites qu'il faut concevoir et que l'on peut autoriser les aménagements exigés par l'évolution des usages et des coutumes. (Article 5 –Conservation) [3]

Toutefois la charte est ambiguë, imprécise et vague lorsqu'elle écrit : « ne peut altérer l'ordonnance ou le décor des édifices ». La version italienne serait un peu plus claire, elle précise : « une telle destination est souhaitable que s'il n'altère pas la distribution et l'aspect de l'édifice » [4].

Les principes essentiels dont s'inspire la doctrine moderne de la conservation, énoncés dans la Charte peuvent se résumer ainsi :

- ❖ Les vestiges architecturaux que le passé nous a légués sont partie intégrante de ces biens culturels ~ qui constituent un patrimoine commun de l'humanité; tous les individus et toutes les sociétés sont responsables de leur conservation.
- ❖ Les principes de la conservation qui s'appliquaient surtout aux monuments considérés isolément seront étendus à tout leur environnement et aux ensembles anciens.

[3] : 2è Congrès international des architectes et des techniciens des monuments historiques, «Charte de Venise (1964): Charte Internationale sur la Conservation et la Restauration des Monuments et des Sites» In International Charters for Conservation and restauration = Chartes internationales sur la conservation et la restauration = Cartas internacionales sobre la conservación y la restauración, (sous la direction de ICOMOS), p. 15-16, Paris, Monuments et Sites, 2001.

[4] : Texte en italien : « una tale destinazione è augurabile che non alteri la distribuzione e l'aspetto dell'edificio». Carta di Venezia 1964, art, 5.

CHAPITRE II

L'ÉVOLUTION DE LA DOCTRINE DE REUTILISATION DES MONUMENTS ANCIENS (UNE NOUVELLE CULTURE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE)

- ❖ La conservation ne doit pas être un but en elle-même mais doit chercher à réanimer les monuments et ensembles anciens en leur attribuant, quand cela est opportun et possible, des fonctions nouvelles afin de les réinsérer dans la vie de la société contemporaine.
- ❖ Les travaux de restauration doivent suivre une méthodologie rigoureuse, dont la base essentielle doit être l'étude approfondie et la connaissance de l'intérêt historique, artistique, culturel et technique du monument.
- ❖ Les techniques et technologies modernes doivent être utilisées pour ces recherches et pour les travaux de restauration.

1.3 Convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural :

La Convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe en 1985, recherche l'équilibre entre la conservation du bien culturel et son intégration dans la vie sociale favorisant ainsi le respect du caractère architectural et historique, et en recommandant l'utilisation pour les besoins de la vie contemporaine et l'adaptation appropriée à des usages nouveaux. Elle reprend les termes fondamentaux où « chaque partie s'engage à favoriser, tout en respectant le caractère architectural et historique du patrimoine, l'utilisation des biens protégés compte tenu des besoins de la vie contemporaine ; l'adaptation, lorsque cela s'avère approprié, de bâtiments anciens à des usages nouveaux ».

Charte d'Athènes	Charte de Venise	Convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural
<ul style="list-style-type: none">• Maintenir l'occupation en respectant le caractère historique ou artistique.	<ul style="list-style-type: none">• conserver les monuments par l'affectation de ceux-ci à une fonction utile à la société.	<ul style="list-style-type: none">• Rechercher l'équilibre entre la conservation du bien culturel et son intégration dans la vie sociale.

Tableau 1 : le déplacement d'intérêt du patrimoine à travers les chartes

(Source : Auteur)

III. CONCEPTS LIÉS A LA REUTILISATION :

Le vocabulaire décrivant l'aménagement contemporain du patrimoine historique et sa réutilisation nécessite d'être définie vu que cette notion date seulement de cette décennie, même si l'affectation d'un monument à un nouveau usage est une vieille action, et, de ce fait, il reste imprécis et notamment confondu avec plusieurs autres concepts qui expriment la

CHAPITRE II

L'EVOLUTION DE LA DOCTRINE DE REUTILISATION DES MONUMENTS ANCIENS (UNE NOUVELLE CULTURE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE)

même idée, et pour bien saisir le sens de ce nouveau terme « *Réutilisation* », il faut le définir en comparaison avec les autres termes qui sont de même nature, à savoir :

1. La restitution et la reconstruction :

La « restitution » et la « reconstitution » appartiennent principalement au domaine de l'archéologie et s'appliquent à une recherche plutôt qu'à un projet :

La restitution est un document qui donne d'un objet disparu ou altéré l'état réel d'origine, à partir de sources sûres, tandis que la reconstitution est un document conjectural.

La « reconstruction » est quant à elle un acte opérationnel, qui vise à redonner existence à un objet réel. Elle s'applique à ce qui a été construit, puis détruit, donc à un bâtiment, un ouvrage, une ville, plus qu'à un jardin, une rivière ou tout autre paysage. Elle peut être du côté de la restitution si elle est basée sur des sources sûres, et du côté de la reconstitution si elle est conjecturale.

La « reconstruction » des parties manquantes, dans le but historico-archéologique, ou paléontologique, d'un « achèvement de l'œuvre » va de la copie à l'invention historique. Ainsi la « restauration interventionniste et inventive [5] » d'Eugene Viollet-le-Duc non seulement propose de retrouver l'œuvre « comme elle aurait du être », davantage que ce qu'elle a pu être, mais encore intègre des techniques et des matériaux modernes pour la réaliser. Attitude inaugurale opposée à celles de John Ruskin ou de William Morris qui refusaient toute tentative de restaurer ou de restituer quoi que ce soit du bâtiment ancien qui n'eût pas déjà construit - qui rapproche Viollet-le-Duc des architectes de la « restauration créative » d'aujourd'hui, tel que l'on a abordé dans le premier chapitre.

2. La rénovation :

A la différence de la reconstitution, cette Intervention modifie sensiblement le bâti dans son apparence jusqu'à la « réinterprétation » du style existant, façade, mobilier, profils, etc.), ou sa structure (« restructuration »), tout en conservant la même affectation, Elle « réhabilite » le bâtiment dans sa fonction d'origine quand celui-ci a été « désaffecté » ; elle rend apte, mais donc aussi apte à d'autres usages. C'est pourquoi le terme de « réhabilitation », d'abord majoritairement utilisé pour désigner des rénovations de logements, s'emploiera aussi par la suite pour qualifier des interventions avec changement de programme - et à peu près tout projet dans l'existant.

La « rénovation » peut comprendre l'aménagement d'espaces d'accueil pour le public, les sanitaires, l'accessibilité, la couverture de lieux à l'air libre, une nouvelle organisation ou

[5] : L'expression est de Françoise Choay « Les leçons d'Alberti », dans *Mémoire et projet*, op. cit (note 13), p. 84.

CHAPITRE II

L'ÉVOLUTION DE LA DOCTRINE DE REUTILISATION DES MONUMENTS ANCIENS (UNE NOUVELLE CULTURE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE)

distribution des espaces, d'un parcours muséographique, etc. Les nouveaux cadres de fenêtre proposés par Carlo Scarpa pour les baies en ogive du musée du Castelvecchio à Vérone peuvent à peine permettre de distinguer la restauration de la rénovation (Voir la Photo 2). On peut en effet dans certains cas parler de restauration « créative », « inventive », « critique », « pédagogique » ou « didactique ».



Photo 1 : les baies en ogive du musée du Castelvecchio à Vérone

(Source : www.images.businessweek.com)

3. La reconversion :

Par « reconversion » on entend l'introduction d'une fonction nouvelle dans un bâtiment désaffecté. Si elle s'est pratiquée de tout temps, la reconversion n'a accédé que récemment au rang de technique architecturale réfléchie. Les bâtiments industriels sont particulièrement appropriés à la reconversion. Cette constatation a influencé de façon très sensible la réflexion sur les finalités de la reconversion.

Donc c'est une rénovation avec un changement de programme. Elle comprenant une « réaffectation », une « redistribution » ou une « requalification » des espaces. Le monument est en quelque sorte « recyclé » ^[6] dans la société, réutilisé, réemployé. Elle comprend la

[6] : L'idée du « recyclage » a été développée en architecture par Richard Buckminster Fuller qui proposait la réutilisation des matériaux et des techniques de guerre dans la construction.

CHAPITRE II

L'ÉVOLUTION DE LA DOCTRINE DE RÉUTILISATION DES MONUMENTS ANCIENS (UNE NOUVELLE CULTURE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE)

création éventuelle d'éléments bâtis, à l'intérieur ou à l'extérieur de l'édifice - voire le retranchement d'espaces -, nécessaires pour assurer les nouvelles fonctions.

4. Le réemploi :

Le « réemploi » (ou remploi) désigne au sens strict la réutilisation d'un fragment architectural dans un nouvel édifice. Les monuments anciens ont longtemps servi de carrières pour les nouveaux. Mais le réemploi n'implique pas nécessairement un transport. Il peut donc désigner, dans un sens élargi, l'affectation des restes d'un édifice, ou de celui-ci tout entier, à un nouvel usage, assez différent de celui d'origine pour impliquer de profondes transformations, et faire apparaître ce qui restait de l'ancien comme s'il était apporté. De nombreux édifices antiques ont ainsi été réutilisés au Moyen-âge. Des exemples emblématiques sont fournis par le théâtre de Marcellus, à Rome, transformé pour l'habitation, et encore visible dans cet état, ou par le palais de Dioclétien, devenu tout un quartier de Split.

Dans ce sens élargi, le réemploi s'applique non seulement à l'architecture, mais à tout patrimoine, et notamment au paysage. Les transformations auxquelles il donne lieu sont à l'origine de ce caractère de palimpseste si souvent observé dans les sites longtemps habités.

5. L'extension :

C'est la « création » d'un bâtiment neuf, dans la continuité ou en rupture (esthétique ou stylistique) avec le monument, en conservant ou en changeant l'affectation: construction soit contigüe à l'ancien, par un bâtiment-aile, par les toits, de manière souterraine, par une dalle aménagée, etc. (l'« addition », le « prolongement », etc.); soit détachée, tout en étant mise en relation avec le monument existant (cour, jardin, sous-sol, etc.). Les « adosses » et les bâtiments en covisibilité ne sont néanmoins pas pris en compte.

L'« achèvement » du monument peut aussi ne pas obéir à une préoccupation historiciste : terminer est alors l'occasion, le prétexte ou la base d'un « agrandissement » à partir d'un plan d'ensemble inachevé, sur un terrain laissé vide ou facile à dégager, ou à partir des tracés régulateurs supposés du bâtiment existant, de l'appareillage de la façade, etc.

L'extension comme le réemploi sont des opérations qui bouleversent inmanquablement le monument historique, et les plus sollicitées dans l'étude puisqu'elles confrontent de manière directe le monument-mémoire et le projet. Elles soulèvent des questions équivalentes à celles que pose la construction contemporaine dans un contexte historique protégé. Il est difficile de distinguer les différents types d'intervention effectués dans un même édifice ; si l'on privilégie l'aménagement occasionnant les transformations les plus importantes - soit une « hiérarchie » de l'intervention, de la rénovation à l'extension - on remarque que la réhabilitation (sans extension) avec changement d'affectation est dominante. L'extension semble une pratique qui

CHAPITRE II

L'EVOLUTION DE LA DOCTRINE DE REUTILISATION DES MONUMENTS ANCIENS (UNE NOUVELLE CULTURE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE)

se développe (les opérations sont proportionnellement plus récentes que celles de la catégorie précédente), à peu près égale aux rénovations sans changement d'affectation.

6. La réaffectation :

En dehors de ces concepts qu'on a cité précédemment, on relève les types d'édifices qui font l'objet d'une « réaffectation » qui n'est pas systématiquement une reconversion) :

- ❖ L'architecture domestique ; château, palais, demeure bourgeoise ou leurs dépendances sont très majoritairement sollicités pour des projets culturels, le plus souvent musées ou centres culturels, moins fréquemment bibliothèques et bureaux;
- ❖ les édifices religieux, de l'abbaye à la chapelle, du cloître au couvent, de l'évêché au séminaire : souvent transformés dès la Révolution en lieux de détention, les lieux culturels semblent prêts à toute conversion. Ils constituent des lieux privilégiés pour la création de musées et de centres culturels, plus rarement des bureaux ou des lieux d'enseignement;
- ❖ les musées sont des institutions stables, aucun ne change d'affectation, ce qui rejoint la tendance de la destination muséale de nombreux monuments;
- ❖ les bâtiments militaires et industriels sont par désaffectation (comme le patrimoine culturel) des types d'édifices sauvés par la réaffectation, ici encore pour des activités majoritairement culturelles, plus rarement domestiques ou scolaires. Lues inversement, les données font apparaître les types de Programme les plus sollicités dans les reconversions.

Les locaux administratifs (bureaux) sont les deuxièmes programmes de réaffectation, principalement à partir de l'architecture domestique et religieuse. Viennent ensuite les programmes scolaires installés à part égale dans les édifices religieux, industriels, culturels ou domestiques.

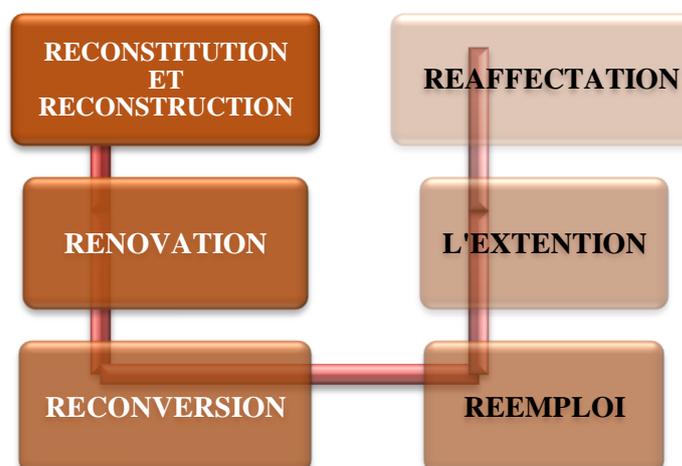


Figure 2 : Les concepts liés à la notion de réutilisation

(Source : Auteur)

CHAPITRE II

L'EVOLUTION DE LA DOCTRINE DE REUTILISATION DES MONUMENTS ANCIENS (UNE NOUVELLE CULTURE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE)

IV. CONCLUSION :

La réutilisation des monuments historiques est donc une question qui se pose depuis une quarantaine d'années. Si les tenants et aboutissants d'une telle pratique semblent faire débat parmi les défenseurs du patrimoine, ce chapitre nous a montré que faisant face aux pressions et aux besoins sociaux changeants et grandissants, qui auraient contribué à réduire l'intérêt du caractère architectural et historique du patrimoine culturel. On envisage dès lors le ré-usage non seulement pour satisfaire des besoins sociaux, mais aussi, tel que stipulé dans les chartes, pour répondre aux problèmes sociaux.

Alors, il n'est pas du tout certain que les actions sur le construit historique régleront les problèmes sociaux de la vie moderne ou contemporaine. En fait, malgré la recherche d'équilibre dans les chartes plus récentes, entre respect du caractère culturel et utilisation pour les besoins de la vie, naît en pratique la réutilisation dans ses différents concepts (reconstitution, rénovation, extension, réaffectation), privilégiant les critères de confort, d'usage et de développement à vocations utilitaires et sociales pour réinsérer le monument dans la vie contemporaine.

Ce chapitre nous a aussi permis de constater qu'à travers la définition des différents concepts liés à la « *réutilisation* » que la préoccupation de donner une nouvelle fonction à un monument varie selon les visions des conservateurs du patrimoine et selon les besoins immédiats notamment socio-économiques. Cette pratique varie donc entre le besoin d'un pouvoir à s'affirmer en modifiant la dimension symbolique du monument et celui d'économiser simplement temps et argent.

PARTIE 2

**ANALYSE DE L'IMPACTE DE LA REUTILISATION
SUR LES MONUMENTS ANCIENS ET ETUDE DES
PROJETS THEMATIQUES**

CHAPITRE I

L'impacte de la réutilisation sur les monuments

I. INTRODUCTION :

Les sociétés européennes se sont perpétuellement réapproprié les monuments anciens, ont réinvesti ou détruit ceux qui avaient perdu leur utilité afin d'en recréer de nouveaux correspondant à l'évolution des besoins de leur société. Le chapitre qu'on va aborder nous révèle la façon dont les monuments ont été réutilisés à travers l'histoire et les limites d'intervention afin de pouvoir dégager les principaux critères de réussite d'un « projet de réutilisation ».

II. L'IMPACTE SUR L'USAGE DU MONUMENT :

Alix PANTZ mentionne dans son mémoire qu'à travers l'étude de François Enaud sur l'usage des monuments anciens [1] que leur réutilisation est passée par trois phases : l'usage spontané, l'usage sauvage et l'usage rationnel.

1. L'usage spontané :

« L'usage spontané » correspond à une période allant de la Préhistoire à la fin de l'Ancien Régime. Durant ces temps, la fonction religieuse domine. Les dolmens et menhirs sont les premiers exemples de monuments réappropriés par différentes civilisations mais dont la fonction funéraire initiale fut respectée. Les édifices religieux sont également transformés. Durant le Moyen-âge, les guerres de religions amènent les paysans à se réfugier dans les églises des villages qui sont alors agrémentées de structures militaires. Ce sont ensuite pour des raisons esthétiques que les édifices sont modifiés. La réutilisation de ces édifices se fait également en parallèle avec l'évolution des techniques et des styles. Le mouvement de création continue de cette période traduit une conception assez utilitaire des monuments : ce qui est réutilisable est réadapté alors que ce qui n'a plus d'utilité est démolit et les matériaux sont réutilisés pour de nouvelles constructions. Par exemple, en France, les rois n'ont jamais hésité à embellir les châteaux et édifices religieux pour montrer leur puissance et leurs richesses. Les monuments étant synonymes de pouvoir ils devaient être à la hauteur de leur monarque.

[1] : Alix PANTZ, Mémoire de MASTER PROFESSIONNEL « TOURISME » (2ème année) Spécialité « Gestion des Sites du patrimoine culturel et naturel et Valorisation Touristique », juin 2012.

A cette époque, si les fonctions religieuses des monuments sont le plus souvent respectées, la question de leur authenticité n'était pas une préoccupation : ils subissaient les variations du goût et des conditions socio-économiques. Ils avaient un regard à la fois économique et pragmatique sur les monuments.

2. L'usage sauvage :

Toutefois, de la Révolution jusqu'au XIX^{ème} siècle, les édifices vont connaître un tout autre sort, c'est « l'usage sauvage ». La Révolution est la négation du passé et de tout ce que représentent l'Ancien régime, la monarchie et l'église. Les révolutionnaires s'attaquent d'abord aux édifices religieux qui sont désacralisés, pillés et dévastés. De plus, dans un souci de rentabilité, certains sont loués, d'autres vendus et leurs matériaux de construction récupérés. Durant cette période, François Enaud distingue trois principes de réutilisation « contre nature » : militaire, pénitentiaire et industriel. Les églises sont transformées en granges, en écuries, en dépôts, ce qui engendrera de profondes modifications structurelles. Cette époque, correspond à une négation des valeurs symboliques et esthétiques des monuments engendrant des pratiques de réutilisation sauvages ne respectant en aucun cas la nature des édifices. Les monuments ne sont considérés que pour le cadre architectural qu'ils offrent et non pour leurs valeurs intrinsèques.

3. L'usage rationnel :

La période allant du milieu du XIX^{ème} siècle à la fin du XX^{ème} siècle correspond à « l'usage rationnel » des monuments. C'est à cette époque que naissent les notions de patrimoine et de monuments historiques. La perception que les hommes ont des monuments change. Ils deviennent des témoins de l'histoire et ont en quelque sorte une valeur de refuge. La volonté devient alors de rendre aux édifices une utilisation plus digne. Les édifices religieux sont sauvés et retrouvent, dans la mesure du possible, un usage cultuel. Toutefois, lorsque cette reconversion est impossible on se tourne vers un usage culturel (la fonction muséale est souvent privilégiée) ou encore vers l'installation de services publics comme un hôtel des postes, un marché couvert, un syndicat d'initiative... Les édifices civils (manoirs, châteaux, hôtels particuliers...) sont quant à eux réutilisés avec plus de facilité. La plupart d'entre eux reçoivent ainsi des affectations muséographiques, culturelles, administratives et collectives (collèges, hospices, maison de retraite, colonies de vacances, hôtels). Toutefois, la reconversion reste encore problématique pour les fortifications médiévales qui sont déclassées et abandonnées car on ne leur trouve plus d'utilité. Elles deviennent ainsi de « vastes coquilles vides ». Cette période nous montre ainsi la volonté de rendre aux monuments un usage respectant l'esprit des lieux. La démarche adoptée consiste à sauvegarder les édifices en leur trouvant une nouvelle affectation, la réutilisation étant ainsi une option de sauvegarde. Toutefois, la création des monuments historiques a engendré un autre phénomène : la dissociation de l'édifice et de son usage. Œuvres du passé, témoins vidés de leur fonction,

les édifices reçoivent une utilité affective, symbolique, esthétique et identitaire. Voués à un usage que l'on peut qualifier de « *contemplatif* » le seul objectif est de les conserver.

En plus de ces trois phases qu'Enaud a mentionnées dans son étude, on trouve l'usage compatible des monuments et la transformation acceptable.

4. L'usage compatible :

Les « Entretiens du patrimoine » de 1978 se prononçaient en faveur de la réutilisation des monuments historiques tout en y associant des restrictions socio-éthiques, les notions de « l'usage compatible » et de « transformation acceptable » [2]. La relative analogie entre le nouveau Programme et les fonctions anciennes serait un gage de réussite sur le long terme de la réutilisation du monument ". Cependant, pour sortir du dilemme supposé entre respect du monument et usage contemporain Jacques Rigaud déclarait aux Entretiens : « Des lors qu'il est réversible, un aménagement peut légitimement être créateur. » Ces propos étaient lourds de conséquence. On ouvrirait là la boîte de Pandore, sans doute parce que le marché demandait qu'elle le fût.

Aujourd'hui, après la transformation en France de quelques centaines de monuments historiques protégés, « l'usage compatible » se révèle une question académique car plus des deux tiers des reconversions de monuments protégés sont réalisés en vue d'une destination culturelle, par rapport à laquelle aucun usage préexistant n'est incompatible : prisons, casernes, églises, hôpitaux, temples, piscines, marchés, écuries, abattoirs, sans compter les châteaux, forteresses et autres palais. Exemplaires de ce devenir, les monuments qui ont fait l'objet de plusieurs affectations au cours du temps, jusqu'à cinq ou six, finissent très souvent par achever leur transformation dans le repos d'une destination culturelle. Cette orientation a marqué l'entrée inexorable du monument dans une logique communicationnelle où l'image architecturale du monument transformé joue des lors un rôle majeur. Non seulement l'usage semble devoir changer tous les dix ou quinze ans, mais encore l'image même de l'architecture ne paraît plus pouvoir durer.

III. L'IMPACTE SUR LA FORME DU MONUMENT (L'ASPECT ARCHITECTURAL) :

Les questions posées par la restauration du monument historique sont toutes en jeu dans la conception de son aménagement contemporain. Les conceptions des interventions effectuées sur les monuments se trouvent prises dans l'alternative qui continue à diviser les architectes, en termes de conviction plus que de vérité :

Faut-il dégager le monument des strates historiques, rechercher un état originel, œuvre du premier concepteur ou d'une période jugée plus authentique, ou au contraire conserver toutes les marques du passé, les occupations et interventions successives ? Faut-il laisser en

[2] : On trouvera trace de cette dernière morale architecturale dans la position qui était encore celle de Philippe Robert en 1988 « l'architecture comme palimpseste » art. cité. (Note 13)

l'état l'inachevé ou la ruine, ou relever le détruit, compléter ce qui n'a pas été terminé ? Peut-on ajouter. Construire une autre histoire sur l'histoire ? Par-dessus ou à côté ? De manière durable ou éphémère ? Ces choix sont-ils incompatibles et véritablement réversibles ? Ces ce qu'on va essayer de développer dans les points qui suivent.

1. L'architecture dans les monuments existants :

La conscience du patrimoine est née en France au milieu du 19^e siècle, avec l'écrivain, Inspecteur des Monuments Historiques Prosper Mérimée et l'architecte Eugène Viollet-le-Duc, celle de la réhabilitation des patrimoines est elle née dans l'Europe des années 1980. Père du renouveau des édifices anciens, génie du détail l'italien Carlo Scarpa [3] traça la voie de la transformation dans le respect de l'existant avec des projets d'anthologie comme le Castelvecchio de Vérone. Avec la Grande Halle de la Villette de Paris, Reichen et Robert positionnèrent la réhabilitation à un haut niveau d'exigence, didactiquement expliquée en 1986 lors de l'exposition «Créer dans le créé» [4] au Centre National Georges Pompidou à Paris.

Une nouvelle ère débuta pour l'architecture, qui dure encore et d'où l'acier joue le rôle du matériau prépondérant. Depuis, à Londres, à Paris, à Rome, à Tokyo, Berlin, Madrid ou New York, on trouve désormais de nombreux exemples de cette manière de concevoir l'architecture dans l'existant. D'abord timides, les architectes se sont vite emparés de cette spécialité, de sorte que les plus grands ont démontré que l'acte de réutiliser est devenu, en une trentaine d'années, une discipline à part entière de l'acte de construire. Les raisons de cet engouement sont économiques, structurelles et culturelles. Contrairement à une époque où l'on préférait démolir complètement l'existant, les concepteurs n'hésitent plus à pratiquer cet exercice en faisant appel à des techniques de plus en plus sophistiquées pour des applications de plus en plus variées; musées, hôtels, bureaux, logements, espaces commerciaux, gares, aéroports, stades - la liste est sans fin tant cette pratique qui concerne aujourd'hui entre 45 et 60 pourcent du marché de la construction s'est banalisée.

Toutefois, l'approche générale de la réutilisation doit mettre en avant la position de l'architecte face au matériau et à la structure de la construction à laquelle il est confronté. Le besoin d'une approche candide par rapport à cette problématique peut étonner, mais pour bien faire son travail, l'architecte doit être libre de toute timidité avec le bâtiment qu'il réutilise afin de comprendre sa singularité.

Cependant, cette approche est préférable à une théorisation pure et dogmatique de la construction. C'est pourquoi, une inclination à prendre un risque est souhaitable en respectant les règles clairement établies de « réversibilité » et de « temporalité » des constructions existantes. Une présence contemporaine sous forme de dialectique, mais aussi de matériaux et de technologies est nécessaire. Cette condition est dans la plupart des cas nécessaire pour donner vie à la substance architecturale de la construction réutilisée. Le but ultime est de rétablir la consistance matérielle du bâtiment existant, du monument, pour préserver sa mémoire et sa place dans la société. Simple remodelage de façades ou restructuration

[3] : Carlo Scarpa (né à Venise, le 2 juin 1906 - mort à Sendai, le 28 novembre 1978), est un architecte et un designer Italien.

[4] : Créer dans le créé, Milan-Paris 1986.

profonde, la part des composants en acier pour les travaux de rénovation des bâtiments est importante.

2. L'unité des pratiques :

L'architecte du temps présent affirme qu'il n'y a pas de différence d'approche entre construire un bâtiment neuf et en réhabiliter un autre, induisant une unité des savoirs dont il est aisé de comprendre l'enjeu, celui de la commande (repousser la spécialisation pour répondre à tous les programmes), Un architecte doit être en situation de faire l'un et l'autre, puisqu'il est aujourd'hui amené très souvent à construire dans un milieu déjà bâti et dans un marché qui sera celui de la réhabilitation [5]. L'historien Giorgio Pigafetta a décelé l'origine du propos chez l'architecte et urbaniste Saverio Muratori, qui a mené une réflexion sur les centres historiques dans les années 1950 : « Il n'y a donc pas de différence entre celui qui projette, qui sauvegarde, qui conserve ou qui restaure, dans le sens où, dans aucun cas, ces actions ne sont libres "ab ovo" [6]. » Dans une logique de distinction, la proximité des compétences amène l'architecte restaurateur à se considérer comme « "plus architecte", car il doit avoir la culture, la sensibilité et les connaissances nécessaires pour pouvoir dialoguer entre projet de restauration et projet d'architecture [7] » - une façon de dépasser les oppositions tout en écartant les prétendants. La position « italienne » faisait déjà modèle pour Eugene Viollet-le-Duc. Quand il demandait de ne pas dissocier les deux savoirs et formations, les restaurateurs de monuments des « constructeurs d'édifices appropriés aux besoins nouveaux [8]. Mais ce refus d'une Opposition entre restaurateur et constructeur apparaît précisément au moment où l'architecture commence à ne plus se penser indépendamment des autres domaines de la création, au premier chef celle des Ingénieurs.

Le discours vise à maintenir l'image classique de l'architecte que l'ensemble des traités a imposée depuis la Renaissance ; l'architecte restitue pour apprendre, copie pour rendre hommage, imite pour inventer. Au XVII^e siècle, Claude Perrault était convaincu que l'architecte « moderne » dépasserait par sa raison la tradition des « Anciens ». L'architecture est soumise au progrès, mais c'est alors le progrès de la raison, des progrès définitifs, des améliorations indiscutables, touchant à l'essence de l'architecture. Dans cette configuration, l'architecte est celui qui écrit l'histoire de l'architecture pour édifier. Il n'a pas d'autres images et connaissances à posséder que celles que lui offre l'architecture historique. Hormis les savoirs techniques pour « bien bâtir », La différence n'existe donc pas entre restaurateur et constructeur car la culture de l'architecte est en elle-même fondée sur l'histoire; la question va se poser quand sa doctrine perdra son indépendance. La coupure que révèle indirectement Viollet-le-Duc manifeste, à partir de la question du monument, cette entrée de l'architecture dans l'univers des « objets » qui la concurrencent. A partir du milieu du XIX^e siècle, l'architecture sort de l'atemporalité. Se compare et se confronte à son époque. L'architecte prend conscience qu'il existe dorénavant une architecture à venir, une architecture du futur. La

[5] : Bernard Reishen et Philippe Robert « techniques & architecture, n° 381, décembre 1988

[6] : Giorgio Pigafetta, Muratori architetto. teoria e progetti. Venise. Ed Marsilio. 1990, cité dans Nicolas Detry et Pierre Prunet. Architecture et restauration, Paris. Ed. Le Parisien 2000, p. 150.

[7] : Nicolas Detry et Pierre Prunet, ibid. 150

[8] : Le théoricien et praticien de la Restauration Italien Gustavo Giovannoni poursuivra cette ligne. La filiation est établie par Françoise Choay dans l'Allégorie du patrimoine op, cit (Note 2), p 148.

« querelle des Anciens et des Modernes » est dès lors close ^[9]. Nous assistons aujourd'hui, avec la multiplication des restaurations « inventives » - critique, créatrice, pédagogique ^[10] - « jusque » dans les monuments historiques, à ce qui s'est amorcé pour l'architecture au XXe siècle : la quête du nouveau. « Réutiliser » les monuments historiques, et les « transformer », c'est aussi les redonner à la société dotés d'une « image nouvelle ».

3. La transformation de l'image du monument:

La confrontation des époques était, déjà dans les années 1950. L'attitude naturelle de Carlo Scarpa, ce qui ne l'empêchait pas de rechercher « l'harmonie » ^[11], en recourant notamment à de multiples contrastes de luminosité, de porosité ou de nature de matériaux; elle trouve dans ces interventions contemporaines une mise en scène moins savante, de lecture plus immédiate. Tous les aménagements « en rupture » avec l'esthétique existante pourront trouver leur légitimité dans la Charte de Venise relue par l'expressionnisme formel de l'intervention. « Faire signe » avec des matériaux nouveaux pour indiquer la réutilisation du bâtiment sera l'expression verbale et architecturale la plus répandue; ainsi, avec des interventions contemporaines clairement distinguées de l'existant, le temps « repart ». A Rivoli, l'ajout d'un « balcon panoramique » de verre et plexiglas, suspendu à la paroi de briques et s'en détachant distinctement, transforme la bulle Oasis d'Haus-Rucker-Co en un super signe de la réutilisation, qui manifeste à lui seul le réemploi par une activité éminemment touristique.

Les pièces nouvelles sont posées ou incrustées dans les parties anciennes, quelles que soient leurs périodes, signifiant que toutes se valent et sont traitées avec le même égard. L'article 9 de la Charte de Venise connaît une nouvelle ère : c'est dorénavant la rupture qui en elle-même signe l'Intervention, voire conduit le projet de réutilisation dans son ensemble. Le « contraste » Signale la contemporanéité, retrouvant le fonctionnement de l'esthétique brutaliste des années 1950.

4. La réversibilité de l'intervention sur le monument :

Aux « Entretiens du patrimoine » de 1978, la « réversibilité », soit la possibilité de revenir à la situation antérieure une fois l'aménagement supprimé. Légitime alors la création des interventions sur les monuments historiques ^[12]. Exposée lors de la réhabilitation du château de Rivoli, et couplée avec l'« authenticité », au nom du devoir de respect et du droit à l'intervention, elle est traduite avec une expressivité nouvelle au château de Lichtenberg (Andrea Bruno. 1994- 1997). À moins de vingt ans d'intervalle, on voit s'ajouter au discours de légitimation une expression architecturale en soi de la « réversibilité ».

^[9] : Alain Guiheux et Dominique Rouillard. (Rapport de recherche), Paris direction de l'Architecture et de l'Urbanisme. Bureau de la recherche architecturale. 1985

^[10] : Voir p 16S. « Typologie et vocabulaire des interventions »

^[11] : Carlo Scarpa cité par Gianni Pirone. « Une Interview utile », Les Cahiers de la recherche architecturale n°19, 2e trimestre 1986, p 90

^[12] : Voir p. 39 La Position de Jacques Rigaud aux « Entretiens du patrimoine »

La « réversibilité » suppose un état initial (retour à un temps donné) et donc arrêté, par rapport auquel les interventions ultérieures n'ont qu'une valeur passagère. Dans une période sûre d'elle-même, comme l'était encore la première moitié du XXe siècle, on peut ajouter un bâtiment « authentique » par-dessus l'existant, qui le remplace parce qu'il est « meilleur » (plus beau, plus performant, propre à notre temps, etc.), Aujourd'hui, l'intervention sur l'existant n'a plus la même assurance :

On ajoute une architecture qui se pense - tout du moins chez les plus lucides concepteurs - comme éphémère (quels que soient la solidité, le coût ou la charge symbolique investis dans sa mise en œuvre). La réversibilité est le moyen d'agir dans le temps présent tout en se donnant comme assurance la possibilité de revenir à l'authenticité du passé, une fois l'intervention « dépassée », par la mode ou l'usage. La réversibilité apparaît comme une dénégation qui fait accepter en toute quiétude la consommation du monument: bien sur, on bâtit dans l'instantané de la consommation culturelle, mais ce n'est pas gênant car c'est réversible. Elle est la bonne conscience de la « transformation ».

IV. CONCLUSION :

La mise en œuvre du processus de réutilisation pose certains problèmes (l'adaptation forme et fonction, respect des valeurs). Des considérations techniques, financières et sociales.

Le projet de réutilisation est toujours conçu à partir du monument ancien. Son histoire fixe les conditions d'un projet de réutilisation. Ce projet doit donc refléter l'histoire du monument. Concrètement, cette nécessité entraine une réflexion sur les limites de l'intervention. Beaucoup de monuments historiques restent figés, considérés comme objets de culte.

De ce fait, la réutilisation cible toujours les monuments pour lequel le passé acquiert une valeur de contemporanéité et pas les monuments érigés précisément dans le but de se souvenir.

Définir une nouvelle fonction affectée au monument constitue l'étape la plus délicate dans le projet de réutilisation, elle consiste à définir le programme en fonction des critères techniques, qui sont le résultat d'une analyse stricte des données : le bâti ses formes et ses structures, les fonctions anciennes et nouvelles. Tout le travail sus- nus monument historique en guise de sa réutilisation tourne autour de cette dialectique forme fonctions : une réutilisation n'est donc réussie que lorsqu'il existe une bonne adéquation entre la fonction nouvelle et la forme existante.

Le schéma suivant synthétise l'impacte de la réutilisation sur les monuments anciens :

L'IMPACTE SUR LES MONUMENTS ANCIENS

L'IMPACTE SUR L'USAGE DU MONUMENT

L'usage spontané :

Se limiter à la réutilisation des monuments religieux.
Les matériaux étaient réutilisés pour d'autres constructions lorsque le monument n'est pas utile.

L'usage sauvage :

La négation des **valeurs symboliques** et **esthétiques** des monuments.
les monuments n'étaient considérés que pour l'espace qu'ils offraient.

L'usage rationnel :

La naissance des **notions de patrimoine** et de monuments historiques et la volonté de rendre aux monuments un usage respectant **l'esprit des lieux**.

L'usage compatible :

Pousser la réutilisation jusqu'au bout et faire en sorte qu'elle devienne un **projet créateur** en lui-même.
L'usage culturel semble le mieux compatible aux monuments anciens.

L'IMPACTE SUR LA FORME DU MONUMENT

L'architecture dans les monuments existants :

L'acte de réutiliser est devenu, **une discipline à part entière** de l'acte de construire.

L'unité des pratiques :

Il n'y a pas de différence entre celui qui **projette**, qui **sauvegarde**, qui **conserv**e ou qui restaure, dans le sens où, dans aucun cas, ces actions ne sont libres

La transformation de l'image du monument :

Les pièces nouvelles sont incrustées dans les parties anciennes, quelles que soient leurs périodes, signifiant que toutes se valent et sont traitées avec le même égard

La réversibilité de l'intervention:

La réversibilité est le moyen d'agir dans le temps présent tout en se donnant la possibilité de revenir à l'état initial du monument.

Figure 3 : L'impacte sur la forme et l'usage du monument

(Source : Auteur)

CHAPITRE II

Etude des projets thématiques

I. INTRODUCTION :

Pour agrémenter la démarche de réutilisation des monuments anciens, on a opté pour l'analyse de deux cas d'étude de projet de réutilisation, le premier exemple est une étude qui rentre dans le cadre de la valorisation de l'hôtel de la marine (l'ancien garde-meuble), établi par Etienne PONCELET Architecte en chef des Monuments Historiques et commandée par le ministère de la Défense (commande du 8 octobre 2009 de Monsieur Eric Lucas, Directeur de la Mémoire, du Patrimoine et des Archives), en liaison avec le ministère de la Culture Français [1], tandis que le deuxième exemple est une étude de faisabilité réalisée par l'institut du patrimoine de la Wallonie pour la réaffectation de l'église Notre-Dame de Namur en bibliothèque communale [2].

II. L'HOTEL DE LA MARINE :

Classé dans sa totalité monument historique, l'objectif principal de la présente étude était de donner lieu à une opération innovante de valorisation tout en gardant le monument comme un patrimoine de l'Etat. L'objet de cette étude était d'évaluer la valeur patrimoniale de l'ensemble des intérieurs de l'hôtel de la Marine. Selon les termes de la commande, il s'agissait de proposer une critique d'authenticité des diverses pièces en vue d'orienter les projets de restauration ou de réutilisations éventuelles au regard de la valeur historique du site.

1. Contexte général du monument :

Le Garde-meuble de la Couronne (L'actuel hôtel de la Marine) est une administration royale créée par Henri IV en 1604 dont la mission était de meubler les résidences royales par des commandes de tapisseries, brocarts, soieries, meubles de menuiserie et d'ébénisterie, bronzes dorés... aux artistes, artisans et aux manufactures du royaume. Elle était également chargée de l'entretien et de la conservation de ces pièces : meubles et collections royales

[1] : Document : Etienne PONCELET (ACMH), HOTEL DE LA MARINE, ETUDE SUR LA VALEUR PATRIMONIALE, Ministère de la Défense, Direction de la Mémoire du Patrimoine et des Archives, Paris le 26 décembre 2009.

[2] : Document : EGLISE NOTRE-DAME DE NAMUR, Etude de faisabilité, Réaffectation en bibliothèque, Institut du patrimoine Wallon, Novembre 2010.

CHAPITRE II

ETUDE DES PROJETS THEMATIQUES

d'armes et armures, vases de pierres dures, petits bronzes et surtout les diamants de la Couronne, accumulés pour certains depuis François Ier. Le Garde-meuble déménagea en novembre 1774 dans ses nouveaux locaux de la place Louis XV. Il fut auparavant successivement dans l'hôtel du Petit-Bourbon, l'Hôtel de Conti et l'Hôtel d'Evreux (actuel Palais de l'Élysée).

L'Hôtel du Garde-meuble mélangeait salles d'exposition, magasins et appartements de l'intendant et du garde général. Le rez-de-chaussée était occupé par des pièces d'ordre fonctionnel (salles pour le déchargement des meubles, cuisines et offices, écuries, remises) ; le premier étage était, selon la coutume, l'étage noble, il comprenait les salles d'exposition, les appartements de l'intendant général et du garde général ; le deuxième étage, l'attique, se composait des appartements de fonction, de l'appartement de l'inspecteur et du petit appartement de l'intendant général (Voir figure 4).



Figure 4 : Plan du R.D.C du Garde-meuble après sa construction

(Source : Document ; Etienne PONCELET, Op. cit, P 46)

CHAPITRE II

ETUDE DES PROJETS THEMATIQUES

En conséquence, depuis le règne de Louis XIV, la tradition était de montrer aux ambassadeurs, et aux amateurs d'art, les pièces les plus prestigieuses de la Couronne. L'intendant du Garde-meuble, eut le loisir d'organiser cette collection en trois salles : la salle des Armes, la galerie des Grands Meubles et la salle des Bijoux.

2. La valeur patrimoniale du monument :

2.1 Valeur historique et architecturale :

Sur le plan de la valeur historique, l'hôtel de la Marine a servi de modèle pendant toute la deuxième moitié du XVIII^e siècle comme représentant insigne de l'architecture française et s'est imposé dans les écoles d'architecture. Il a fait l'objet, avec la création de la place Louis XV qui deviendra la Concorde (Voir figure 5), d'un débat architectural et urbain de dimension nationale et d'un retentissement européen dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle. Sa valeur de mémoire et sa dimension historique se prouvent à travers une rare continuité dans la même fonction institutionnelle autour de laquelle s'est déroulée l'histoire de France. Le modèle qui en a résulté a servi de référence architecturale et urbaine jusqu'au milieu du XX^e siècle.

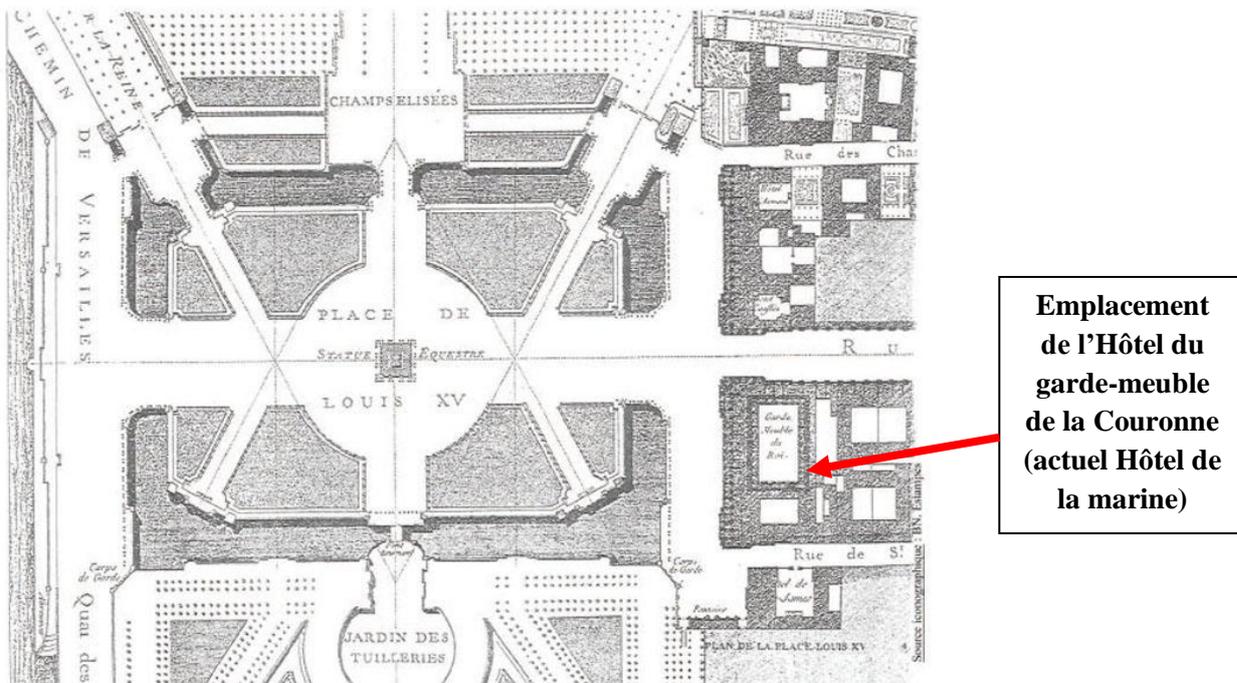


Figure 5 : Plan de la Concorde (Ex-place Louis XV) dessinée par Jacques-Ange Gabriel en 1756

(Source : Document ; Etienne PONCELET, Op. cit, P 143)

CHAPITRE II

ETUDE DES PROJETS THEMATIQUES

Sur le plan des arts décoratifs, le garde-meuble, ouvert au public dès sa création, a été à la racine de l'essor européen du style français avec l'appui personnel de Marie-Antoinette. Cette manufacture du palais, représentant l'excellence du savoir-faire français, était la vitrine de la « marque France ». Les collections que l'hôtel renferme ont constitué sous l'Empire le premier musée de la Marine. Elles servent encore de référence aux décorateurs et restaurateurs dans le monde entier.

Rescapé du complexe royal qu'il formait avec les Tuileries, le garde-meuble abritait jusqu'aux pillages de la Révolution, les « regaliae » du pouvoir, bijoux de la couronne et armes historiques.

La tribune officielle que constitue la colonnade est en quelque sorte le « balcon de l'Etat » (Voir photo 2). Elle a servi de présentation pour les grands événements de la fin de l'Ancien Régime, mariage du dauphin, naissances royales et tribune révolutionnaire lors des exécutions de la Terreur. Le bal du sacre de l'Empereur s'est déroulé dans ses salons. Le roi des français y accueille la cour lors de l'érection de l'obélisque. Victor Schoelcher y signe l'abolition de l'esclavage. Le général de Gaulle y installe le secrétariat d'Etat à l'énergie atomique. La République y accueille ses hôtes jusqu'à la réception du Président de la République François Mitterrand lors des fêtes du bicentenaire de la Révolution.



Photo 2 : Façade donnant sur la place Louis XV avec la tribune officielle

(Source : www.Archiboom.fr)

Cependant, si l'on se place sur le plan historique, on remarque que l'hôtel de la Marine, ancien garde-meuble, annexe du palais des Tuileries est le dernier grand bâtiment royal construit de l'Ancien Régime français.

Michel Gallet disait en ce sujet : « *Les palais de Gabriel sont l'œuvre majeure autour de laquelle gravite le débat sur l'architecture à l'époque des Lumières* ». [3]

Dans ce sens, les palais de Gabriel n'ont pas seulement été un modèle architectural dans les domaines académiques de l'ordonnance, des proportions et des décors. Ils ont été aussi pour le garde-meuble, un modèle d'organisation des volumes entre eux, articulant de manière particulièrement fonctionnelle deux hôtels avec leurs cours et basses-cours desservis par leurs entrées latérales, réunis dans une seule et même institution. La cohérence architecturale et l'unité fonctionnelle de cet ensemble font intimement partie de la valeur patrimoniale de ce monument.

2.2 Valeur d'usage (différentes affectations) :

L'hôtel de la Marine a abrité depuis sa création de multiples fonctions qui, loin de s'opposer, ont embelli progressivement le patrimoine du monument depuis ses premières fonctions régaliennes jusqu'à l'activité de la « Royale ».

2.2.1 La fonction régalienne :

En effet, la fonction régalienne était la première fonction qu'hébergeait le monument et qui avait pour but la représentation du pouvoir, les devantures que formaient les façades des palais étaient habitées par deux « loges » superposées selon la hiérarchie sociale de l'époque. PONCELET indique dans son étude qu'au rez-de-chaussée se trouve la galerie publique, formant le soubassement voûté accessible à la population. Ce passage public formait les arcades de la rue de Rivoli. Au-dessus se trouvait l'étage des Princes.

La loggia de la colonnade que Gabriel appelle le péristyle remplit en effet cette fonction antique de représentation du pouvoir, face au peuple rassemblé sur la place. A Paris, le balcon de représentation du pouvoir n'est pas celui du palais du roi mais la loggia de la place Louis XV.

Cette fonction régalienne de représentation sera accentuée par la transformation des salles d'exposition du garde-meuble en salons de réceptions à partir de Napoléon Ier. Les rois, les empereurs et les présidents de la République ont pratiqué ainsi de manière continue cette loggia de la Concorde.

[3] : Document : Etienne PONCELET, Op. cit, P 39.

Cet usage a fondé de manière durable l'intérêt de cet immeuble, l'inscrivant ainsi parmi les édifices insignes de l'Etat. Cet élément fonctionnel de l'hôtel de la Marine, original et sans équivalent, doit rester un élément majeur des programmations à venir ajoute PONCELET [4].

2.2.2 La fonction de l'Hôtel du Garde-meuble de la Couronne :

Le principe de la fonction du garde-meuble était d'être une annexe vivante du palais du roi, gérant les aspects matériels du prince et de la cour.

Avant d'émigrer à Versailles, les premiers garde-meubles étaient naturellement établis à proximité du palais du Louvre, que ce soit au Petit Bourbon près de la colonnade du Louvre ou, plus tard, à l'hôtel de Conti, de l'autre côté de la Seine. Le retour du roi à Paris nécessite un nouveau dépôt qui est trouvé à l'hôtel d'Evreux, le futur palais de l'Elysée. Ce lieu est trop éloigné du palais des Tuileries. Le projet de Gabriel viendra opportunément s'accoler au complexe palatial des Tuileries dont le garde-meuble est aujourd'hui le dernier souvenir.

Donc, les fonctions naturelles du garde-meuble étaient d'abord le stockage et les ateliers des « meubles » de la couronne. Mais il s'agissait aussi d'une administration importante d'une quarantaine de personnes logées sur place, « bureaucrates », selon le terme de l'époque, ouvriers et manœuvres, sous l'autorité de l'Intendant du garde-meuble, du Garde Général et des Inspecteurs.

Le garde-meuble était aussi un lieu résidentiel avec ses appartements de parade, de compagnie et de commodités.

On peut repérer par le biais de la figure 6 les appartements principaux desservis chacun par leurs escaliers propres :

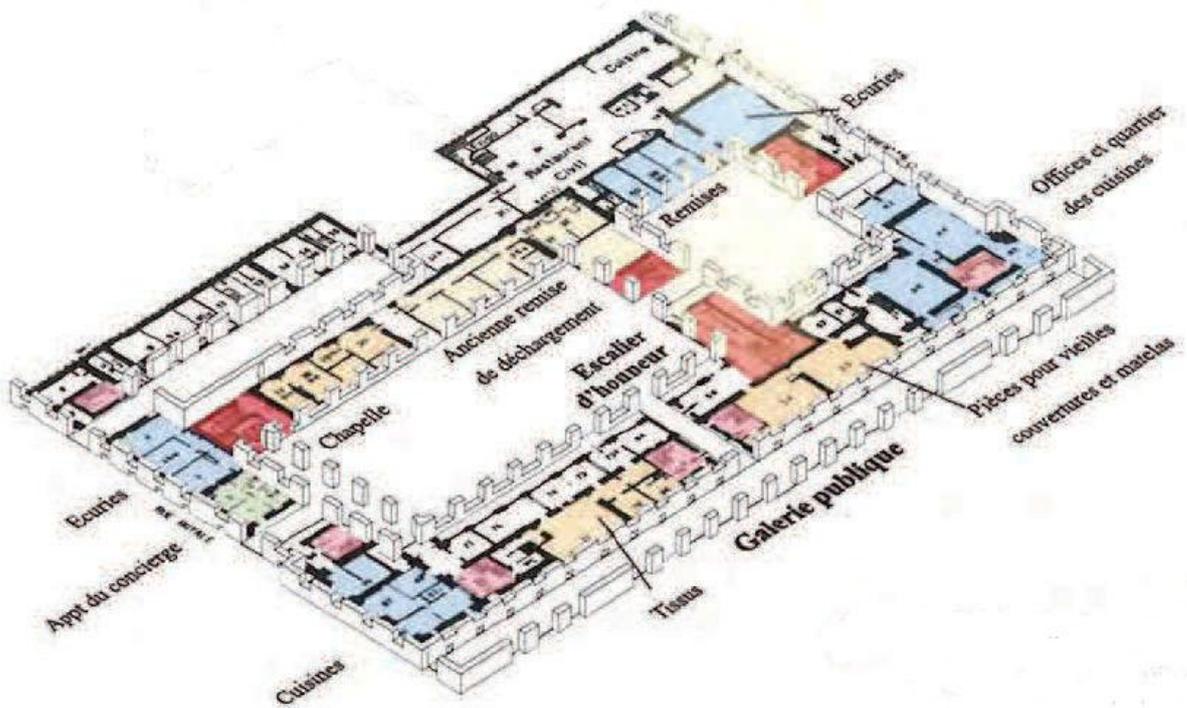
- ❖ L'appartement de parade de l'Intendant (premier étage de l'aile Saint-Florentin).
- ❖ Les appartements de compagnie du garde-meuble (premier étage du pavillon Royale) et de Monsieur de la Chapelle (premier étage de l'aile Royale).
- ❖ Les appartements de commodité de l'entresol (Madame Thierry de Ville d'Avray, Monsieur Lemoine de Crécy, beau-frère de Thierry de Ville d'Avray, Monsieur Thiébaud, archiviste, Monsieur l'abbé Bossut, chapelain).
- ❖ Les appartements de compagnie de Monsieur de Villeneuve (deuxième étage du pavillon Ouest) et des enfants de Thierry de Ville d'Avray, le baron de Pont l'abbé et le marquis de Mauregard, au deuxième étage du pavillon et de l'aile Saint-Florentin.

Une chapelle située au rez-de-chaussée de l'aile Nord de la grande cour complète cet aspect résidentiel du garde-meuble. Elle possède une tribune au niveau de l'entresol, en communication directe avec l'appartement du chapelain, comme le décrit l'inventaire de 1786.

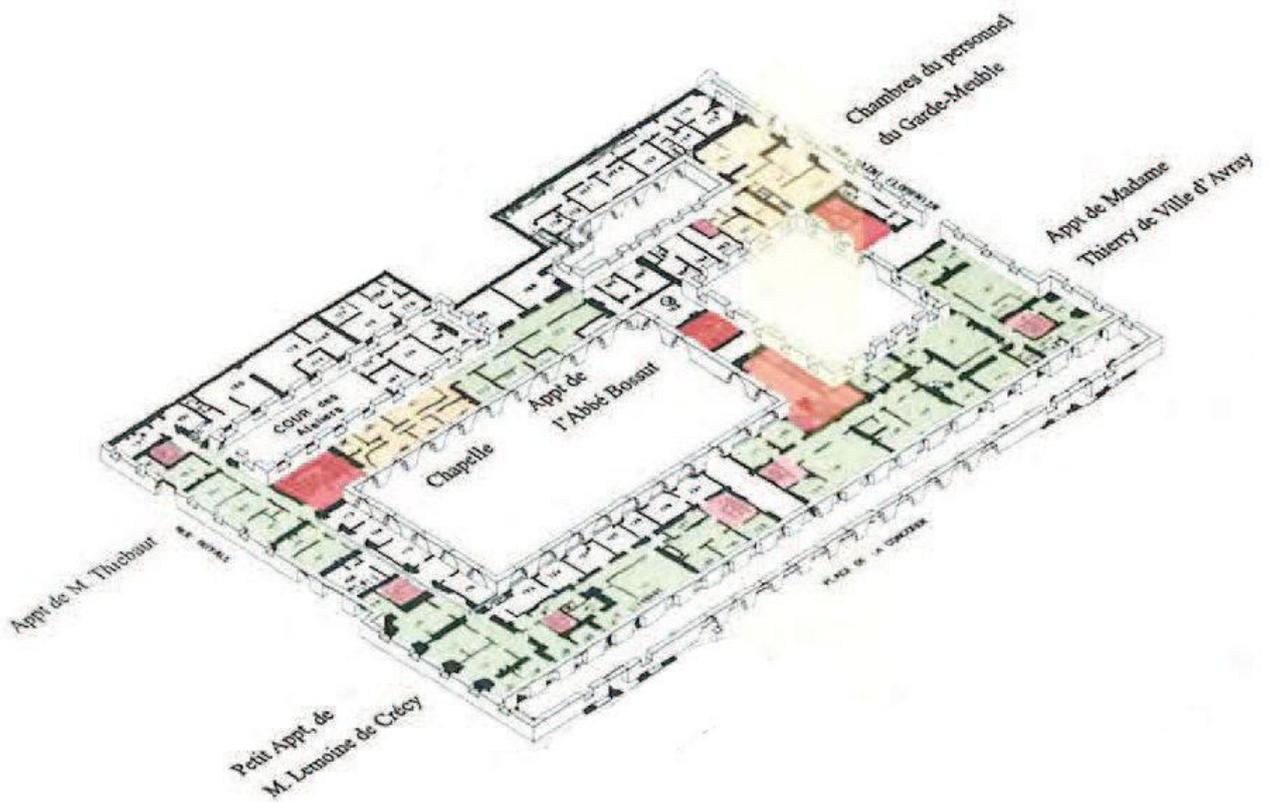
[4] : Document : Etienne PONCELET, Op. cit, P 39.

CHAPITRE II

ETUDE DES PROJETS THEMATIQUES



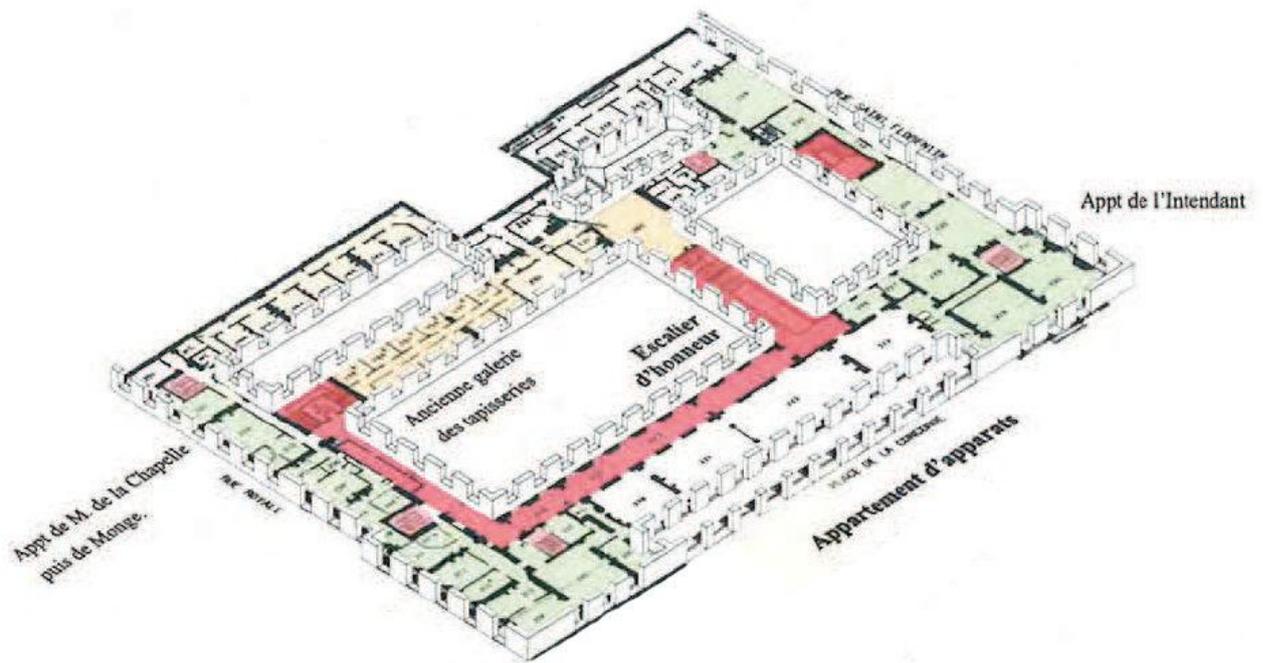
Plan du rez-de-chaussée



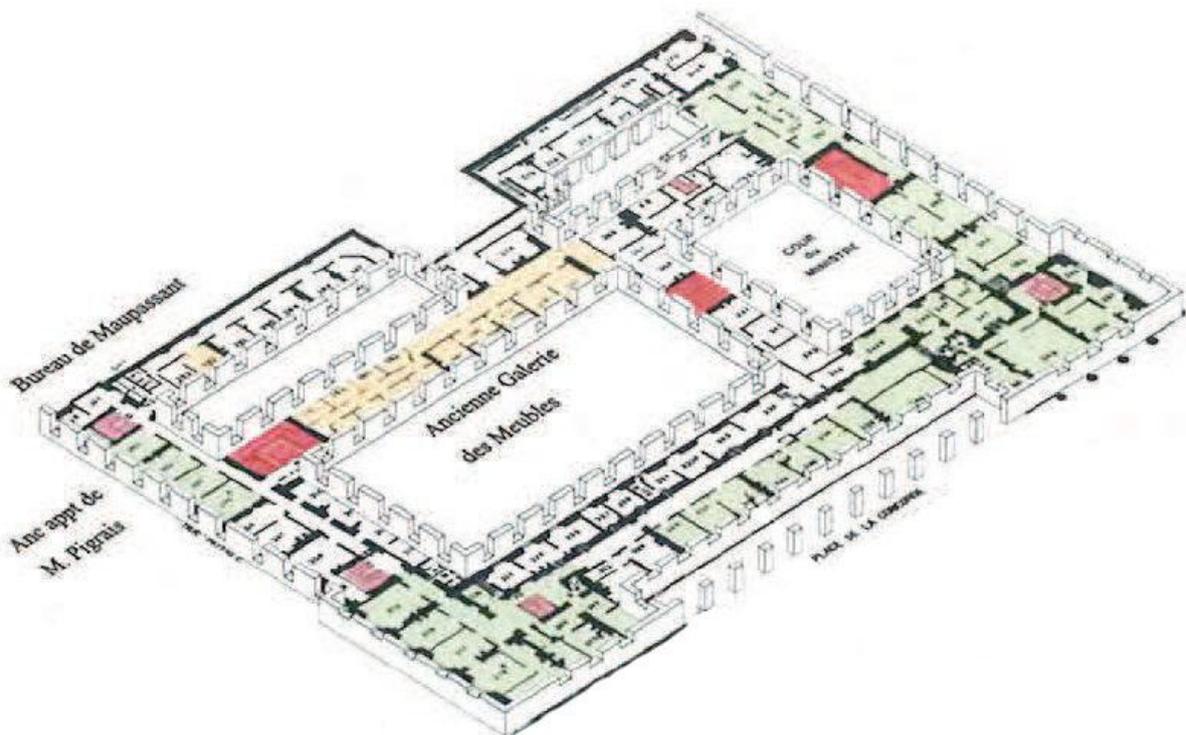
Plan de l'entresol

CHAPITRE II

ETUDE DES PROJETS THEMATIQUES



Plan du 1er étage



Plan du 2ème étage

Figure 6 : L'organisation fonctionnelle du Garde-meuble
(Source : Document ; Etienne PONCELET, Op. cit, P 45)

Le bâtiment se caractérisait également dans cette époque par deux volumes accolés de l'hôtel du garde-meuble et de l'hôtel de son Intendant, chacun équipé de sa basse-cour de service, l'ensemble étant desservi latéralement par les rues Royale et Saint-Florentin (Voir figure 7).

Cette disposition était due à la priorité donnée à la continuité de la galerie publique face à la place de la Concorde, simplement interrompue par l'entrée cochère centrale.

Ultérieurement, avec la chute de la Monarchie, le Garde-meuble, jugé inutile mais surtout représentant du faste de l'Ancien Régime fut pillé. Les portraits des souverains de la galerie des Grands-meubles furent brûlés ainsi que les meubles les plus richement ornés dont on récupéra les matériaux précieux. De plus, une grande partie du fond du Garde-meuble fut vendue aux enchères.

Au milieu de l'an 1794, la commission temporaire des arts décida d'effectuer une sélection d'objets selon des critères précis, ces pièces exceptionnelles et remarquables alimentèrent les collections d'institutions comme le Jardin des Plantes ou le Louvre dans un but d'instruction publique.

2.2.3 La fonction de l'hôtel de la Marine :

En octobre 1789, Louis XVI décida de quitter Versailles pour Paris. Ce déménagement de l'administration Royale nécessita de trouver des lieux pour accueillir les différents départements, dont celui de la Marine, qui partageait avec ceux de la Guerre et des Affaires étrangères un ensemble à deux pas du château.

L'Hôtel du Garde-meuble par sa position géographique et l'espace qu'il offrait fut très vite visé. L'installation d'une partie du Ministère de la Marine fut suivie d'une importante campagne de travaux pour aménager le logement du Ministre et de ses proches, ainsi que ses bureaux et ceux du Conseil de la Marine.

Toutefois, le manque de place a fait que la Marine souhaitait très vite de s'emparer de l'ensemble de l'Hôtel du Garde-meuble afin d'y installer toute son administration, celle du Garde-meuble fut liquidée en mai 1798. La Marine s'empara finalement de ce bâtiment si prestigieux.

Afin de s'approprier le bâtiment, le ministère de la Marine commença alors toute une série d'actions destinées à marquer son lieu d'occupation. La première consista à créer un « musée naval » dont les collections étaient constituées par des miniatures de navires, de dessins et de tableaux relatifs à la marine et à la science nautique. Le musée fut inauguré en août 1801 et qui restera en place jusqu'en 1827.

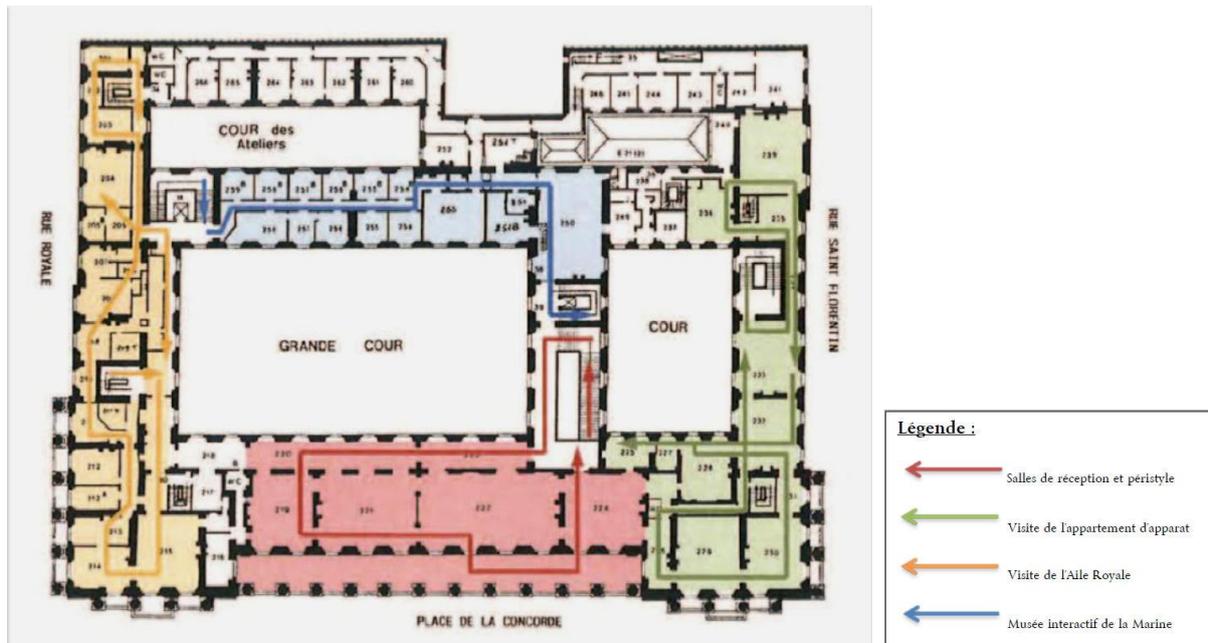


Figure 7 : Parcours de visite du musée naval du ministère de la Marine

(Source : Document ; Etienne PONCELET, Op. cit, P 131)

Cette période est celle de la cohabitation entre le ministère de la Marine, revenu précipitamment de Versailles avec la cour, et le garde-meuble qui ne partira pour l'hôtel d'Uzès rue Montmartre qu'en 1806.

Si les cloisonnements intérieurs évoluent peu, on doit cependant noter l'ajout en 1798 du télégraphe de Chappe sur le toit du pavillon Saint-Florentin.

2.2.4 Le ministère de la Marine et des Colonies :

Le départ du garde-meuble permet à l'empereur de récupérer les salles d'exposition du bel étage pour les transformer en salons de réception. Parallèlement, le ministre de la Marine crée un petit musée de la Marine qui restera en place jusqu'en 1827.

Les aménagements récents introduits aux monuments seront complétés de manière importante sous le Second Empire pour accueillir le service des Colonies. La surélévation des ailes entourant la grande cour et l'achat d'une partie de l'hôtel Le Maître voisin, rue Saint Florentin, marqueront de manière durable l'image de l'hôtel de la Marine. De cette transformation date la perte du plafond voûté à caissons du grand escalier de Soufflot.

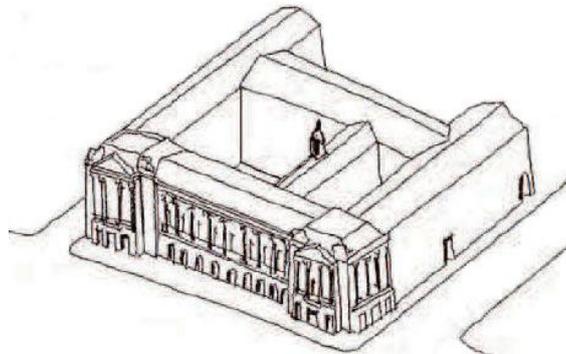
C'est dans cette configuration finale que le bâtiment du ministère de la Marine a été classé sur l'une des premières listes des Monuments Historiques en 1862 confirmée par la liste du journal officiel de 1914 et le certificat de 1923.

CHAPITRE II

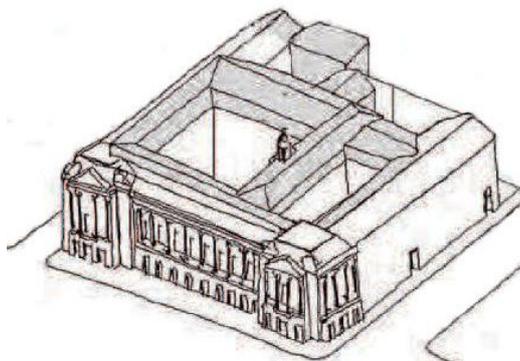
ETUDE DES PROJETS THEMATIQUES

Sur le plan de ses volumes et de son aspect extérieur, le monument a subi un enrichissement progressif par stratifications successives tout en restant dans le respect de la « forme initiale ».

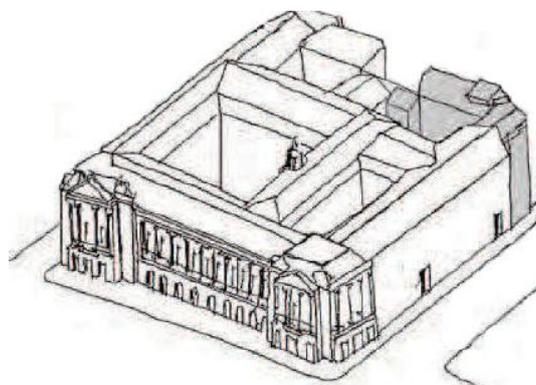
A l'évolution des fonctions du garde-meuble devenu ministère de la Marine va correspondre une évolution formelle correspondante. On peut ainsi esquisser les grandes étapes des transformations illustrées dans la figure 8 :



1- Le garde meuble de la couronne



2- L'hôtel de la Marine



3- Le service des colonies

Figure 8 : L'évolution de la forme volumétrique du monument à travers ses différentes affectations

(Source : Document ; Etienne PONCELET, Op. cit, P 131)

2.3 L'insertion urbaine :

Dans cette perspective, E. PONCELET disait : « *Il faut s'imaginer Paris sous la Régence s'arrêtant à la limite du fossé des Tuileries pour comprendre l'avancée urbaine considérable qu'a été l' « affaire » de la place Louis XV et de son garde-meuble et le développement urbain qui s'en est suivi.* » [5]

Il faut s'imaginer Paris sous la Régence s'arrêtant à la limite du fossé des Tuileries pour comprendre l'avancée urbaine considérable qu'a été l' « affaire » de la place Louis XV et de son garde-meuble et le développement urbain qui s'en est suivi.

Durant le XIXe siècle, la ville de Paris a connu une avancée urbaine considérable touchant ainsi ses plus grandes infrastructures parmi lesquelles figure l'ex place Louis XV et l'ex Garde-meuble de la Couronne, celui-ci participe non seulement au paysage de la place Louis XV mais il est à l'articulation exacte entre le palais du roi et le nouveau faubourg Saint-Honoré. (Voir figure 9)

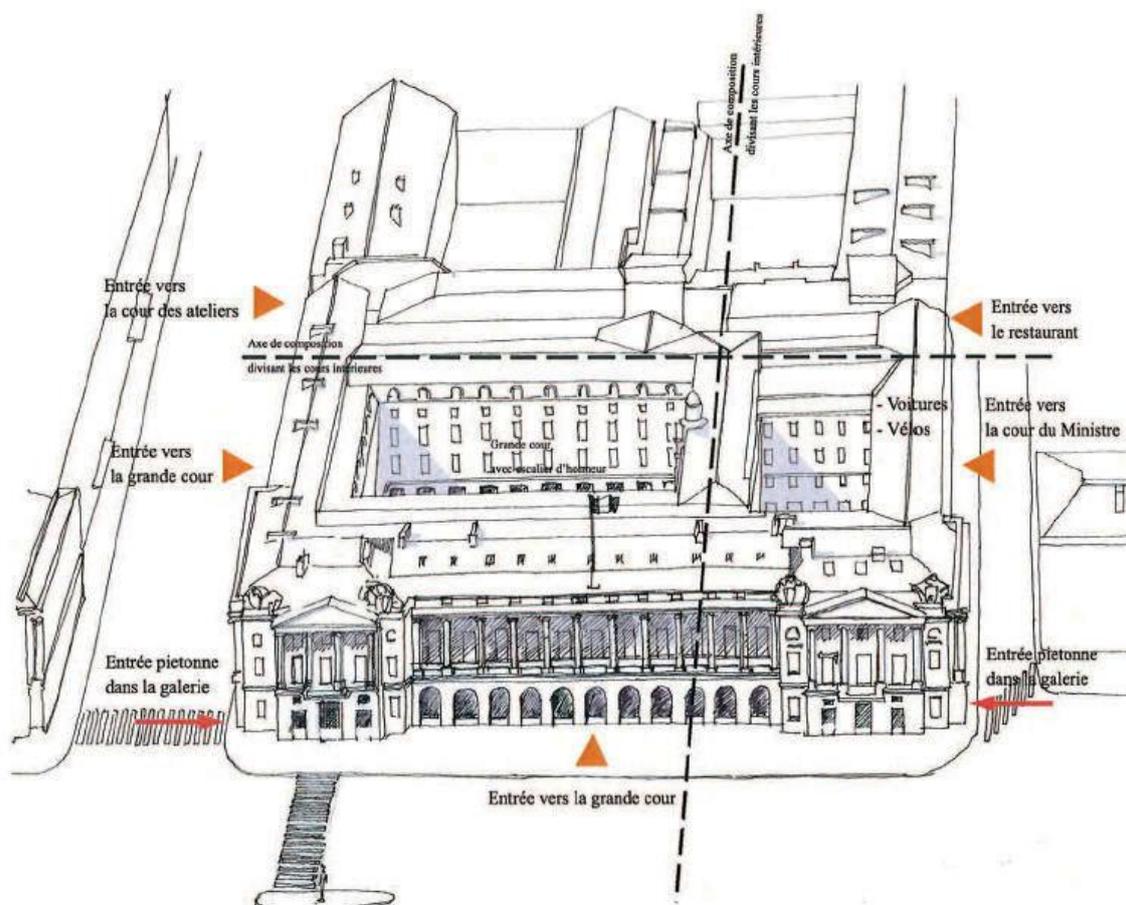


Figure 9 : L'insertion du monument dans son contexte urbain

(Source : Document ; Etienne PONCELET, Op. cit, P 131)

[5] : Document : Etienne PONCELET, Op. cit, P 88.

E. PONCELET invoque dans son étude que le garde-meuble va compter dans l'essor du Paris moderne. La place de la Concorde et ses fossés forment, en vérité, l'espace vital nécessaire au développement harmonieux des palais Gabriel, actuellement resserrés sur leur parcelle. Ces liaisons avec la place, complétées par la réorganisation des flux piétons et automobiles tenant compte de la galerie publique réouverte, sont des données de programme nécessaires à la valorisation patrimoniale de l'hôtel et de ses abords.

III. L'ÉGLISE NOTRE-DAME :

1. Présentation du monument :

L'église Notre-Dame est un édifice de style classique datant de la moitié du 18^{ème} siècle. Classé comme monument exceptionnel de Wallonie en 1936, cet édifice, désacralisé depuis 2004, est aujourd'hui appelé Centre Culturel d'Harscamp.

1.1 Localisation :

L'église Notre-Dame est située dans la « Corbeille » de Namur, délimitée par les boulevards de ceinture et les lignes de chemin de fer au nord, et plus précisément dans le quartier des Célestines. L'accès depuis la ceinture de Namur au quartier des Célestines se fait via la Porte des Cadets ou la Porte des Ardennes.

La Corbeille peut être divisée en trois grands pôles: à l'Ouest le pôle « Enseignement », avec la présence des Facultés universitaires de Namur, au centre, le pôle « Commercial » et à l'Est, un pôle où prédominent les services publics.

1.2 Description architecturale :

Edifiée entre 1750 et 1756, l'église Notre-Dame est le premier ouvrage religieux de style classique dans le namurois. Ce style se caractérise, entre autres, par un respect des proportions, une recherche de symétrie et une grande sobriété de décors. Ainsi, la conception de l'église a fait l'objet d'une profonde réflexion.

Par exemple, le plan de l'église est construit à partir d'un module de base, le « carré » du transept, qui sert d'étalon. Le chœur contient 2 modules, le transept 3 et la nef 2,5.

Le plan de l'église est de type traditionnel, en croix latine. Celui-ci comprend une nef et des collatéraux à cinq travées, un transept à croisillons semi circulaires et un chœur allongé à trois travées qui se termine en hémicycle.

La façade, haute de 25m et portant le millésime 1751, est faite d'alternance de pierre calcaire et de brique. La façade est divisée en deux registres. Le registre inférieur est divisé

en trois parties, respectant l'ordonnancement intérieur de la nef centrale et des deux collatéraux. La partie supérieure est, quant à elle, composée d'une partie centrale comprenant une grande baie vitrée, surmontée d'un fronton triangulaire et complétée de part et d'autre par des ailerons.

Au niveau de la première travée du chœur, un petit clocheton en bois, surmonté d'une grande croix en fer forgé, est visible en toiture. A l'intérieur de celui-ci, quatre cloches ont été placées au XIXe siècle.

Une grande double-porte centrale et deux doubles-portes latérales permettent l'accès à l'intérieur de l'église. A l'intérieur, deux grandes colonnades à arcades en plein cintre délimitent la nef centrale des collatéraux. La base de ces colonnes est peinte en imitation marbre tandis que la quasi-totalité du décor intérieur est peint en blanc. De nombreuses baies vitrées, décorées de vitraux, sont présentes à intervalles réguliers permettant ainsi de baigner l'église de lumière.

L'église est, dans l'ensemble, assez dépouillée de décoration. Les éléments purement décoratifs sont les peintures accrochées sur l'ensemble des murs intérieurs de l'église, la fresque peinte dans la coupole du transept ainsi que les stucs entourant la coupole et représentant les quatre évangélistes. Les autres éléments présents dans l'église, quant à eux, ont été conçus pour remplir une fonction spécifique comme les confessionnaux, les stalles, ou la clôture de chœur

1.3 Historique :

Le 31 janvier 1750 est posée la première pierre de l'Eglise Saints-Pierre-et-Paul, actuelle Eglise Notre-Dame. Il s'agit en réalité de la reconstruction de l'église Saints-Pierre-et-Paul du couvent des Récollets, qui reprend le tracé de l'ancienne église, détruite par les sièges successifs de la Ville et des inondations de 1740. Commandée par les Frères Récollets, la nouvelle église, est souvent attribuée à l'architecte namurois Maljean, sans que l'on connaisse son rôle exact dans la conception de la nouvelle église. Celle-ci sera consacrée le 13 juin 1756.

1802 marque un tournant dans l'histoire de l'église puisqu'elle devient église paroissiale et change de nom pour devenir l'église Notre-Dame. Ce changement de dénomination fait suite aux décisions prises par le nouveau Régime français, établi en 1795, de supprimer les ordres et congrégations religieuses. Il en découlera la dispersion de la communauté des Récollets et la vente du couvent.

Au cours du XIXe siècle, l'intérieur de l'église subit plusieurs modifications importantes. Vers 1864, les toiles du frère Hallet sont décrochées pour laisser place aux toiles du peintre anversois Van Severdonck. Quelques années plus tard, entre 1877 et 1907, le maître-verrier Carponnier et son atelier s'attèlent à la conception et l'installation

CHAPITRE II

ETUDE DES PROJETS THEMATIQUES

des 54 vitraux de l'église, les premiers vitraux ayant été détruits lors de la Révolution française. Et toujours au XIX^{ème} siècle, une grotte dédiée à Notre-Dame de Lourdes sera créée, la disposition du jubé sera modifiée pour y intégrer de nouvelles orgues et des doubles-portes seront construites sur la façade principale (Voir figures 10 et 11)

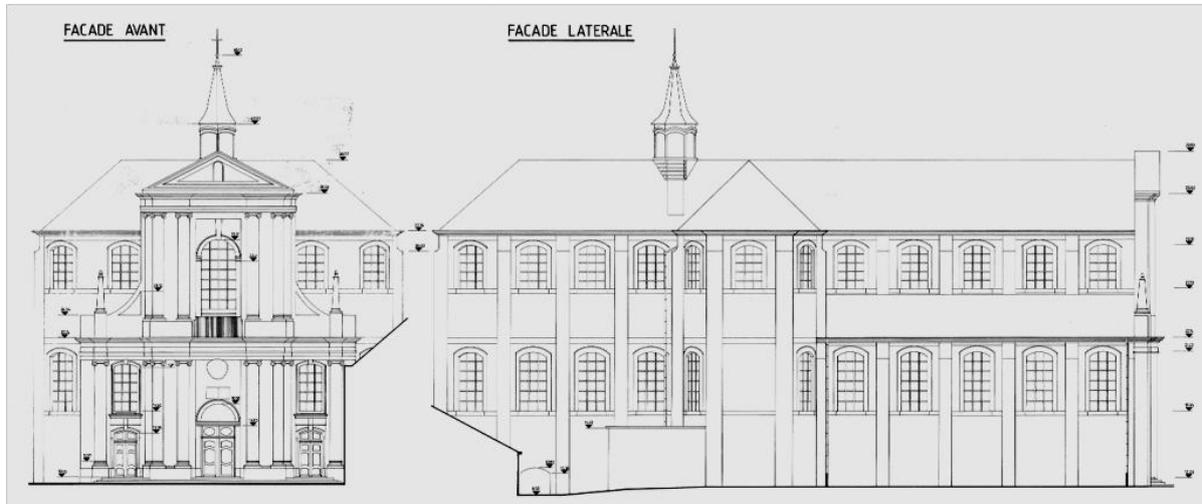


Figure 10 : Vues en façade de l'église

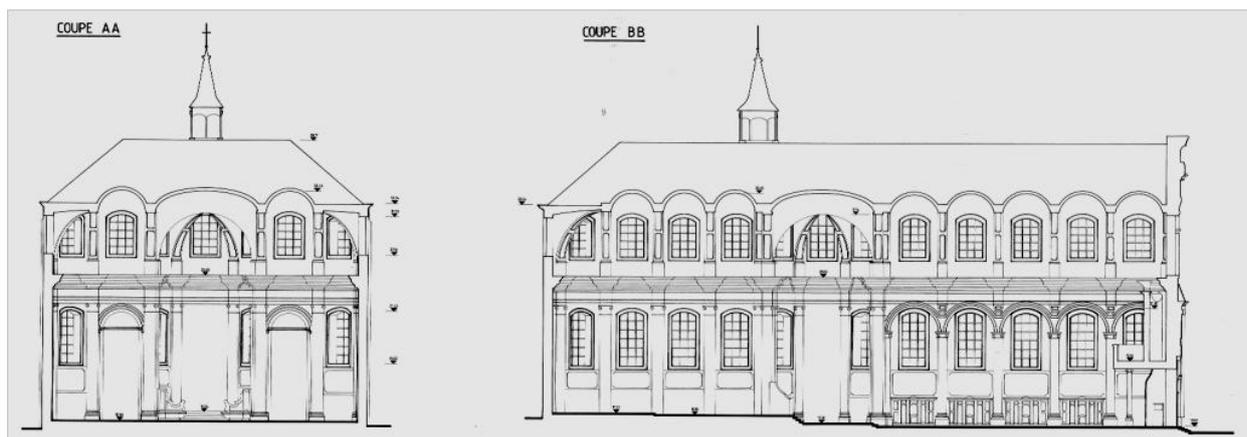


Figure 11 : Vues en coupe de l'église

(Source : Document - Etude de faisabilité réaffectation en bibliothèque)

Au XX^e siècle, plusieurs phases de travaux d'entretien et de restauration auront lieu. Ceux-ci concernent la façade (1912-15), le clocher (1912-15), les vitraux (1932) et les toitures (1980). Un rafraîchissement de l'intérieur sera également prévu (1933). La seule modification notable apportée à l'église, au XX^{ème} siècle, sera le démantèlement de la grotte, jugée « nuisible à la beauté de l'ensemble » par la Commission royale des Monuments et Sites.

Enfin, les vitraux ayant subi énormément de dommages au cours du XXe siècle, suite aux deux Guerres mondiales, seront remplacés dans les années 60 par les créations d'Yvonne Gérard.

C'est également au cours du XXe siècle, le 15 janvier 1936, que sera signé l'arrêté royal classant l'église Notre- Dame pour sa valeur historique, archéologique ou artistique.

Néanmoins, l'église continuera à être fréquentée par ses paroissiens jusqu'en 1989, année de sa fermeture au culte. S'en suivra la désacralisation de l'église en 2004 et un nouveau changement de nom (Centre culturel d'Harschamp)

Depuis, l'église, propriété de la Fondation d'Harscamp et gérée par le CPAS de Namur, a été utilisée de manière ponctuelle pour divers événements publics jusqu'à sa fermeture définitive en 2009, sur ordre des pompiers, en raison du mauvais état général de la toiture.

2. La réaffectation du monument en bibliothèque :

2.1 La bibliothèque communale de Namur :

La bibliothèque communale de Namur, sise Venelle des Capucins, est donc la bibliothèque « Pivot » du réseau namurois des bibliothèques de lecture publique. En tant que « Pivot », la bibliothèque possède ses collections propres, effectue le prêt direct et assure la coordination de l'ensemble des unités décentralisées, filiales et dépôts, implantées sur le territoire de Namur.

La bibliothèque comprend des parties en accès libre pour le public et d'autres réservées aux membres du personnel. Les parties accessibles au public sont, au rez-de-chaussée, une section adulte et une section jeunesse (Voir photo) tandis qu'une salle de références est présente à l'étage.

Les services internes sont nécessaires au bon fonctionnement de la bibliothèque et comprennent, entre autre, le service de dépouillement, les réserves, la réserve immédiate de revues et journaux, le service de reliure et équipement, la catalographie, les bureaux du personnel...

CHAPITRE II

ETUDE DES PROJETS THEMATIQUES



Photo 3 : Vue sur la partie accessible par le public

(Source : Document - Etude de faisabilité réaffectation en bibliothèque, p 39)

L'ensemble de ces services, accessibles ou non au public, sont répartis sur 3 étages et totalisent ensemble un espace de 772m². Ces surfaces disponibles ne sont cependant pas suffisantes et engendrent des difficultés d'organisation quotidiennes. La section Jeunesse, par exemple, dispose d'une quantité d'ouvrages considérable et, en raison du faible espace disponible pour cette section, les ouvrages sont répartis sur des rayonnages assez haut, au point que le jeune public ne puisse les atteindre seul.

Par ailleurs, la bibliothèque est répartie sur trois niveaux sans pour autant avoir de monte-charge ni d'ascenseur. Les personnes à mobilité réduite sont donc astreintes à devoir rester au rez-de-chaussée tandis que les bibliothécaires doivent porter les ouvrages entre les différents étages.

En outre, l'un des objectifs du plan de développement de la bibliothèque de Namur est d'organiser des animations pour divers publics. Or actuellement, la bibliothèque ne dispose pas d'espace particulier pour recevoir les groupes et doit jongler pour répartir les différents groupes dans les espaces accessibles au public, sans pour autant que cela dérange les lecteurs présents dans ces différents espaces.

En raison des différents problèmes liés au manque d'espace, la bibliothèque de la Venelle des Capucins est en recherche d'un autre lieu, dans le centre de Namur, qui puisse accueillir ses collections actuelles et offrir d'avantages d'espace pour pouvoir réaliser les différentes activités prévues dans son plan de développement de la lecture.

2.2 Organisation spatiale et fonctionnement de La bibliothèque :

- La future bibliothèque doit permettre une grande accessibilité à tout type de public (PMR, jeunes enfants, public scolaire, personnes âgées, etc.);
- certaines zones de travail ou d'animation doivent pouvoir être cloisonnées et ce afin d'éviter les nuisances sonores et visuelles;
- la bibliothèque doit comprendre une section jeunesse accessible depuis la zone d'activités;
- le comptoir des prêts doit être acoustiquement isolé de la salle de lecture;
- du point de vue du mobilier, les livres doivent être directement accessibles depuis le sol (sans monter sur une échelle);
- les bibliothécaires doivent pouvoir effectuer une surveillance globale des espaces depuis le comptoir « prêts »;
- les utilisateurs doivent pouvoir circuler aisément entre les rayonnages;
- un nombre minimum de livres (150.000 livres et 100 revues) doit être présenté directement aux utilisateurs tandis que le stockage immédiat doit être rapidement accessible aux bibliothécaires;
- les salles d'animation et de lecture doivent pouvoir être largement ventilées, chauffées et éclairées;
- un espace doit être consacré aux revues;
- la salle de lecture doit accueillir minimum 40 places assises (la zone dédiée aux enfants en comptera env.35, c'est-à-dire une classe)
- depuis l'espace public (la rue, le trottoir, la place l'Ilon), il est impératif de trouver une signalétique permettant de faire comprendre au public que le bâtiment est une bibliothèque.

2.3 Etude préalable de stabilité :

L'étude analyse l'édifice dans sa globalité et détaille les travaux nécessaires à l'entretien du bâtiment en fixant un délai d'intervention par priorité.

Toitures	Priorité
Toiture nef centrale, transept et chœur	Avant 5 ans (P3)
Toiture du bas côté sud	De 6 mois à 2 ans (P1-P2)
Toiture du bas côté nord	De 6 mois à 2 ans (P1-P2)
Toitures des annexes sacristie	De 6 mois à 5 ans (P1-P4)

CHAPITRE II

ETUDE DES PROJETS THEMATIQUES

Planchers et revêtements de sol	Priorité
Pavage de la nef centrale	Au-delà de 5 ans: pas urgent (P4)
Plancher du chœur	Dans les 2 ans (P2)
Plancher de la sacristie	Au-delà de 5 ans: pas urgent (P4)
Maçonneries	Priorité
Murs gouttereaux de la nef centrale, du transept et du chœur	Dans les 5 ans et au-delà (P4-P3-P2)
Maçonnerie bas côté sud	Avant 5 ans (P3)

Tableau 2 : Travaux nécessaires à l'entretien de l'édifice

(Source : Document - Etude de faisabilité réaffectation en bibliothèque)

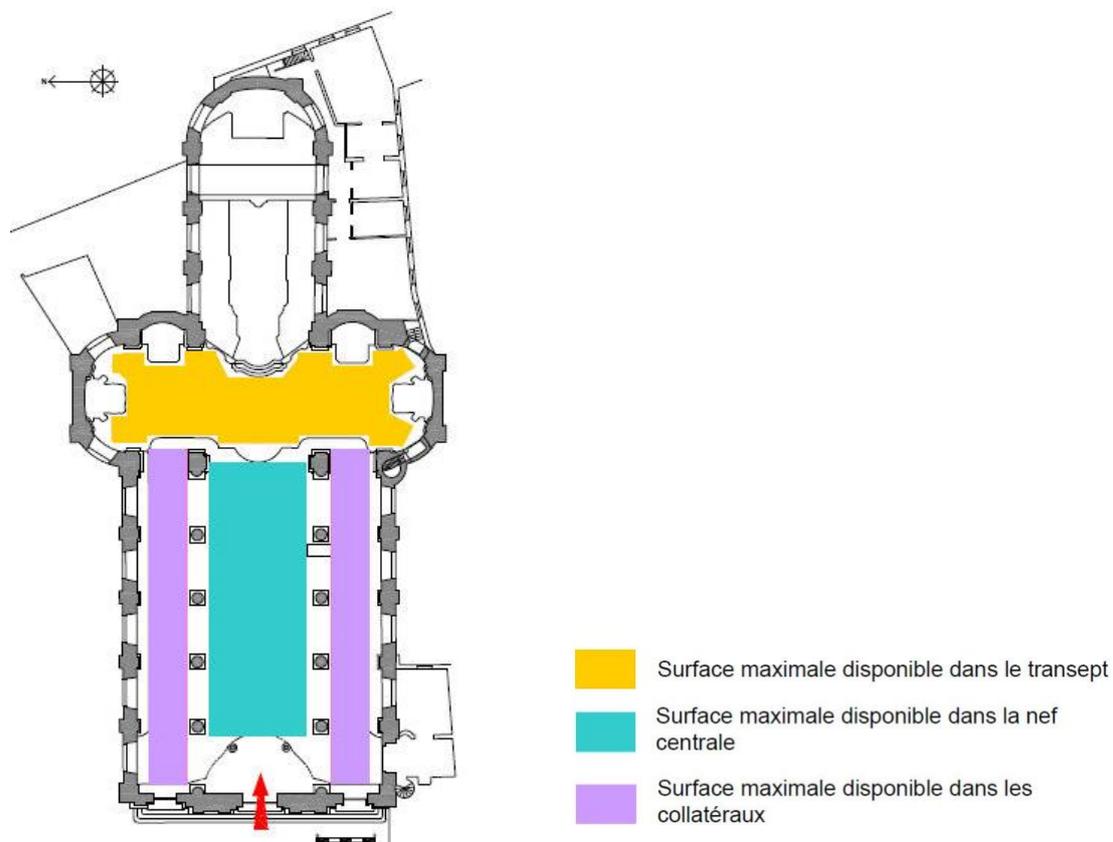


Figure 12 : Plan de disponibilité des surfaces dans l'église

(Source : Document - Etude de faisabilité réaffectation en bibliothèque)

Les surfaces disponibles illustrées sur la figure 12 en dehors des espaces occupés par du mobilier ou non utilisables (comme l'espace du chœur par exemple) sont d'environ:

- 2x 95m² dans les collatéraux
- 197 m² dans la nef centrale
- 175 m² dans le transept

Total: 562 m² : environ 107 m² (5 locaux desservis par un couloir de distribution)

	Surfaces disponibles accessibles aux lecteurs	Surfaces disponibles non accessibles aux lecteurs
Surfaces de l'actuelle bibliothèque de Namur	395,18 m ²	377,51 m ²
Surfaces au sol dans l'ancienne église ND	562 m ²	107 m ²

Tableau 3 : Surfaces disponibles de l'église

(Source : Document - Etude de faisabilité réaffectation en bibliothèque)

2.4 Aménagements intérieurs : quelques principes théoriques

Dans les secteurs de consultation et de prêt, il faut prévoir que plusieurs personnes se trouveront en même temps entre les rayonnages.

Certaines normes ont retenu le principe d'un écartement de 3 m d'axe en axe, dans le secteur du prêt où les lecteurs sont appelés à circuler pour choisir leurs livres.

Les allées de circulation de 2,50 m sont trop larges pour deux personnes qui choisissent un livre en même temps, trop étroites pour installer une chauffeuse ou des tables entre les rayons.

Cependant, le libre accès implique que le lecteur parcoure les travées et trouve à portée de son regard et de sa main tous les ouvrages de son choix, sans faire appel à une échelle ou un marchepied, ni avoir recours à un exercice physique quel qu'il soit.

Quel que soit l'aménagement intérieur en vue de la réaffectation de l'édifice en bibliothèque, la quantité de mètres courants pouvant être dédiés aux rayonnages est faible, principalement en raison de l'occupation de l'espace par le mobilier liturgique.

Au-delà d'un aménagement purement théorique (et schématique), il est indispensable de prévoir une zone d'accueil pour l'emprunt et le retour des ouvrages, une fois positionnée

sur le plan, on constate rapidement que cette zone occupe un espace relativement étendu par rapport aux surfaces disponibles.

Le transept peut accueillir deux zones de « lecture » ou de consultation sur ordinateur... Mais malheureusement, l'espace disponible ne permet pas d'accueillir toutes les fonctions devant trouver place dans l'édifice...

En effet, au regard des schémas présentés :

- l'espace réservé aux enfants est inexistant (ou il remplace les zones de lecture)
- un espace cyber-média « isolé » peut trouver place dans la sacristie (mais celui-ci remplace alors le stockage ou un bureau).

2.5 Identification des contraintes et des atouts de Notre-Dame :

Tous les édifices ne posent pas les mêmes problèmes, on peut tenter ici d'établir une typologie des difficultés rencontrées afin d'estimer les chances de réussite du projet. Il convient en effet de mettre en balance les avantages et les inconvénients que présente la reconversion en bibliothèque de l'ancienne église Notre-Dame.

Dans le cas de cette église, le bâtiment impose sa loi; un hôtel particulier, une maison bourgeoise, un pavillon, une église s'adaptent mal au rôle de bibliothèque; il est évident qu'un magasin, un atelier, une usine, beaucoup mieux. En effet, les procédés de construction mis en œuvre pour un bâtiment industriel, la répartition des volumes, les surfaces disponibles, la diffusion de la lumière satisfont généralement assez bien les exigences techniques d'une bibliothèque: comme les livres, les machines sont lourdes; comme les lecteurs, les ouvriers doivent avoir leur travail bien éclairé, etc.

Les monuments historiques tels que les cloîtres, les églises, les châteaux doivent, surtout s'ils sont classés, être restaurés en respectant leur état primitif et il en résulte souvent des contraintes importantes et des locaux peu évolutifs. Ce qui ne signifie pas que de belles bibliothèques ne peuvent pas trouver place dans ce type d'édifices mais bien que les contraintes sont plus importantes.

Par ailleurs, il a été envisagé de décentraliser certaines fonctions de la bibliothèque (bureaux, service de reliure et réparation, dépouillement, catalographie mais aussi certaines réserves et selon l'aménagement de l'ancienne église quelques services accessibles au public mais ne pouvant être hébergés dans l'église elle-même) et d'utiliser les surfaces disponibles dans deux habitations proches de l'ancienne église, cependant même pour une annexe, un appartement ou une maison mitoyenne est toujours peu commode car il est peu recommandé d'émettre les services.

2.6 L'aménagement de l'espace :

Les « structures indépendantes » en mezzanine envisagées dans l'étude portant sur le centre culturel ne peuvent être développées de la même façon dans le cas de la bibliothèque car ces structures qui avaient été disposées dans les collatéraux avaient pour objectif d'offrir une surface complémentaire en vue d'accueillir un public (limité) lors des manifestations telles que concerts, spectacles d'art forain, etc. certainement pas de supporter en permanence, le poids du mobilier et des ouvrages littéraires. Ces structures avaient en effet été développées comme des structures « indépendantes », les plus « légères et transparentes possible » (c'est pourquoi celles-ci avaient été conçues en verre et métal) afin de laisser la lumière pénétrer dans la nef centrale. Dans le cas de la bibliothèque, ces structures devraient être occupées par des rayonnages, des tables, des chaises en deux mots des éléments statiques composant des zones de travail ou de lecture. La recherche de transparence et de légèreté évoquée plus haut n'a donc plus de sens dans le cas précis...

IV. CONCLUSION :

A travers l'étude de cas d'exemple, on a pu constater que l'élaboration d'un projet de réutilisation dépend essentiellement de l'évaluation des valeurs patrimoniales liées au monument à savoir :

- La valeur historique et architecturale : l'importance historique et architecturale que représente le monument.
- La valeur d'usage : les différentes affectations qu'à abriter le monument.
- L'insertion avec le tissu urbain. L'insertion du monument dans son contexte urbain et sa communication avec les autres bâtiments.

De ce fait, les valeurs patrimoniales que véhicule l'ancien Garde-meuble a contribué à l'élaboration des différents projets de réutilisation à travers l'histoire et son intégration dans le circuit de la vie quotidienne en lui trouvant des fonctions utiles à la société, ces différentes affectations ont respecté à leurs tours l'aspect général de l'édifice, son architecture, son esprit du lieu, un principe fondamental dans tout projet de réutilisation.

L'ouverture du monument au public est un facteur très important dans un projet de réutilisation. Attribuer au monument une fonction qui attire une grande partie du public participe non seulement à son animation mais également à son réappropriation. Il deviendra donc une partie intégrante dans la société et aux futures générations.

Ces études établies pour l'ancien Garde-meuble et pour l'ancienne église Notre-Dame de Namur vont nous permettre de bien procéder à l'étude analytique de nos cas d'exemples dans la partie qui suit.

PARTIE 3

**LA NOTION DE REUTILISATION DES MONUMENTS
ANCIENS EN ALGERIE**

CHAPITRE I

Analyse du cadre législatif Algérien

I. INTRODUCTION :

Le chapitre qu'on va aborder nous permettra de visualiser les modes d'intervention sur les monuments anciens en Algérie pour ensuite faire ressortir les défaillances qui sont en rapport avec cette notion, et à quel niveau est-elle introduite par rapport aux projets de restauration et de mise en valeur.

De ce fait, on s'est appuyé sur une recherche effectuée par Mme BENSEDDIK-SOUKI-Habiba dans son mémoire de magister intitulé : « *la valorisation des monuments historiques en Algérie, le cas du palais de l'Agha a Ferdjioua* » [1].

Si l'Algérie s'est engagé après son indépendance pour la gestion de tous les intérêts relatifs aux différents secteurs de développement notamment celui de la préservation et la conservation du patrimoine, les moyens tant humains et matériels n'ont pas permis de se doter d'un arsenal législatif adapté aux nouveaux besoins et aspirations du pays. Le législateur algérien a voulu revoir les définitions et les concepts et ce parallèlement à l'évolution de la doctrine patrimoniale moderne, d'une part, et, définir une nouvelle politique en analysant les différentes interventions et les mécanismes nécessaires pour assurer la pérennité des biens culturels.

II. APERÇU HISTORIQUE SUR LA LEGISLATION ALGERIENNE :

Depuis l'indépendance, l'Algérie s'est engagée à prendre en main la gestion des intérêts relatifs aux différents secteurs de développement. Au même temps, ses moyens humains et institutionnels ne permettaient pas de s'accorder un arsenal législatif conforme aux besoins et aux exigences d'un état récemment indépendant.

Toutefois, l'état a promulgué la loi 62-157 du 31 décembre 1962 qui visait à reconduire jusqu'à nouvel ordre la législation en vigueur et pour répondre au devoir impératif d'attribuer une structure législative au pays. En d'autres termes, il s'agissait de reconduire la législation

[1] : Mme BENSEDDIK-SOUKI- Habiba, mémoire de magister : « la valorisation des monuments historiques en Algérie, le cas du palais de l'Agha a Ferdjioua », université Mentouri de Constantine, faculté des sciences de la terre, de géographie et de l'aménagement du territoire, département d'architecture et d'urbanisme, juin 2012

CHAPITRE I

ANALYSE DU CADRE LEGISLATIF ALGERIEN

héritée de l'administration Française en Algérie, en attendant de mettre en place une législation de conception Algérienne.

Cependant, pour gérer les questions se rapportant au patrimoine culturel, l'ordonnance relative aux fouilles archéologiques, de la protection des monuments historiques et naturels fut promulguée le 20 décembre 1967. Ce texte représente la reconduction des textes fondamentaux de la législation française en la matière, à savoir : le décret du 14 septembre 1925 sur les monuments historiques en Algérie, modifié par la loi n°54-1160 du 21 novembre 1954 qui représente la reconduction de la loi Française de 1913 sur les monuments historiques et la loi de 1930 sur la protection des sites.

D'autre part, l'Algérie en sa qualité de pays membre à l'U.N.E.S.C.O, a procédé en 1973 à l'approbation de deux conventions importantes établies par cette organisation. La première concerne les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriétés illicites des biens culturels. Quant à la deuxième rectification, elle se rapporte à l'ordonnance 73-38 du 25 juillet 1973 portant ratification de la convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et national, qui s'est déroulée à Paris le 23 novembre 1972.

Face à la vitesse avec laquelle s'est lancée la nouvelle dynamique urbaine et à la fin des années quatre vingt, on assiste à de multiples changements tant politiques, économiques que sociaux qui auront des répercussions directes sur le secteur de l'immobilier. Il est devenu impératif d'actualiser l'arsenal juridique en matière d'architecture et d'urbanisme.

Ainsi, le début de la décennie quatre-vingt dix, est marqué par la promulgation d'une série de nouveaux textes provenant particulièrement du secteur de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction qui fixent le nouveau cadre juridique ; dans lequel doit s'exercer l'activité constructive et les différentes transformations urbaines.

A ce juste titre, la loi n° 90-29 du 1 décembre 1990 relative à l'aménagement et à l'urbanisme mérite d'être citée. Elle a été suivie par une série de décrets exécutifs qui mettent à la disposition des gestionnaires un ensemble d'outils d'application de cette législation et de nouveaux instruments d'action [2]. Dans le cadre du nouveau contexte et des nouveaux textes de loi, l'état affirme de nouveau son engagement à protéger et mettre en valeur l'héritage architectural et urbain à caractère historique et artistique.

En fait, cette loi fait partie de la législation en la matière actuellement en vigueur en Algérie. Elle répond au besoin de répondre à tous les aspects problématiques liés au domaine

[2] : Il s'agit du décret n° 91-176 du 28 mai 1991 fixant les modalités d'instruction et de délivrance du certificat d'urbanisme, du permis de lotir, du certificat de morcellement, de permis de construire, du certificat de conformité et du permis de démolir, du décret n°91-177 du 28 mai 1991 fixant procédures d'élaboration et d'approbation du plan directeur d'aménagement et d'urbanisme et le contenu des documents y afférents: du décret exécutif n°91-178 du 28 mai 1991 fixant les procédures d'élaboration et d'approbation des plans d'occupation des sols ainsi que le contenu des documents y afférents.

patrimonial. A travers ce texte, le législateur Algérien a voulu d'une part revoir les définitions et les concepts, conformément à l'évolution marquée dans la doctrine patrimoniale moderne.

III. LA PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL :

1. La loi 04 98 du 15 juin 1998 :

En matière de protection du patrimoine culturel en Algérie, la loi **04-98** constitue la législation actuellement en vigueur, elle représente l'aboutissement d'une réflexion entreprise depuis l'indépendance, pour la mise en place d'une législation purement Algérienne, en mesure de prendre en charge les différents aspects immanents à la gestion du patrimoine culturel national.

En effet, l'ordonnance 67- 281 était beaucoup plus le produit d'un contexte marqué essentiellement par l'urgence de doter l'Algérie après son indépendance, d'un moyen législatif, lui permettant d'affronter et d'empêcher toutes sortes de détériorations sur le patrimoine historique, artistique et archéologique.

En fait, dans le but de confectionner des textes qui répondent aux conditions et aux besoins de l'Algérie en matière de tutelle patrimoniale et qui définissent essentiellement les fondements de la politique nationale, en fonction des exigences réelles découlant de la nature du patrimoine culturel et en vue d'apporter les réponses d'ordre tutélaire qui s'y posent.

Ainsi L'article 1, a été édicté pour déterminer l'objectif et le caractère de cette loi en stipulant que : "*La présente loi a pour objectif de définir le patrimoine culturel de la nation, d'éditer les règles générales de sa protection, sa sauvegarde et sa mise en valeur, et de fixer les conditions de leur mise en œuvre*".

Avec cette définition, la loi 04-98 présente d'aussitôt l'objet de tutelle patrimoniale à travers des catégories bien distinctes Le patrimoine bâti apparaît avec la notion de bien culturel immobilier qui reflète d'ailleurs l'évolution de la doctrine patrimoniale et du concept même de patrimoine.

Avec l'accomplissement de la notion de bien culturel immobilier, la législation Algérienne marque une rupture claire par rapport à la définition stricte et nominative de monument et site historique déjà apportée par l'ordonnance 67-281 du 20 décembre 1967. L'objet du patrimoine n'est plus d'ailleurs réservé, uniquement, à des objets exceptionnels et prestigieux, mais s'identifie à travers la notion de « bien » qui renvoie à tout objet porteur d'un témoignage relatif à la civilisation et à la culture d'une société.

2. Définition des biens culturels immobiliers dans la loi 04-98 :

Les biens culturels immobiliers et les modalités de leur protection sont établis dans l'article 8 qui stipule : « *Les biens culturels immobiliers comprennent :*

- *les monuments historiques ;*
- *les sites archéologiques ;*
- *les ensembles urbains on ruraux.*

Les biens culturels immobiliers quel que soit leur statut juridique, peuvent être soumis à l'un des régimes de protection ci dessous énoncés en fonction de leur nature et la catégorie a laquelle ils appartiennent :

- *l'inscription sur l'inventaire supplémentaire ;*
- *le classement ;*
- *la création en « secteurs sauvegardés ».*

Cette dernière disposition juridique a constitué un véritable vecteur de développement social et économique à l'échelle régionale et nationale en reconnaissant les ensembles urbains et ruraux en tant que figure tutélaire gérée par un instrument spécifique qui est le secteur sauvegardé Ceci représente la conséquence de la nécessité de doter l'arsenal juridique national, d'un outil adéquat pour la reconnaissance et la sauvegarde des ensembles historiques en tant qu'unité patrimoniale distincte a valeur architecturale et urbaine.

3. La protection par le classement :

Le classement est une mesure de protection définitive qui une fois appliquée à un monument ou un site engendre un nombre d'abrogations et de sujétions dont l'objectif est la protection du monument contre tous types de dégradation.

A l'origine, selon les termes de la loi 98-04 ; seul était prévu le classement des immeubles "dont la conservation peut avoir au point de vue de l'histoire ou de l'art un intérêt national" [3]. Cette opération n'était possible qu'avec l'accord du propriétaire.

En conséquence, la servitude de classement protège très efficacement un monument historique. Aucun travail, quel qu'il soit, ne peut être réalisé sur cet immeuble sans autorisation préalable du ministère de la culture, celui-ci peut, en outre faire exécuter d'office les travaux nécessaires à la conservation de l'immeuble lorsque sa sauvegarde est mise en péril par inertie du propriétaire.

Le classement d'un monument ou site entraîne les effets suivants : Le classement total ou partiel d'un site implique le classement de tous les immeubles qui s'y trouvent englobés.

[3] : Tiré de la fiche pratique intitulée "Considérer les abords de monument historique " ; mise à jour en Juillet 2003.

Le classement n'ouvre droit à aucune indemnité au bénéfice du propriétaire. Cette disposition de l'article 35, constitue un abus important vis à vis de l'atteinte portée au droit de propriété. De ce fait, le classement est perçu à juste titre comme une atteinte au patrimoine du propriétaire, et donc l'opposition de ceux-ci serait compréhensible et légitime. Sont soumis à autorisation préalable :

- Tous travaux ou modifications,
- L'établissement de servitudes,
- L'affectation nouvelle,
- L'aliénation onéreuse ou gratuite, partielle ou totale,
- Ainsi que toute forme de publicité ou spectacle.

Obligation est faite aux propriétaires des monuments classés de les entretenir et d'effectuer tous les travaux nécessaires (réparation ou restauration). L'état n'est pas tenu de participer aux frais, sauf à titre exceptionnel. Cette obligation engage la responsabilité du propriétaire (civile et pénale). L'Etat peut engager les travaux nécessaires aux frais du propriétaire. L'opposabilité au tiers.

4. L'inscription sur l'Inventaire supplémentaire :

Semblable au classement elle n'en est différente que par le fait que cette mesure n'est pas définitive. L'inscription sur l'inventaire supplémentaire produit les mêmes effets que le classement mais pour une période de 10 années uniquement. Cette mesure assez ambiguë n'est pas sans susciter certaines interrogations notamment quant à son utilité pratique. Nous retiendrons uniquement pour notre part la possibilité d'envisager des solutions de protection temporaires voire conjoncturelles ou exceptionnelles. Elle s'applique aux monuments et sites historiques. Qui, pour une raison quelconque, ne font pas l'objet d'une procédure immédiate de classement. Elle peut de même être appliquée aux immeubles situés dans le champ de visibilité d'un monument classé.

Toutefois, la possibilité d'inscrire sur un inventaire supplémentaire les "édifices ou parties d'édifices qui sans justifier une demande de classement immédiat, présentent un intérêt archéologique suffisant". Conçue à l'origine comme un simple recensement, l'inscription est devenue un véritable moyen de protection, comparable au classement.

5. Les organismes nationaux de gestion du patrimoine :

Parmi les organismes nationaux de gestion du patrimoine, nous citons :

- le Ministère de la culture : qui est l'organisme principal chargé de la préservation des sites et monuments historiques en Algérie.

- L'Agence nationale d'archéologie de protection des sites et des monuments historiques :

Depuis le 6 janvier 1987 et jusqu'au 22 décembre 2005, l'Agence Nationale d'Archéologie et de Protection des Sites et Monuments Historiques créée par décret n°87-10 du 6 janvier 1987 ; qui était un établissement à caractère administratif, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Cette Agence été chargée dans le cadre du plan national de développement culturel, de l'ensemble des actions d'inventaire, d'étude, de conservation, de restauration, de mise en valeur et de présentation au public du patrimoine culturel historique culturel. Récemment, il y a eu transformation de la nature juridique de l'Agence en un établissement public à caractère industriel et commercial doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, dénommé « Office National de Gestion et d'Exploitation des Biens Culturels Protégés » par décret du 22 décembre 2005. Ainsi, le Ministère de la Culture procède à la réorganisation du secteur du patrimoine culturel :

- En redonnant aux Directions de Culture de Wilaya leurs missions de régulation, de contrôle, d'orientation et de coordination, faisant de ce niveau de décision, le seul et unique interlocuteur pour toutes les questions relevant du patrimoine culturel.
- La gestion et l'exploitation des biens culturels, dont la perspective de leur revitalisation et leur restitution, est confiée à l'Office National de Gestion et d'Exploitation des Biens Culturels Protégés. Le patrimoine devenant sur le plan théorique une ressource, générant des revenus et réalisant ainsi son intégration économique dans le développement.
- La recherche archéologique est prise en charge dans le cadre d'un Centre National de Recherches Archéologiques créé par arrêté.
- La restauration des biens culturels dans une perspective de mise en valeur sera prise en charge dans le cadre d'un Centre National de Restauration : un institut surtout de formation et d'expertise qui n'a pas encore vu le jour.

6. Modalités d'exploitation des biens culturels :

En analysant le contenu du décret n° 12-89 du 28 février 2012 modifiant et complétant le décret exécutif n° 05-488 du 22 décembre 2005 fixant les statuts de l'office national de gestion et d'exploitation des biens culturels protégés, l'article 4 précisant que la gestion et l'exploitation des biens culturels sont soumises à l'office national de gestion et d'exploitation des bien culturels (OGEBC) sans entrer dans le détail et sans préciser en quoi consiste cette exploitation en vue d'intégrer le monument dans la vie socio-économique contemporaine notamment face aux exigence actuelles.

L'article 4 nous donne également une idée sur la façon d'occuper l'espace d'un bien culturel qui se manifeste par une animation culturelle et par l'organisation de spectacles et de manifestations diverses.

Le principal constat qu'on peut tirer de cette loi par rapport à notre thème de recherche est qu'elle n'apporte aucune précision sur l'aspect de l'intégration du monument ancien dans son contexte de vie contemporaine ni la reconnaissance de cette notion comme une forme de conservation et de mise en valeur du monument.

IV. CONCLUSION :

D'après ce qui a été présenté, on a pu voir comment l'évolution de l'appareil législatif algérien a donné naissance à une multitude de textes régissant ainsi des lois et des décrets, l'arsenal juridique algérien est doté de plusieurs lois et décret qui porte sur la conservation et la protection des biens culturels.

Cependant, la lecture des différentes lois et des divers décrets ayant traité la protection et à la mise en valeur du patrimoine bâti, les monuments historiques en particulier, est assurée par deux mesures à savoir :

1. LE CLASSEMENT :

Cette mesure de protection est considérée comme un aboutissement au lieu d'être le point de départ d'une profonde intervention pratique de protection. Ainsi, cette mesure ne sert qu'à faire figer le monument dans le temps car elle n'introduit pas automatiquement les interventions de protection et de mise en valeur.

Le classement doit être suivi par des opérations techniques d'entretien, de restauration et de réutilisation sans se limiter à des interventions d'urgence.

2. L'INSCRIPTION SUR L'INVENTAIRE SUPPLEMENTAIRE :

Cette mesure de protection contemple les biens patrimoniaux immobiliers qui présentent un intérêt historique et architectural mais qui ne peuvent pas être classés dans l'immédiat, sont inscrits dans l'inventaire supplémentaire. Cette inscription peut faire l'objet d'un classement et cela doit se faire dans les dix ans qui suivent.

La loi 98-04 quant à elle est considérée comme étant un grand pas dans le domaine de la protection du patrimoine culturel. Cette loi reste incomplète en termes de réutilisation des monuments anciens et leur intégration dans la vie contemporaine.

Ce vide législatif sur la manière d'intégrer le monument et le manque d'outils théoriques induit à la muséification des monuments classés et leur isolement de leur contexte d'appartenance accélérant ainsi leur dégradation.

CHAPITRE II

Analyse des cas d'étude

I. INTRODUCTION :

Pour finaliser les objectifs de ce travail, il convient d'analyser la façon dont l'Algérie perçoit la réutilisation des monuments historiques ou de bâtiments anciens ayant une valeur mémorielle ou historique. Cela va être effectué à travers l'étude de deux cas, la mosquée Sidi Bel-Hassen, mosquée classée monument historique national et l'église Saint Michel, bâtiment religieux colonial non classé.

Ce chapitre sera réservé à l'analyse des différentes transformations et affectations qu'ont subies ces deux ouvrages afin de pouvoir ressortir les conclusions sur la notion de réutilisation des monuments anciens en Algérie pour enfin proposer les recommandations liées à cette notion.

Ainsi, on fera appel à l'approche analytique déjà établi dans la deuxième partie c'est-à-dire l'étude de la valeur patrimoniale que véhiculent nos deux édifices, les différentes transformations dues aux différentes affectations ainsi que l'impacte de leurs réutilisations à travers l'histoire.

II. CAS DE L'EGLISE SAINT MICHEL :

1. Contexte général du monument :

Dans sa description de l'Afrique septentrionale, le géographe du XI^e siècle El Bekri indique qu'avec l'accroissement de la population chrétienne à Tlemcen, le besoin de construire des lieux de culte fut rétabli.

Avec l'occupation française de l'Algérie, une première église a été construite en 1842 à Tlemcen par le génie militaire face à l'entrée du Méchouar sur les ruines d'une ancienne synagogue ^[1] (Voir photo 4).

[1] : Louis ABADIE (*Tlemcen, au passé retrouvé*) Editions J. Gandini, 1994, p 58.

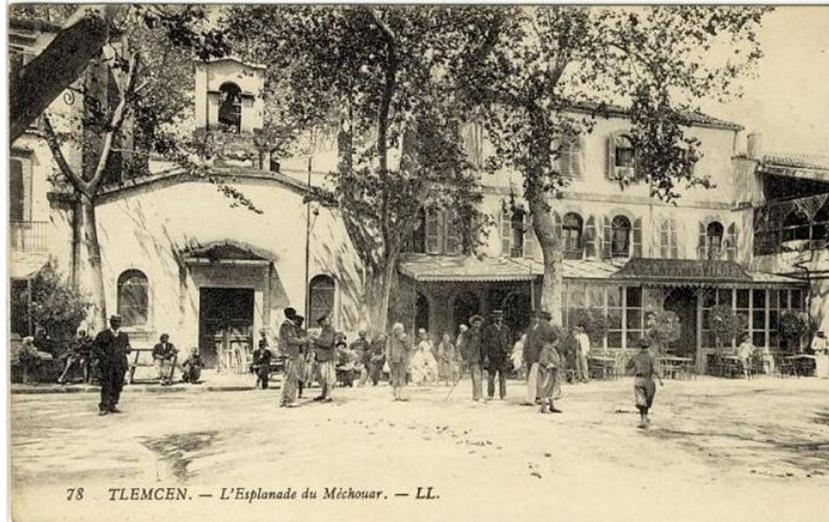


Photo 4 : Vue sur l'esplanade de la première église de Tlemcen

(Source : Louis ABADIE, Op.cit, p 58)

En 1858, une seconde église plus spacieuse, fut aussi aménagée, toujours par le génie militaire, dans une ancienne halle aux grains, jouxtant la Mairie et dont l'entrée était rue Clausel [2].

Sous la conduite de Viala Sorbier, architecte en chef de la Province d'Oran et avec la volonté du chanoine Brevet de construire une vaste et belle église, les travaux de construction d'une nouvelle église commencèrent en 1863 dans le nouveau quartier de Tafrata, sur un terrain vague près des champs d'orge et des vieux remparts de la ville et à proximité des bâtiments administratifs de la même époque [3].

2. La valeur patrimoniale du monument :

2.1 Valeur historique :

L'église Saint Michel figure parmi les principaux édifices que la colonisation Française nous a légués dans la ville de Tlemcen. Elle est, selon Callot l'évêque d'Oran, parmi les plus beaux lieux de culte catholique du pays. Il disait le jour de sa consécration en 1868 : « *(qu') elle est certainement la plus belle de notre diocèse et peut, dit-on, soutenir la comparaison avec toutes celles d'Algérie* » [4].

L'édifice a été l'objet de visite de plusieurs personnages célèbres comme le roi Albert 1er et la Reine de Belgique.

[2] : Louis ABADIE, Op.cit, p 58

[3] : Louis ABADIE, Op.cit, p 58

[4] : Louis ABADIE, Op.cit, p 59

2.2 Valeur architecturale :

Le monument a été conçu par l'architecte Viala Sorbier chef du service des bâtiments civils de Tlemcen, qui a conçu plusieurs églises en Algérie (dix huit au total) [5].

Issu du style Néo-Roman qui prévalait en Europe occidentale entre le Xe et le XIIe siècle, et se caractérisant par l'emploi d'arcs en plain cintre qui étaient à l'origine, très dépouillés, mais réunis en arcades et combinés à divers ordres, ils composaient des ensembles forts imposants. Rehaussés de moulures cylindriques, de chevrons et de divers ornements géométriques, ils avaient un aspect opulent mais peu raffiné. Les arcs servaient aussi à composer des ornements appelés « arcades aveugles ». Les colonnes utilisées dans le style Néo-Roman sont d'ordre colossal. (Voir photo 5).

Les soubassements de l'édifice ont été réalisés en pierre de taille de Tlemcen et les murs, en pierre blanche de Beaucaire. Son intérieur est réparti en quatre grands espaces : Une grande nef centrale de trente quatre mètres de long sur huit de large encadrée par deux nefs latérales et soutenue par seize magnifiques et larges colonnes en marbres gris de Tlemcen. Quatorze vitraux pour la nef centrale, douze pour les nefs latérales, Le chœur, transpercé par trois vitraux et deux rosaces, laissant pénétrer une lumière lamisée (Voir figure 13 et photo 6).

Toutefois, sa façade principale a été dominée par un clocher qui s'élevait à trente mètres du sol (Voir photos 7 et 8) et qui abritait jadis trois cloches et, en 1935, le chanoine Fabreguettes en fit placer une quatrième qu'il nomma « la cloche de la paix » [6].

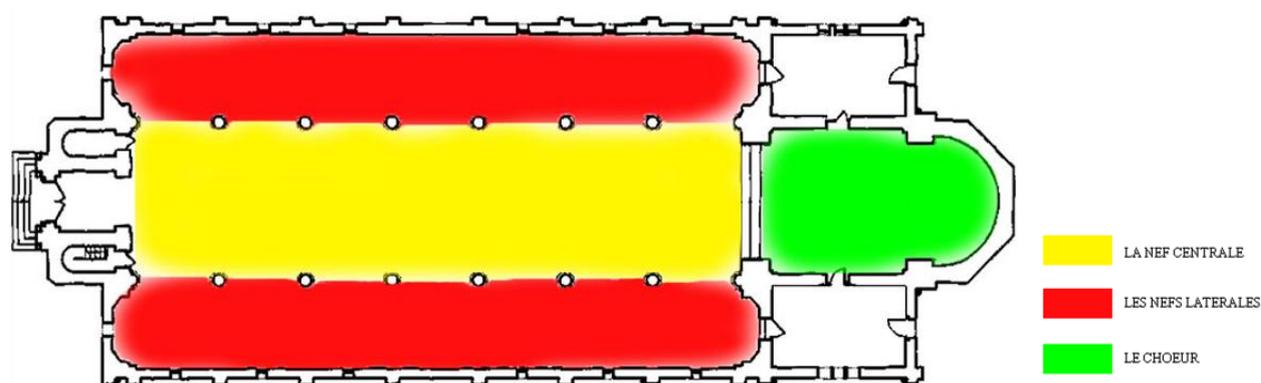


Figure 13 : La composition spatiale du monument

(Source : Auteur sur fond d'un relevé fait sur site)

[5] : Les Usages du Patrimoine, Monuments, Musées et Politique Coloniale en Algérie (1830 - 1930), Edition de la maison des sciences de l'homme p 59

[6] : Louis ABADIE, Op.cit, p 59

CHAPITRE II

ANALYSE DES CAS D'ETUDE



Photo 5 : les arcs aveugles et les colonnes d'ordre colossal du style Néo-Roman présents sur la façade de l'église



Photo 6 : Les trois vitraux et les deux rosaces du chœur à l'intérieur du monument

(Source : Auteur le 11 Mai 2014)

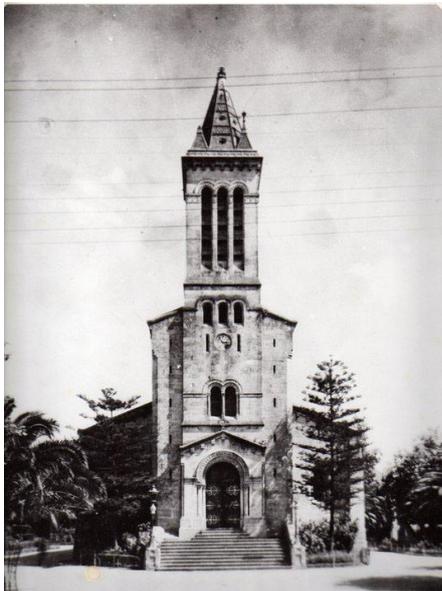


Photo 7 : Vue sur la façade principale avec son clocher



Photo 8 : Vue générale sur le monument après sa construction

(Source : Louis ABADIE, Op.cit, p 59 et www.facebook/groupe S.O.S Antiquité Tlemcen.com)

2.3 Valeur d'usage (différentes affectations) :

2.3.1 Période de 1860 à 1973 :

En 1860, la ville de Tlemcen a fait l'objet d'une restructuration urbaine dans le but de créer un plan d'extension sur lequel on a tracé de nouveaux axes routiers abritant les différentes installations publiques parmi lesquelles on aperçoit l'église Saint Michel.

Toutefois, le monument a maintenu sa fonction culturelle après l'indépendance jusqu'au mois de mars 1973 où il a été rétrocédé à la commune de Tlemcen par le biais d'un contrat conclu avec l'évêque d'Oran afin de permettre à la direction du tourisme et de l'artisanat d'y organiser, après aménagement approprié, des expositions d'arts, ainsi que des manifestations à caractère artisanal et culturel [7].

2.3.2 Période de 1974 à 1985 :

A partir du mois de janvier 1983, l'ancienne église Saint Michel a été louée au profit de la société nationale des nouvelles galeries Algériennes (SNNGA) de Tlemcen et cela pendant une durée de trois années pour accueillir un nouvel usage qui n'a pas été adéquat à la vocation culturelle du monument, il abrita un espace commercial appelé autrefois « Souk EL Fellah » [8].

Suite à cette nouvelle occupation, l'édifice a connu des dégradations surtout au niveau des enduits intérieurs et des revêtements de sol [9].

2.3.3 Période de 1985 à 2004 :

Au milieu de l'année 1991, sur proposition du directeur de la réglementation et des affaires générales et vu la nécessité d'implanter les services de la sûreté de la wilaya de Tlemcen, le monument a été mis à titre provisoire à la disposition de ces services. Cela s'est produit suite à la réintégration de l'édifice aux biens de l'état par l'arrêté n° 2502 du 12 juin 1991 [10].

Durant les années 90, le monument a été abandonné et vers la fin de l'année 1998, il a fait l'objet d'une nouvelle affectation, un espace d'expositions artistiques lui a été attribué. Cette nouvelle fonction a persisté jusqu'à l'année 2004. Pendant cette période, l'édifice a gardé son aspect intérieur sans pour autant l'affecté mise à part le renouvellement des enduits intérieurs et la peinture [11].

2.3.4 Période de 2004 jusqu'à nos jours :

En 2004, le statut juridique de l'église a été modifié. Elle devient un bien appartenant au ministère de la culture après avoir appartenu à la direction des domaines de l'état.

Les nouveaux propriétaires du bâtiment lui ont affecté une nouvelle fonction, celle d'une bibliothèque de lecture publique de la ville de Tlemcen pour être ensuite annexé à la nouvelle bibliothèque d'Imama inaugurée vers la fin de l'année 2012.

[7] : Voir annexe 1

[8] : Voir annexe 2

[9] : Entretien avec Monsieur Lazar un ex-chef du service des archives de l'A.P.C. de Tlemcen.

[10] : Voir annexe 3

[11] : Monsieur Lazar, Op cit.

3. Orientations et faisabilité de la réutilisation :

3.1 L'évaluation du projet de réutilisation de l'église en bibliothèque :

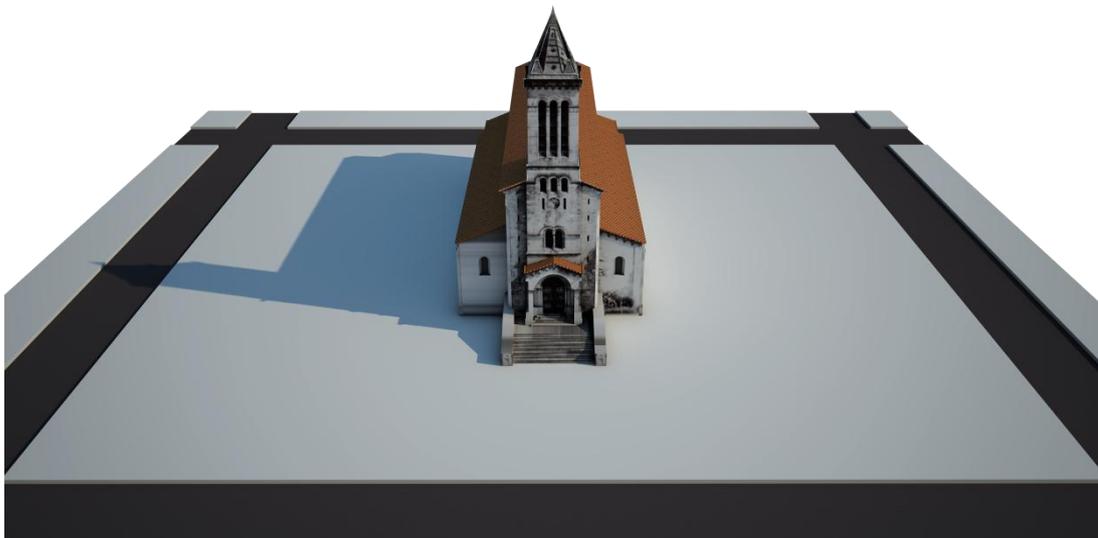
Afin de pouvoir apprécier le projet de réutilisation de l'ancienne église en bibliothèque, on s'est appuyé sur les principes d'évaluation de l'impacte d'un projet de réutilisation sur les monuments anciens côtoyés dans le chapitre I de la deuxième partie ainsi que sur l'étude établie par Etienne PONCELET sur l'hôtel de la Marine. Ces principes sont :

- L'impacte sur la forme et l'usage du monument.
- L'insertion urbaine du monument.
- L'intérêt général du monument.

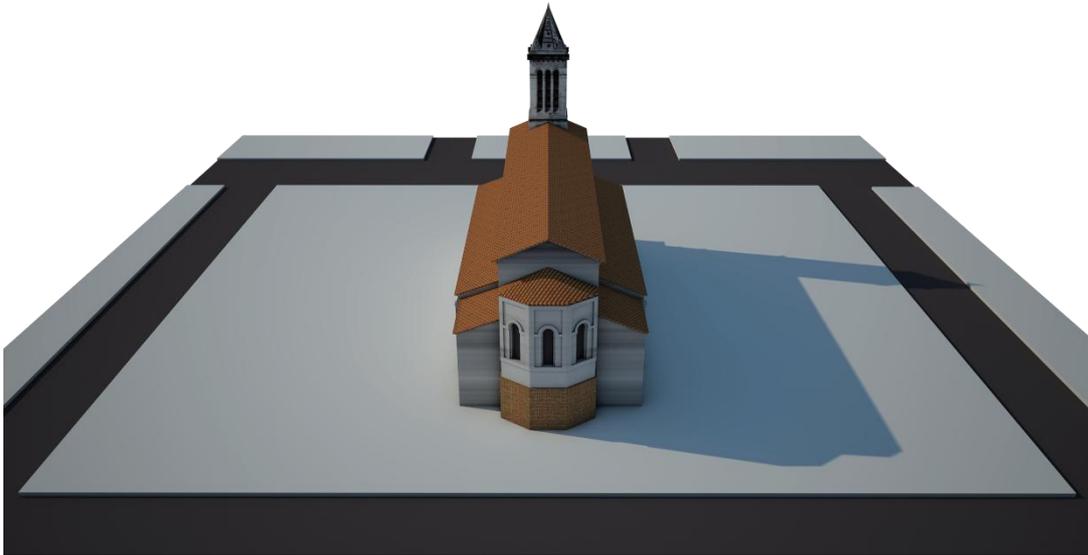
3.2 L'impacte de la réutilisation sur le monument :

3.2.1 L'impacte sur la forme et l'usage :

Le projet de réutilisation de l'église Saint Michel en bibliothèque a affecté la forme architecturale du bâtiment. Ainsi, l'aspect intérieur, l'aspect extérieur, les façades et l'allure générale de l'édifice ont subi des transformations.



Vue sur la façade principale

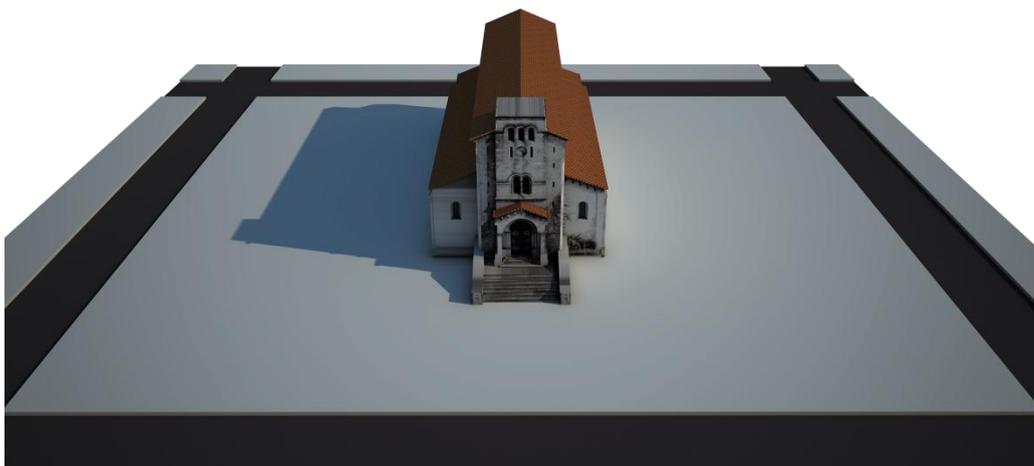


Vue sur la façade postérieure

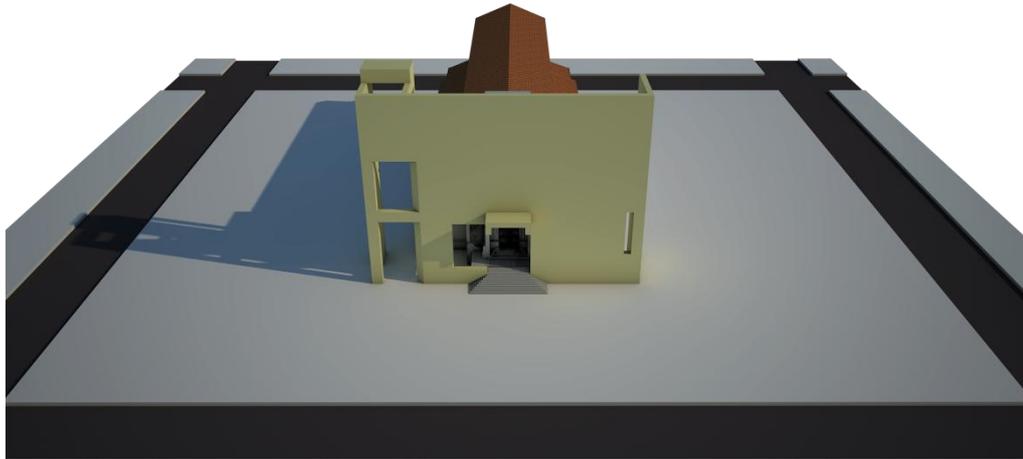
Figure 14 : Vue générale sur l'aspect primitif du monument

(Source : Modélisation réalisée par l'Auteur sur SketchUp)

En éliminant son clocher, la façade principale du monument a été camouflée par un grand écran en béton armé (Voir figures 14 et 15).



L'élimination du clocher

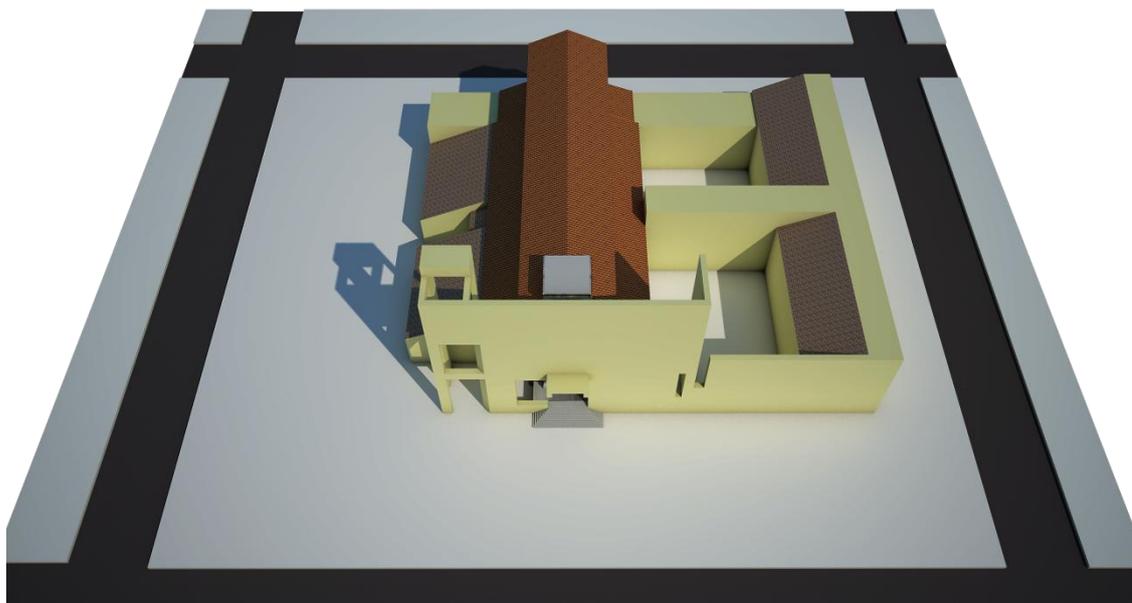


La dissimulation de la façade par un mur voile

Figure 15 : Vue générale sur l'aspect du monument après sa transformation

(Source : Modélisation réalisée par l'Auteur sur SketchUp)

Concernant l'aspect extérieur, le monument a subi une transformation importante dans sa volumétrie où d'autres volumes ont été accolés à l'ancien de part et d'autre. Ces extensions abritent des locaux commerciaux et administratifs. Ces volumes ont également empiété sur une partie de la place dissociant ainsi l'ouvrage de son contexte urbain (voir figure 16).



L'addition de volumes de part et d'autre du monument

Figure 16 : Vue générale sur l'aspect du monument après sa transformation

(Source : Modélisation réalisée par l'Auteur sur SketchUp)

CHAPITRE II

ANALYSE DES CAS D'ETUDE

Ainsi, cette intervention nous rappelle la notion de « la transformation de l'image du monument » évoqué dans le chapitre 1 de la deuxième partie. Cette transformation casse l'harmonie qui existait entre l'église et son environnement. On peut conclure que celle-ci n'a pas respecté l'image initiale de l'église. Elle l'a donc défigurée (Voir photos 9 et 10).



Photo 9 : Vue sur le mur voile après sa construction

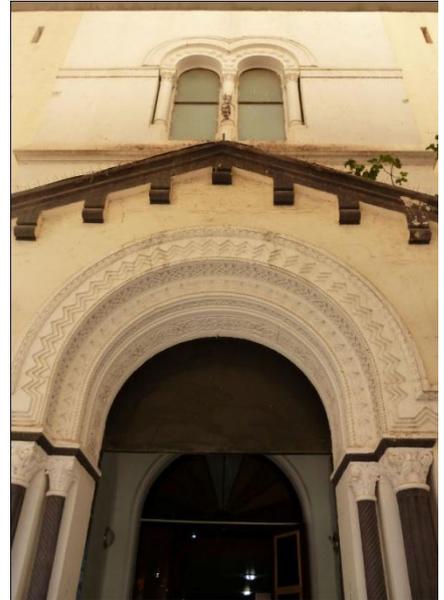


Photo 10 : Vue sur la façade originelle du monument

(Source : Auteur le 11 Mai 2014)

Quant à l'aspect intérieur de l'église, les interventions réalisées ont plus ou moins respecté son architecture existante mis à part la réalisation d'une structure en charpente métallique de deux niveaux au cœur du monument. Cette structure abrite un espace de lecture au rez-de chaussée, un espace multimédia au premier. Le dernier niveau n'est pas exploité (Voir Photos 11 et 12).



Photo 11 : Vue sur la structure métallique



Photo 12 : Vue sur l'espace multimédia de la bibliothèque

(Source : Auteur le 11 Mai 2014)

Cette structure nouvelle constitue une touche qui marque la présence contemporaine dans le bâtiment ancien tout en gardant la possibilité de revenir à la situation antérieure une fois l'aménagement supprimé. Nous rappelons à ce stade la notion de « réversibilité » invoquée dans un chapitre précédent. Nous concluons que cette intervention ne nuit pas à l'aspect authentique de l'église dans le sens où on peut revenir à l'état initial en supprimant cette structure. Cette structure n'a donc qu'une valeur d'usage passagère (Voir figure 17).

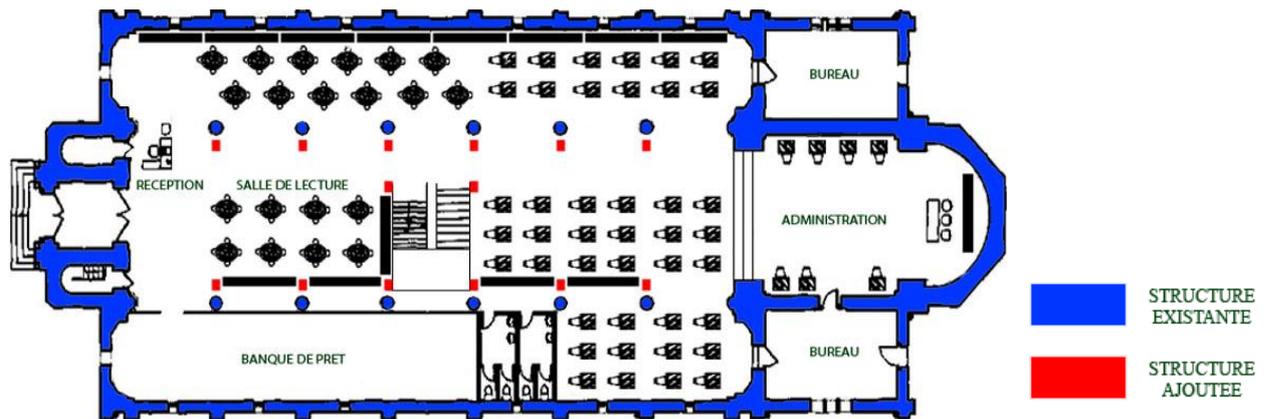


Figure 17 : L'aspect intérieur du monument après son aménagement

(Source : Auteur sur fond d'un relevé fait sur site)

3.2.2 L'insertion urbaine :

Sur le plan urbain, le monument a été implanté au cœur d'un îlot d'une superficie importante, entouré d'une place qui s'appelait « Place de l'église » (Voir photo 13) et qui est devenue ensuite après l'indépendance « Place Kairouan ». Cette place a fait l'objet en 1921 d'un aménagement et bitumage avec l'organisation d'allées et de jardinets (Voir Figure 18).



Photo 13 : Vue sur la place Saint Michel après son aménagement en 1921

(Source : www.facebook/groupe S.O.S Antiquité Tlemcen.com)



Figure 18 : Reconstitution virtuelle de la place Saint Michel après son aménagement en 1921

(Source : Modélisation réalisée par l'Auteur sur SketchUp)

De ce fait, on peut amorcer les points forts qui se dégagent du monument avant sa transformation :

- Une implantation au cœur des lieux permettant la communication directe avec les autres bâtiments et espaces importants tels que la grande poste et la place 1^{er} mai (Ex-Place Cavaignac).
- Un espace libre des deux côtés du monument facilitant la perception de l'espace urbain et en s'ouvrant sur le boulevard principal Colonel Lotfi (Ex-Boulevard National).

Cependant, la création de constructions juxtaposées au monument a modifié cette organisation urbaine. En conséquence, le monument est devenu détaché de son contexte et ne communique plus désormais avec les bâtiments et espaces avoisinants ainsi que l'emprise au sol de la place est devenue réduite (Voir Photo 14).



Photo 14 : Vue aérienne sur le contexte urbain actuel du monument

(Source : Google earth le 26/12/2014)

3.2.3 L'intérêt général (Aspect social) :

L'intérêt général suppose l'implication de la société dans le nouvel usage du monument, il se traduit par le fait que le monument ancien fait partie de la société, un héritage commun qui lui appartient. Cependant, le respect de l'intérêt général suppose donc que le projet de réutilisation prévoit une ouverture du monument au public afin que celui-ci puisse continuer à l'admirer, à l'occuper et à en profiter.

Pour cela, on a élaboré une enquête de terrain à travers laquelle on a recherché le degré d'implication de la société dans l'occupation et la réutilisation du monument, quelles sont les fonctions qu'on pourra affecter dans tel monument et quels sont ses besoins exprimés pour mieux intégrer le monument dans la vie socio-économique contemporaine.

A. L'enquête de terrain :

L'enquête s'est déroulée durant une semaine de la période entre le 05 Avril 2014 et le 12 du même mois, elle a visé un échantillon de cinquante (50) personnes dans chacun des monuments étudiés, le questionnaire a été distribué de main en main et le participant doit cocher la réponse

qu'il voit la plus adéquate à sa perception vis-à-vis le monument. Le questionnaire a été établi suivant deux langues distinctes, l'Arabe et le Français [12].

B. Questionnaire destiné aux usagers :

a. Note explicative de l'objet du questionnaire

Le questionnaire qu'on a établi a été annexé par une note explicative qui est la suivante : « Préparant un mémoire de fin d'étude de post-graduation, se rapportant au thème "la Réutilisation des monuments anciens : Impactes, enjeux et perspectives" et soulevant les points sur leurs nouveaux usages. Je vous pris de bien vouloir prendre soin de ce questionnaire, répondre avec le plus grand soin aux questions (ce qui contribuerait en grande partie à la qualité de mon travail) ».

Je vous remercie vivement pour votre aide qui me sera d'une grande utilité.

Mr. AFFANE Charef Eddine Bachir

Etudiant en Post-Graduation Spécialisé en "Ville, Patrimoine et Urbanisme"

Faculté de Technologie, Département d'Architecture et d'Urbanisme de Tlemcen

b. Objectifs du questionnaire :

L'objectif essentiel du questionnaire est d'évaluer l'impact social de la réutilisation actuelle sur les monuments étudiés, le questionnaire comporte plusieurs questions basées sur des critères qu'on a jugé important dans notre évaluation; les objectifs attendus sont :

- Analyser les réponses apportées par les usagers afin de formaliser les conditions d'efficacité d'une éventuelle réutilisation d'un monument;
- Définir les parties sociales concernées par l'occupation des monuments;
- Evaluer les liens existants entre la société et les monuments anciens étudiés;
- Orienter le questionnaire vers la validité de l'hypothèse (*La réutilisation, un Principe de conservation et un Lien social.*)

Le questionnaire que nous avons élaboré se divise en deux parties :

La première nous dévoile l'identité du répondant à savoir :

- ❖ Le sexe ;
- ❖ L'âge ;
- ❖ Le niveau d'instruction et l'activité professionnelle ;
- ❖ Le lieu de résidence ;
- ❖ Et enfin, le motif de présence sur les lieux ;

[12] : Voir annexe 4

La deuxième nous montre l'appréciation du répondant sur la réutilisation de notre cas d'étude, elle va porter sur l'appréciation des usagers sur l'usage récent du monument.

c. L'analyse et l'interprétation des résultats :

a) Identité des répondants :

56% des répondants étaient des femmes et **44%** étaient des hommes dont **58%** étaient des universitaires et **42%** avaient le niveau du secondaire.

L'enquête a également montré que **88%** des répondants étaient des élèves ou étudiants, **10%** étaient des enseignants, **2%** occupaient une fonction administrative.

92% des répondants étaient de la ville de Tlemcen et **8%** d'entre eux étaient issus de la wilaya de Tlemcen.

60% venaient pour étudier dans le monument, **28%** étaient présent pour la lecture et **12%** étaient sur les lieux pour travailler.

Ce qui explique que la bibliothèque de la lecture publique constitue pour les élèves des différents cycles et aux étudiants de la ville de Tlemcen un lieu propice pour étudier, réviser ou simplement lire dans des conditions studieuses vu la taille de l'espace et le calme qui y règne.

b) L'appréciation des répondants :

L'appréciation des répondants sur la réutilisation de l'ancienne église Saint Michel en bibliothèque a révélé, et ceci d'après le bibliothécaire documentaliste, que le taux de visite de l'édifice est de l'ordre d'une cinquantaine de personnes par jour [¹³].



Graphique 1 : Le taux de visite des usagers

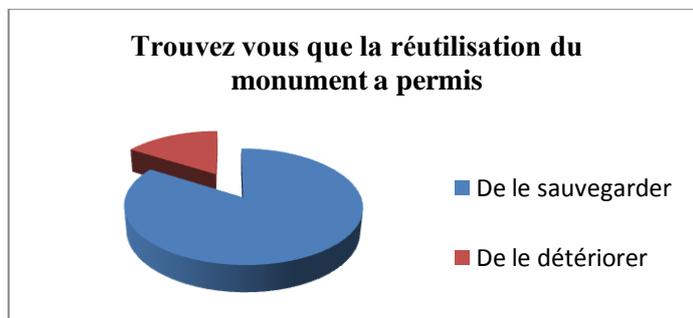


Graphique 2 : L'appréciation des usagers sur la réutilisation du monument en bibliothèque

(Source : Auteur)

[¹³] : Entretien avec Mr. Lazar Abdessamad, un bibliothécaire documentaliste de la bibliothèque de la lecture publique

Parmi les usagers interrogés de la bibliothèque, **84 %** d'entre eux ont jugé que la réutilisation actuelle du monument a permis de le sauvegarder, contrairement aux usages antécédents. Par contre, les 16 % restant auraient préféré que l'édifice garde sa fonction initiale et qu'il n'aurait pas dû subir des interventions afin qu'il puisse conserver son aspect authentique (Voir graphique 3).

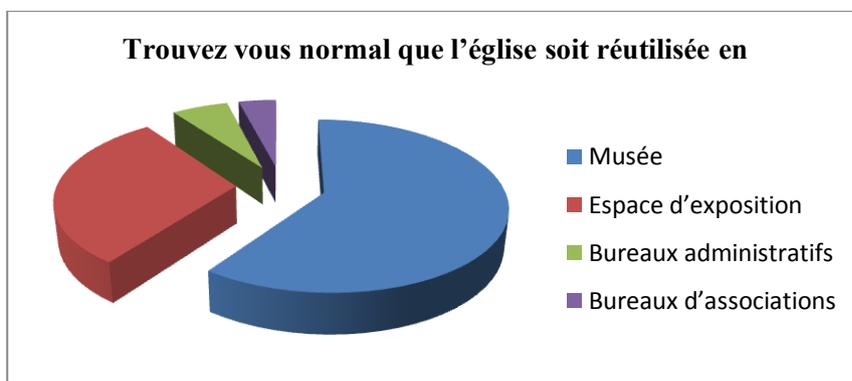


Graphique 3 : L'appréciation des usagers sur la réutilisation du monument

(Source : Auteur)

A l'instar de ce qui vient d'être évoqué, il faut noter que le monument a été fermé au public pendant une décennie à partir de 1990 et qu'il a fait l'objet auparavant de plusieurs usages qui n'ont pas vraiment respecté ni son aspect général ni la fonction culturelle initiale. C'est à partir de l'année 2004 qu'il a été de nouveau redécouvert par la société après sa fermeture par le biais des expositions artistiques puis par la fonction actuelle de bibliothèque publique. Cette nouvelle vocation qui lui a été attribuée a conquis une grande partie de la société et qui s'est appropriée l'édifice.

Dans notre enquête, nous avons demandé aux usagers leurs avis sur d'autres utilisations possibles. Nous avons découvert que 60 % de ces derniers envisagent favorablement que le bâtiment abrite une fonction muséale, 30 % un espace d'exposition. Les 10 % des usagers qui restent ont penché sur une fonction administrative ou associative (Voir graphique 4).

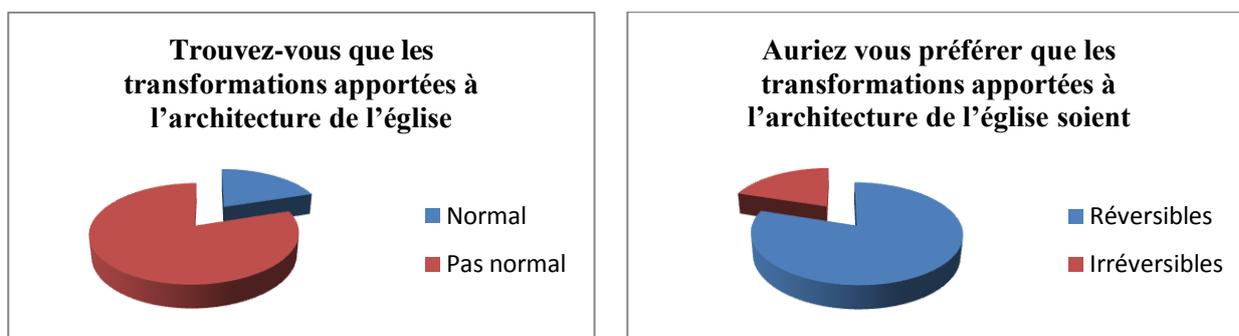


Graphique 4 : la proposition de fonction des usagers

(Source : Auteur)

Le raisonnement d'intégrer une fonction muséale dans des monuments anciens n'est pas partagé par tout le monde. Jacques Rigaud estime qu'une « *fonction économique, sociale, civique, voire administrative bien définie et bien mise en œuvre peut être infiniment mieux accordée à la dignité d'un monument qu'une fonction culturelle médiocre* » [14]. Pour cet auteur, la fonction du monument ne doit pas être réduite à une fonction purement utilitaire et unique, celle d'être un témoignage du passé. Ce qui fait du monument une construction figée, gelée et abandonnée à son sort.

Nous avons aussi découvert à travers notre enquête que si une grande majorité (84%) apprécie la fonction actuellement affectée à l'église, 80% de cette même population estiment que les transformations apportées à l'architecture du monument ne sont pas normales et qu'elles ont défiguré son aspect. Les 20 % restant jugent acceptables ces transformations. En même temps, 78% des usagers auraient préféré que ces transformations soient réversibles pour que le bâtiment puisse retrouver son aspect originel si la nécessité ou le besoin se fait sentir.



Graphique 05 et 06 : l'appréciation des usagers sur les transformations apportées au monument

(Source : Auteur)

III. Cas de la mosquée de Sidi Bel-Hassen :

1. Contexte général du monument

La mosquée « Abou El-Hassan Et-Tenessi » est connue chez les Tlemceniens sous le nom de la mosquée « Sidi Bel-Lahcen ». Cette mosquée occupe une place importante dans la série des monuments historiques à Tlemcen et comme le montre la photo 15, il se trouve à l'angle Nord-Ouest de la place Emir Abdelkader (Ex-Place d'Alger). Il abrite actuellement un musée (Voir Photos 16 et 17).

[14] : RIGAUD Jacques, « Patrimoine et évolution culturelle », in *Monuments Historiques n°5, Colloque d'Avignon : « Utiliser les Monuments Historiques »*, Paris : Caisse nationale des monuments historiques et des sites, 1978, p. 6



Photo 15 : Situation de la mosquée *Sidi Bel-Hassen*

(Source : Google earth le 26/12/2014)



Photo 16 : Vue sur le monument



Photo 17 : Vue sur la porte d'accès du monument

(Source : Auteur le 11 Mai 2014)

2. La valeur patrimoniale du monument

2.1 Valeur historique

Selon Georges Marçais, l'édifice a été construit en 696H/1296, pour l'émir « Abou Amer Ibrahim », fils du sultan « Abou-Yahya Yaghmoracen Ben Zeiyân » fondateur de la dynastie Abdalwadide, après son décès [15]. Cette datation est illustrée sur une inscription placée des deux cotés de Mihrab. A sa fondation, la mosquée a reçu comme Habous, quatorze magasins sur le coté de la Qibla (Voir photo 18).

[15] : Marçais George et William, (*Les monuments arabes de Tlemcen*), édit. Albert Fontemoing, Paris, 1903, p.160.

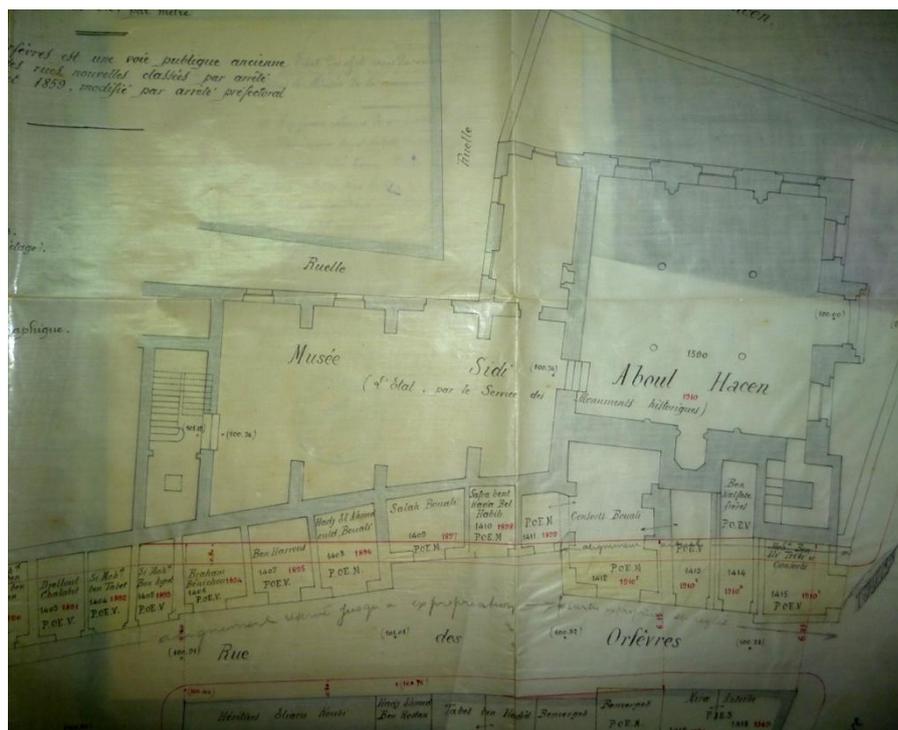


Photo 18 : Plan de la mosquée Sidi Bel-Hassen avec les quatorze magasins Habous

(Source : L'archive de l'A.P.C. de Tlemcen)

La mosquée ne porte donc pas son nom original mais elle reçut le nom de l'un des personnages les plus vénérés pour sa science et ses vertus à cette époque : « Abou Al- Hassan Ben Yakhlaf Tenessi ». Ce dernier est venu de Ténès et a vécu à Tlemcen pendant le règne d'Abou Said Ottman, il fut un célèbre juriconsulte et savant et professa dans cette mosquée. Il faut dire ici que « Abou Al Hassan » avait un frère, « Ibrahim Abou Ishak Tenessi », qui était lui aussi un des célèbres savants de Tlemcen, il professa ses cours dans la grande mosquée et attira un grand public dont « Yaghmoracen » lui-même [16].

2.2 Valeur architecturale :

Le plan général du monument est très simple, il se manifeste à l'extérieur par trois toits de tuile parallèles, accostés à l'angle Sud-est par le minaret. (Voir Figure 19)

[16] : Ibn Maryem Echerif El-Melity, (*El Bostan, jardin des biographies des saints et des savants de Tlemcen*), trad. F. Provenzali, édit. Imprimerie orientale Fontana Frères, Alger, 1910, p.66-69.



Figure 19 : Vue sur la façade latérale gauche de la mosquée *Sidi Bel-Hassen*

(Source : Youcef Tani, *Mémoire Magister : Les monuments historiques de Tlemcen Essai d'analyse : cas de la mosquée Sidi Belahcen*, p 164)

Son minaret se trouve sur la partie Sud-est de l'angle de la salle de prière, surmonté d'une petite coupole avec un épi de faîtage dans lequel se situe une couronne circulaire dominée par deux boules (Voir photo 19).



Photo 19 : Vue sur le minaret de la mosquée *Sidi Bel-Hassen*

(Source : Auteur le 11 Mai 2014)

Les parements extérieurs du minaret sont décorés de panneaux rectangulaires comblés d'un réseau losangé de briques décorées de mosaïques de faïences, qui repose sur trois arcs à lambrequin (Voir figure 20).

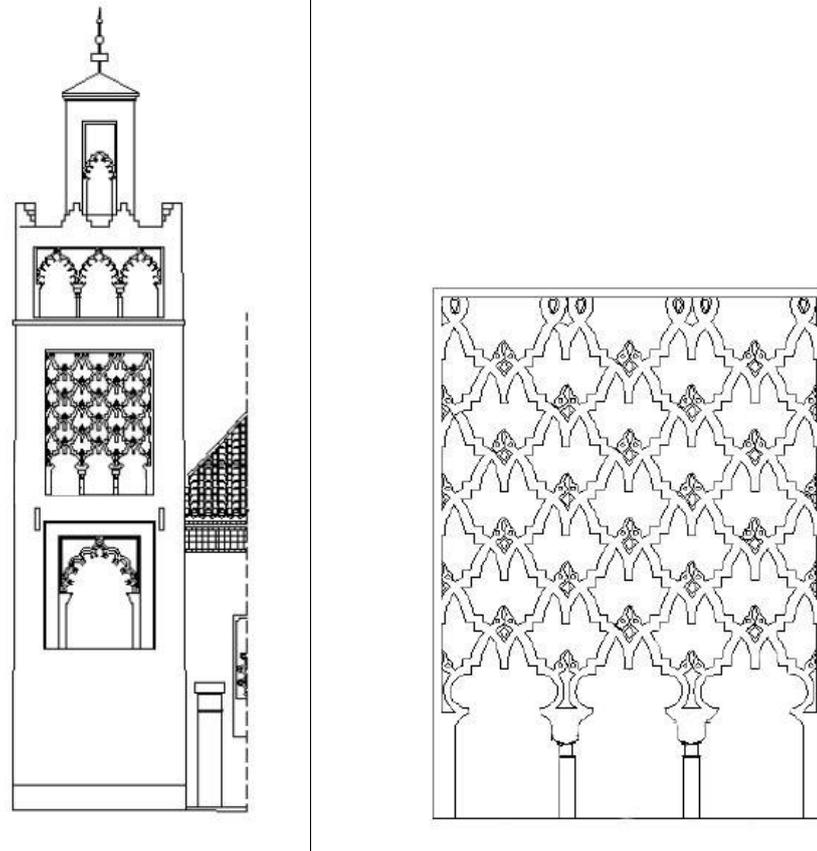


Figure 20 : Relevé du minaret et les décors de son parement

(Source : Auteur sur fond du document Youcef Tani, Op.cit, p 176 et p 177)

L'aspect intérieur du monument est caractérisé par l'existence de deux rangées de colonnes d'onyx, réunies entre elles par des arcs outrepassés. La salle de prière, de dispositions simples et d'une remarquable harmonie de proportions, est de forme rectangulaire, plus profonde que large. Cette dernière possède trois nefs perpendiculaires au mur de mihrab, dont la nef centrale mesure 4,00 m de largeur et les deux autres disposées de part et d'autre de celle-ci mesurant 2,20m de largeur chacune. Ces nefs sont composées de trois travées et traversent la salle de prière de bout en bout. Cet espace est recouvert par une toiture en bois à quatre versants, protégée par une couverture en tuile canal, dont le plafond est en bois cèdre décoré de baguettes entrecroisées qui dessinent des carrés et des triangles. L'ensemble est supporté par des murs porteurs en maçonnerie sur le pourtour et par des colonnes en onyx sur la partie centrale (Voir figure 21).

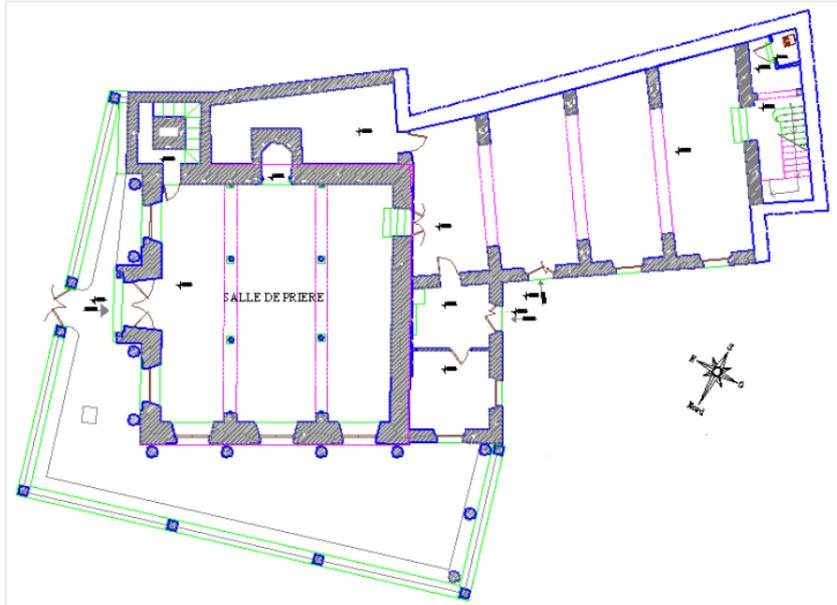


Figure 21 : Vue en Plan du niveau R.D.C. actuel du monument

(Source : Youcef tani, Op.cit, p 136)



Photo 20 : Vue sur la salle de prière

(Source : Youcef tani, Op.cit, p 150)

Malgré le temps qui est passé, la mosquée a gardé sa composition intérieure depuis sa construction, elle ne comporte d'ailleurs ni cour, ni bassin. Les six arcs, ainsi que les quatre parements intérieurs de ce petit monument étaient revêtus d'une décoration sculptée somptueuse et délicate.

2.3 Valeur d'usage (différentes affectations)

2.3.1 Période de 1849 à 1972 :

Dès le début de la colonisation française, l'édifice a servi durant une durée de quatre années, de 1849 à 1853, d'école coranique. Ensuite, il a été exploité comme magasin de fourrage. Durant cette période, un incendie a ravagé une grande partie des plafonds, stucs muraux et colonnes en onyx.

C'est à l'architecte du génie militaire français, Don Estéban Estibol, que revient le mérite d'avoir pour la première fois, jugé à sa juste valeur le monument (en matière d'architecture et de décoration). Il a eu aussi le mérite d'adresser au début de l'année 1853 une note aux autorités compétentes de Paris aux fins de classement du dit monument. Une réponse encourageante lui a été adressée par le biais du secrétariat général des monuments historiques. Il a fait l'objet d'une restauration en reprenant une grande partie des plafonds en bois de cèdre ainsi que les stucs muraux et les colonnes en onyx ravagés par l'incendie.

2.3.2 Période de 1873 à 1900 :

En 1873, le monument est remis à l'administration civile française qui le reconverti en une école « musulmane ». En fait, cette fonction consistait en l'enseignement du français, de l'histoire et de la géographie (de la France). En 1895, la mosquée abrita pour trois années scolaires consécutives la Medersa franco-musulmane.

En Octobre 1898, le monument est de nouveau désaffecté. Néanmoins, la proposition d'en faire le musée de la ville est déjà formulée depuis 1897 par Mr. Ballou, architecte en chef de la province d'Oran. La proposition fut au départ rejetée par le gouverneur de l'Algérie qui jugea utile de le rendre au culte musulman, et ce, pour non conformité de la bâtisse aux normes d'un musée. Il argumenta par ces propos : « ce ne sera plus une mosquée et ce ne sera pas un bon musée » [17].

L'affectation ne tardera pas et le 13/08/1900, le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, signe l'arrêté pour l'installation du musée de la ville dans la mosquée de Sidi Bel-Lahcen. (Voir Photo 21)

[17] : Voir annexe 6

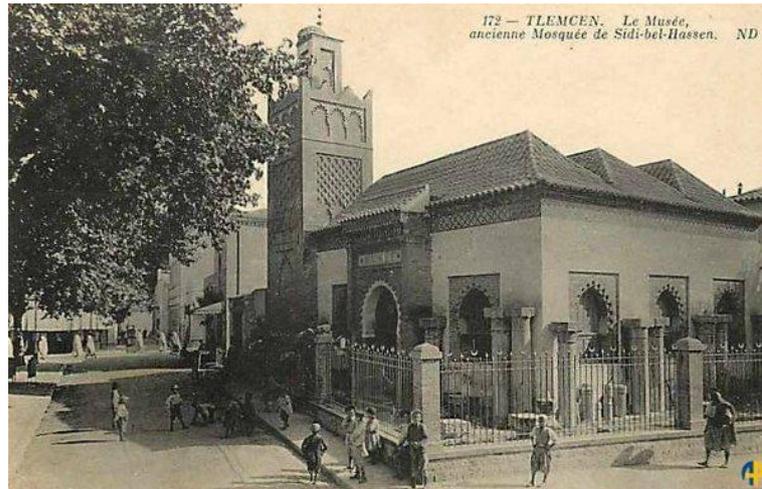


Photo 21 : Vue sur le monument après sa reconversion en musée en 1900

(Source : www.facebook/groupe S.O.S Antiquité Tlemcen.com)

2.3.3 Période post indépendance :

La mosquée a gardé la fonction de musée après son ouverture au public en 1900 jusqu'à l'indépendance. La salle de prière a servi pour les expositions de la période musulmane, différents épitaphes étaient suspendus dont les plus importantes étaient celles du roi Zianide «Yaghmoracen» et celle de l'avant dernier roi de Grenade mort en 1490.

La deuxième salle, qui est le résultat de l'extension du bâtiment durant la période coloniale, a été exploitée pour la période romaine. Au fond de la seconde salle, un escalier conduit à l'étage supérieur, dans une pièce qui renferme une importante collection de cailloux, formant le musée géologique où musée d'Abbe Brevet, du nom de celui qui a réuni ces collections et les a données à la ville. (Voir figure 22)



Figure 22 : L'organisation intérieure du musée

(Source : Youcef tani, Op.cit, p 136)

2.3.4 Période de 2011 jusqu'à nos jours :

A partir de l'événement « 2011, Tlemcen capitale de la culture islamique », le monument a été affecté à « la calligraphie islamique ». Une opération d'embellissement générale a été apportée au monument à travers une véritable mise en scène des objets exposés, des fenêtres archéologiques apparentes laissant la possibilité aux visiteurs d'observer les différentes composantes de la mosquée telle qu'elle a été à l'origine. (Voir Photos 22 et 23)



Photo 22 : Fenêtre archéologique sur les vestiges du plancher



Photo 23 : Fenêtre archéologique sur les vestiges d'une cloison

(Source : Auteur le 11 Mai 2014)

3. Orientations et faisabilité de la réutilisation

3.1 L'évaluation du projet de réutilisation de la mosquée en musée :

En suivant la même démarche développée dans le sous-chapitre précédant, nous allons procéder à l'évaluation du projet de réutilisation de la mosquée Sidi Bel-Hassen en musée ainsi que son impact sur sa forme, son usage, son insertion urbaine ainsi que sur son contexte social.

3.2 L'impacte de la réutilisation sur le monument :

3.2.1 L'impacte sur la forme et l'usage :

Depuis sa construction, le monument a gardé sa configuration originale et n'a pas subi de transformations importantes affectant son aspect général. Sa réutilisation à travers l'histoire a plus ou moins respecté son aspect extérieur, son aspect intérieur, ses façades et son allure générale, mis à part quelques interventions qu'on examinera ultérieurement.

Au sujet de l'esprit du lieu, le monument a fait l'objet d'une affectation qui n'a pas du tout respecté sa vocation originelle, c'est quand les autorités coloniales l'ont exploité en tant que magasin de fourrage à partir de 1849. Cette utilisation a dénaturé la vocation culturelle des lieux et sa valeur liée au sacré (Voir Photo 24).

CHAPITRE II

ANALYSE DES CAS D'ETUDE

C'est durant cette période que le monument va être défiguré en éliminant la porte d'accès donnant sur le côté Est (destruction du portique et de son arcature) et ouverture d'une porte sur le côté Nord à l'intérieur de la ruelle (Voir figure 23 et photo 25).

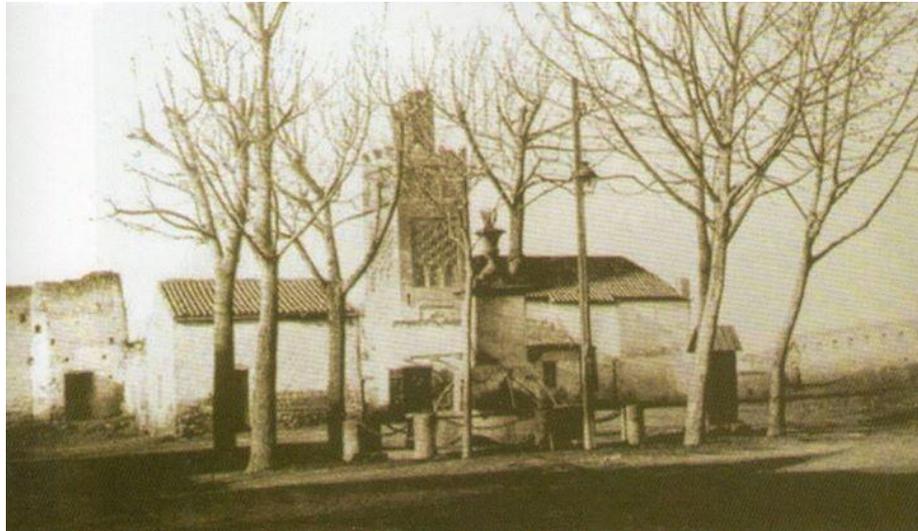


Photo 24 : Vue sur la mosquée durant son exploitation comme magasin de fourrage

(Source : www.facebook/groupe S.O.S Antiquité Tlemcen.com)



Photo 25 : L'emplacement de la porte d'accès éliminée

(Source : Auteur le 11 Mai 2014)

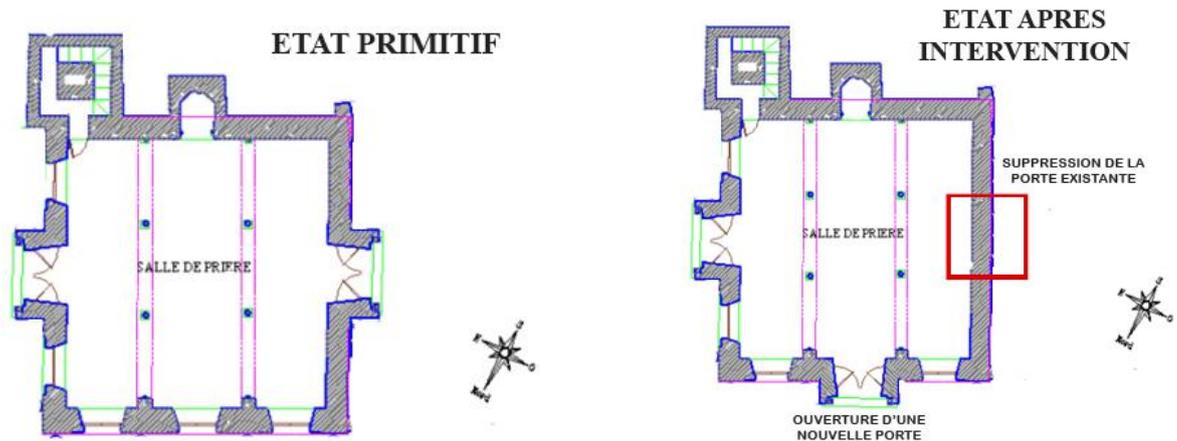


Figure 23 : Trace de la porte d'accès éliminée

(Source : Youcef tani, Op.cit, p 136)

Cette période a connu également un incendie dont les causes sont restées inconnues. Cet incendie s'est déclaré au niveau de la salle de prière, endommageant les bois ciselés du plafond ainsi que quelques colonnes en onyx remplacées par celles qui sont à demi-incrustées dans le mur Nord (Voir photo 26).



Photo 26 : La colonne demi-incrustée remplaçant celle endommagée

(Source : Auteur le 11 Mai 2014)

En 1853, le monument a connu une restauration reprenant une grande partie des plafonds en bois de cèdre ainsi que les stucs muraux et les colonnes en onyx, après cela elle servit de classe à l'école Arabo-française.

Afin d'abriter sa nouvelle fonction de musée en 1900, l'édifice a fait l'objet d'une extension sur le côté Sud-ouest (Voir figure 24) augmentant ainsi sa surface utile et permettant aux visiteurs d'apprécier les différents objets de valeurs tels que les pièces recueillies par Brosselard lors de ses fouilles des blocs de grès aux inscriptions funéraires latines, les dalles de marbre avec les mosaïques incrustées des textes arabes, le chapiteau provenant des ruines de Mansourah et quand la Médersa Tàchfiniya fut démolie en 1873 pour aménager le cœur de la ville, on recueillit de très belles mosaïques qui ornaient le pourtour de ses portes et le sol des salles, sauvées par l'architecte Duthoit, elles sont en parties au musée de Tlemcen. D'autres éléments, après un voyage au musée du Louvre, se trouvent actuellement au musée Stéphane Gsell d'Alger. A l'étage, une salle contenait une riche collection géologique recueillie dans les environ de Tlemcen, certaines pièces datant de l'ère préhistorique. Ces pierres ainsi qu'un herbier avaient été collectés par le curé Brevet qui en fit don à la ville [18].

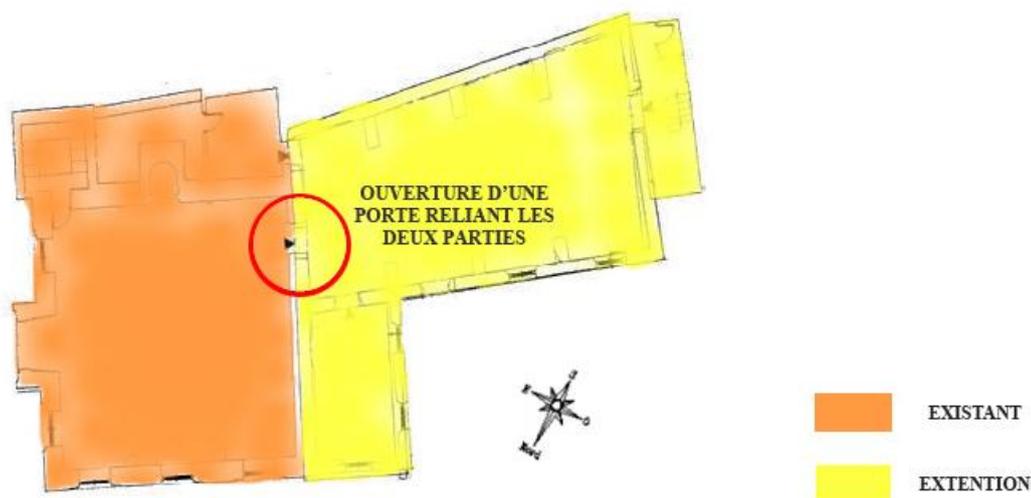


Figure 24 : Plan de l'édifice avec son extension

(Source : Youcef tani, Op.cit, p 136)

En 2003, le monument a connu une nouvelle fois des travaux de restauration et ce dans le but de corriger les pathologies affectant essentiellement le plancher et la couverture de la partie de l'extension, le minaret, les enduits et peintures intérieures ainsi que la maçonnerie extérieure.

Dans le cadre de l'événement « 2011, Tlemcen capitale de la culture islamique », un nouveau projet de restauration a été mené et dont la tâche principale était la reprise des mosaïques du minaret. Cette opération réalisée en 2011 a permis la mise à jour de fouilles archéologiques faisant apparaître une partie inférieure de l'édifice (ablution et puits). (Voir photo 27)

[18] : Youcef Tani, Op.cit, p 162



Photo 27 : La découverte d'un puits lors des fouilles archéologiques

(Source : Auteur le 11 Mai 2014)

3.2.2 L'insertion urbaine :

Du côté urbain, le contexte immédiat du monument a connu une transformation dans sa configuration. En effet, la rue des orfèvres a fait l'objet dès 1905 d'un élargissement dans le but de dégager la façade de l'édifice avec l'expropriation de 04 boutiques habous accolées au mur sud-est du monument (Voir photos 28 et 29)



Photo 28 : Vue sur la rue des orfèvres

(Source : Auteur le 11 Mai 2014)

CHAPITRE II

ANALYSE DES CAS D'ETUDE



Photo 29 : Plan d'élargissement de la rue des orfèvres

(Source : Archives de l'AP.C. de Tlemcen)

L'opération a été menée par Mr. Ballou Q., architecte en chef des monuments historiques de la province d'Oran.

La clôture de protection qui entoure le monument et qui est encore visible actuellement a été réalisée au début du XXe siècle. Cette clôture est composée d'un soubassement de pierre taillée et de piliers en brique pleine sur lesquels est scellée une ferronnerie ornée. (Voir figure 25)

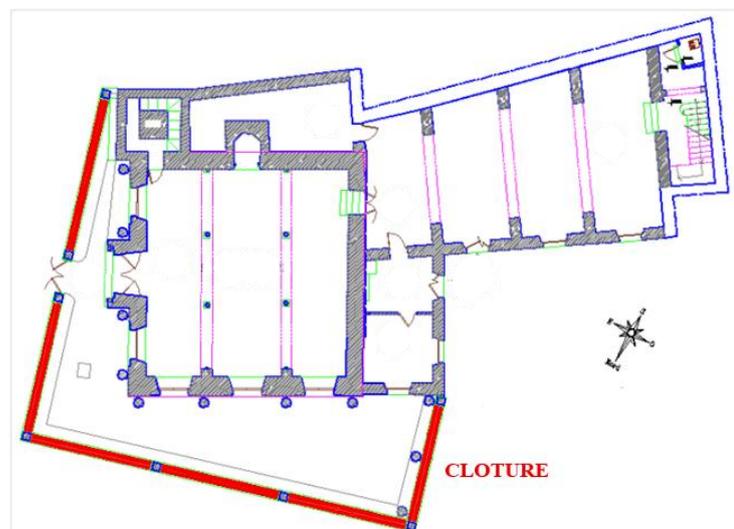


Figure 25 : Clôture délimitant le monument

(Source : Youcef tani, Op.cit, p 136)

3.2.3 L'intérêt général (Aspect social) :

A. L'enquête de terrain :

L'objectif recherché à travers cette enquête est de savoir quel est le degré d'implication de la société dans l'occupation et la réutilisation du monument ancien, quelles sont les fonctions qu'on pourra affecter dans tel monument et quels sont ses besoins exprimés pour mieux intégrer le monument dans la vie socio-économique contemporaine.

B. L'analyse et l'interprétation des résultats :

a) Identité des répondants :

L'enquête a montré que **62%** des répondants étaient des hommes et **38%** étaient des femmes. Parmi cette population touchée par l'enquête, **46%** avaient un niveau d'instruction universitaire, **32%** avaient le niveau du secondaire, **18%** le niveau du moyen et **4%** d'entre eux avaient le niveau du primaire.

L'enquête a également montré que **66%** des répondants étaient des élèves ou étudiants, **16%** étaient des enseignants, **14%** avaient des activités liées aux affaires et **4%** étaient des journaliers ou bien chômeurs.

Toujours parmi cette population, **64%** des répondants habitaient la ville de Tlemcen, **24%** d'entre eux étaient issus de la wilaya de Tlemcen et **12%** venaient de la région ouest du pays.

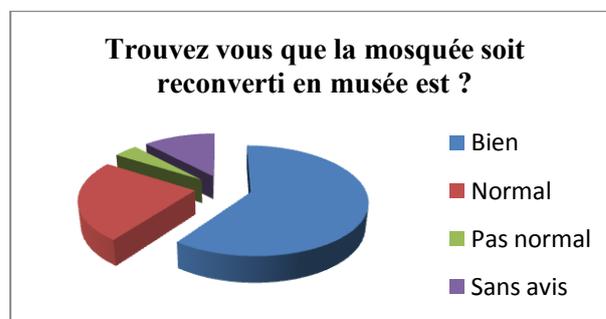
66% des interrogés venaient pour visiter le monument, **4%** étaient présents pour une raison liée au travail et **10%** étaient sur les lieux par hasard.

b) L'appréciation des répondants :

Les réponses détaillées de l'enquête sur une population de 50 personnes sont données ci-après.



Graphique 07 : Le taux de visite des usagers



Graphique 08 : L'appréciation des usagers sur la réutilisation du monument en bibliothèque

(Source : Auteur)

Selon l'office de gestion et d'exploitation des biens culturels (OGEBEC), le nombre de visiteurs a atteint une moyenne de 4250 visiteurs en 2014, ces visiteurs étaient partagés entre universitaires, chercheurs et des touristes locaux et étrangers.



Graphique 09 : L'appréciation des usagers sur la réutilisation du monument

(Source : Auteur)

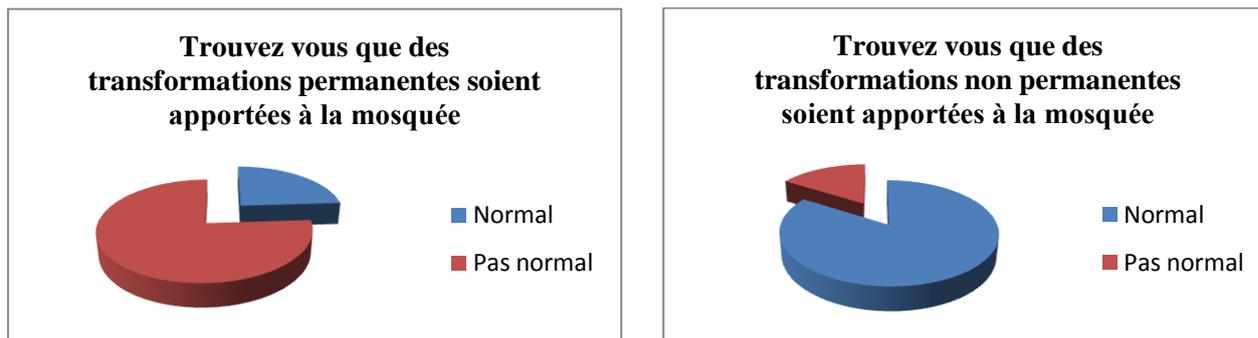
Parmi les visiteurs du musée, 54% d'entre eux auraient préféré que le monument abrite la fonction d'école coranique, une fonction qui selon eux est plus adaptée à l'esprit du lieu du monument. 32% de ces visiteurs auraient préféré que la mosquée soit affectée à la fonction de bibliothèque vu son caractère culturel. Les 14% qui restent estiment qu'une fonction administrative reste adaptée au lieu.



Graphique 10 : la proposition de fonction des usagers

(Source : Auteur)

Concernant les transformations apportées au monument, 76% des usagers interrogés ont trouvé que les transformations apportées au monument doivent rester non permanentes et réversibles. Ceci bien sûr pour avoir la possibilité de retrouver l'état initial du monument si le besoin ou le désir se font sentir. Les 24% restant ont estimé que ces transformations ont touché à la sacralité de l'espace de la mosquée et l'esprit du lieu.



Graphiques 11 et 12 : l'appréciation des usagers sur les transformations apportées au monument

(Source : Auteur)

CONCLUSION :

Ce dernier chapitre nous a permis d'analyser les projets de réutilisation de l'ancienne église Saint-Michel et de la mosquée Sidi Bel-Hassan, deux monuments véhiculant des valeurs architecturales, historiques et d'usage.

En tant qu'un monument colonial religieux, la réaffectation de l'ancienne église pour un usage culturel à savoir une bibliothèque de lecture publique n'a pas vraiment d'impact négatif sur le milieu de vie avoisinant. Au contraire, sa reconversion est bénéfique pour son milieu de vie ou du moins pour la ville de Tlemcen, et le projet était bien accueilli par la population résidante.

Il faut noter également que le projet de réutilisation de l'ancienne église attire une grande partie de la société (élèves, travailleurs, enseignants et chercheurs) suscitant ainsi l'échange social et générant un impacte favorable sur l'ambiance du milieu de vie de l'édifice.

D'un point de vue architectural, la possible réversibilité de l'intervention est un élément important dans le projet de réutilisation de l'ancienne église. En effet, si le bâtiment a changé de fonction par rapport à celle d'origine, il peut être appelé, dans le futur, à changer de nouveau et les transformations architecturales de l'aspect intérieur qu'il a subi ne limite pas les futurs usages car elles consistent en des insertions d'éléments, des ajouts qui n'affectent pas l'aspect intérieur, le sol, les éléments porteurs et la toiture.

Dans d'autres termes, le métal est le matériau le plus adapté pour l'ajout de nouveaux éléments dans l'espace puisque c'est un matériau qui s'harmonise le mieux avec le bâtiment original et permet d'inscrire le lieu dans la contemporanéité. L'ajout de mezzanines assure la conservation de la verticalité du lieu, un élément spatial important. L'axialité de l'espace est aussi importante et doit être conservée ou même accentuée, elle permet également de laisser une certaine indépendance entre le bâtiment et l'intervention nouvelle en elle-même.

Le non respect de l'identité du lieu et de la mémoire du bâtiment constitue l'une des observations marquantes de la présente analyse. Le camouflage et l'illisibilité de l'enveloppe extérieure de l'ancienne église a dénaturé l'essence du lieu et détaché le bâtiment de son contexte urbain, on ne pouvait pas sentir la présence du bâtiment dans son environnement et l'identification de l'usage premier du lieu.

CHAPITRE II

ANALYSE DES CAS D'ETUDE

D'autre part, l'analyse du projet de réutilisation de la mosquée Sidi Bal-Hassan nous a montré que ce monument a subi des transformations affectant surtout son aspect intérieur afin de le rendre flexible et adapté à son nouvel usage. Ainsi, l'extension réalisée durant la période coloniale a plus ou moins respecté l'architecture existante et s'est harmonisée avec l'aspect général du monument.

Par ailleurs, sa réaffectation en musée a été respectée en grande partie par la population malgré sa vocation culturelle liée au sacré musulman mais les interventions récentes soulignent toujours le caractère original du monument et donne la possibilité à revenir à l'état initial.

**CONCLUSION GENERALE
ET RECOMMANDATIONS**

CONCLUSION GENERALE :

Chaque monument nous est parvenu, à travers les âges, dans un état de conservation différent, résultant des époques qu'il a traversées, des vicissitudes subies et des transformations qui l'ont adapté à des besoins nouveaux dictés par les conditions sociales et culturelles du moment. Les critères actuels de réanimation des monuments, confirmant le principe de leur utilisation permanente, conduisent à définir un programme opérationnel qui mette en évidence, par la restauration, la valeur historique et architecturale du monument et qui exploite ses potentialités fonctionnelles en lui attribuant une destination correspondant aux besoins contemporains.

Le passage d'une fonction à une autre n'est pas seulement un problème d'adaptation d'une fonction à une forme, mais d'une problématique beaucoup plus sociale. Chaque transformation de la société influe directement sur le choix de la fonction à attribuer au monument. La fonction doit rester en adéquation avec les exigences contemporaines de la société.

Il faut noter également que L'intégration de la dimension sociale n'est pas seulement au niveau du choix de la fonction attribuée au monument, mais aussi son rôle dans la ville de ce fait, l'intervention ponctuelle sur le monument ne permet pas son intégration. C'est pour cela, avant d'intervenir sur un monument il faut tout d'abord penser à la place et le rôle qui va jouer dans la vie sociale. La fonction nouvelle attribuée à ce dernier doit être en harmonie avec la vocation de son entourage. Réutiliser un monument pour lui-même, sans savoir comment il va vivre avec l'ensemble s'avère un peut foudroyant.

En effet, il serait importun de faire subir au monument des modifications architecturales trop importantes qui pourraient nuire à l'esthétique et altérer son authenticité (tel est le cas de l'église Saint-Michel). Ainsi, les aménagements, y compris intérieurs, nécessaires à de nouvelles fonctions devront-ils être discrets et ne pas rompre l'harmonie créée par les premiers concepteurs.

La réutilisation doit être utile à la communauté locale où se trouve le monument, c'est d'ailleurs comme cela qu'elle en prendra soin. Il s'agit de se préoccuper de savoir s'il sera fréquenté par la population locale, pour lui donner vie et de faire qu'il redevienne utile pour la société. Aussi, convient-il, avant d'arrêter définitivement le projet de finalité de la restauration, de bien connaître le milieu environnant : le type de population, les ressources existantes, les besoins,...

Il faut veiller absolument à ne pas dessaisir la population de cet élément de son patrimoine architectural et humain qui constitue une partie de son histoire.

Il faut reconnaître que le meilleur moyen pour protéger le monument ancien c'est de l'occuper, de lui attribuer une nouvelle vocation, de lui accorder un rôle dans la société actuelle, la réutilisation est le meilleur moyen qui garantit à la fois la protection, et la survie d'un monument, La réutilisation des monuments anciens sert à construire une relation durable de la société avec le temps et d'adopter un mode de vie qui se nourrit d'une relation privilégiée

CONCLUSION GENERALE ET RECOMMANDATIONS

avec le passé. La réutilisation est considérée comme la recherche d'une nouvelle valeur d'usage, et que le monument réutilisé ne soit pas un symbole du passé mais, au contraire, un fort symbole d'avenir.

Enfin, la réutilisation doit figurer et reconnu dans la réglementation algérienne comme un procédé de préservation et de mise en valeur des monuments anciens. Ainsi, il faut penser à intégrer la notion de réutilisation dans les projets de restauration car la réutilisation est une alternative qui permet d'apporter une solution méthodologique au niveau de la préservation et de l'insertion du monument dans la vie contemporaine.

Pour réaliser cet objectif, à savoir l'insertion du monument et sa réappropriation par l'attribution d'une nouvelle fonction tout en respectant les valeurs que véhicule ce monument, on a fixé deux hypothèses dans la partie introductives et dont on résume la confirmation ou bien l'infirmité :

- La première hypothèse relative à l'installation de nouvelles fonctions pour assurer la préservation du monument nous a confirmé que le projet de réutilisation est souvent le résultat du développement des nouveaux besoins de la société. Cette notion n'est pas prise en compte lors des projets de restaurations et change ainsi avec les exigences de la vie contemporaine. C'est d'ailleurs le cas de *l'hôtel de la Marine* qui a connu plusieurs affectations et qui, à chaque fois, devait s'y adapter, et les cas de l'ancienne église *Saint-Michel* et l'ancienne mosquée *Sidi-Belhassen* qui ont subi à travers l'histoire des transformations dues aux différents usages et qui avaient des répercussions sur leurs authenticité par des démolitions et des nouveaux ajouts pour les faire adapter aux nouvelles fonctions affectées.
- La deuxième hypothèse qui concerne le lien existant entre la société et son patrimoine nous a affirmé que pour renforcer ce lien il est indispensable d'ouvrir le monument au public afin qu'il puisse l'occuper et l'habiter car entre le monument et le public existe une relation mutuelle de corrélation ou l'un ne peut se passer de l'autre, les séparer engendra la mort pour l'un et la perte de repère et d'identité pour l'autre.

A partir de ces hypothèses, notre recherche nous a orientés à la considération de l'importance de la notion de réutilisation dans la préservation et la mise en valeur du monument et la nécessité d'intégrer cette notion dans le projet de restauration. Cette étude nous permettra de d'analyser les futures affectations d'un monument et assurer son intégration dans la vie contemporaine tout en respectant les valeurs qu'il véhicule (limiter les transformations).

Cette démarche a engendré le projet de réutilisation comme un projet respectant les valeurs patrimoniales du monument notamment celle de l'esprit du lieu qui deviendra après un objet essentiel pour la compréhension du sens de ce qui a existé auparavant et pour argumenter les interventions futures sur le monument.

CONCLUSION GENERALE ET RECOMMANDATIONS

C'est une approche qui nécessite une prise de conscience et une étude approfondie notamment en ce qui concerne notre contexte algérien, de ce fait, c'est un procédé qui nécessite une attention très particulière.

RECOMMANDATIONS :

A travers notre recherche et nos conclusions, nous pouvons procurer des recommandations à deux échelles. Les premières recommandations concernent la prise en charge législative, réglementaire et gestionnaire des monuments anciens, les deuxièmes contemplent la prise en charge du projet de réutilisation et son bon déroulement :

- La mise en place d'un cadre juridique précis et détaillé promulguant des lois qui conduiront la réutilisation des monuments anciens ;
- L'intégration de la notion de réutilisation des monuments dans le projet de restauration et faire en sorte qu'elle soit sa finalité ;
- Renforcer le rôle de l'office national de gestion et d'exploitation des biens culturels (OGEBC) et faire en sorte que l'exploitation d'un bien culturel dépasse une simple animation culturelle ou bien l'organisation de spectacles et de manifestations ;
- L'Apport de précisions concernant l'aspect de l'intégration du monument ancien dans son contexte de vie contemporaine notamment aux besoins actuels et la reconnaissance de cette notion comme une forme de conservation et de mise en valeur du patrimoine bâti ;
- La formation de spécialistes dans le domaine de la restauration du patrimoine bâti (administrateurs, bureaux d'étude, entreprises...) afin de mieux réussir l'intégration du projet de réutilisation dans le monument ;
- La création d'organismes nationaux qui prennent en charge la réutilisation des monuments anciens ;
- Etablir un inventaire sur les monuments qui peuvent faire l'objet d'une éventuelle réutilisation avec leurs classifications (religieux, militaires, industriels...)

Une bonne prise en charge d'un projet de réutilisation nécessite une bonne méthodologie de travail en tenant compte des aspects suivants :

- Effectuer un programme du projet de réutilisation selon des critères bien définis : techniques, forme du bâti, fonction ancienne et nouvelle afin d'avoir une bonne concordance entre la forme du monument et sa nouvelle affectation.
- La valeur d'authenticité est une valeur à respecter lors de la réutilisation d'un monument ancien donc il faut minimiser les transformations architecturales afin de ne pas le dénaturer.
- Définir une démarche concernant la réutilisation des monuments anciens qui consiste à la reconnaissance de la valeur historique du monument, celle-ci fixe les conditions d'un projet de réutilisation. Ce projet doit donc refléter concrètement l'histoire du monument, cette nécessité entraîne une réflexion sur les limites de l'intervention.

CONCLUSION GENERALE ET RECOMMANDATIONS

- La dimension sociale est très importante dans le projet de réutilisation. L'enquête de terrain sur les usagers du monument n'est pas aussi fiable comme procédé d'investigation. Donc, avant d'intervenir sur un monument, un véritable travail de deuil doit être effectué en prenant en compte le contexte psychologique de la société. Il faut attendre, qu'elle soit prête à accepter la mutation de cette trace physique, témoin d'un fonctionnement auquel elle a été attachée.

BIBLIOGRAPHIE ET ANNEXES

A. OUVRAGES :

1. BADY Jean-Pierre , Rapport sur l'Etat du Parc Monumental Français, Ministère de la culture et de la communication, Décembre 2007,
2. Viollet-le-Duc, Eugène-Emmanuel, «Restauration» In Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI^e au XVI^e siècle (avec la table par matière et sujet établie par Henri Sabine publiée en 1889), (sous la direction de Eugène-Emmanuel Viollet-le-Duc), Paris, De Nobele, 1967.
3. Dominique Poulot, Patrimoine et modernité, Harmattan, 1998.
4. Jacques Harmand, Pierrefonds, la forteresse d'Orléans, Le Puy-en-Velay (Éd. Jeanne d'Arc) 1983.
5. John RUSKIN, Les sept lampes de l'architecture 1849.
6. Boito, Camillo, Conserver ou restaurer : les dilemmes du patrimoine [1893], Traduction Jean-Marc Mandosio ; présentation par Françoise Choay, Collection Tranches de villes,, Besançon, Éditions de l'Imprimeur, 2000.
7. Alois RIEGL, Le culte moderne des monuments 1984, sa nature, son origine, Traduction et présentation Jacques Boulet, Esthétiques, Paris, Budapest, Torino, l'Harmattan, 2003.
8. Brandi, Cesare; École nationale du patrimoine (France), Théorie de la restauration, Paris, Éditions du Patrimoine, 2000.
9. Georges Brunel rappelle que Teoria del restauro, parut en 1963, réunit des articles publiés par Cesare Brandi entre 1949 et 1961 lorsqu'il était directeur de l'Instituto del Restauro à Rome. Brandi, Cesare; École nationale du patrimoine (France), Théorie de la restauration, Paris, Éditions du Patrimoine, 2000.
10. Bonelli, Renato, Architettura e restauro, Venise, Neri Pozza, 1959.
11. Torsello, B. Paolo [1988], La materia del restauro : tecniche e teorie analitiche, 3^e ed, Polis, Venise, Marsilio editori, 2001.
12. Bonelli, Renato, «Restauro: l'immagine architettonica fra teoria e prassi », Storia architettura Anno 11, no. 1-2, 1988.
13. Françoise Choay « Les leçons d'Alberti», dans Mémoire et projet, op. cit (note 13)
14. ENAUD François, « Du bon et du mauvais usage des monuments anciens ».
15. Créer dans le créé, Milan-Paris 1986.
16. Giorgio Pigafelta, Muralori architetto. teoria e progetti. Venise. Ed Marsilio. 1990, cité dans Nicolas Detry et Pierre Prunet. Architecture et restauration, Paris. Ed. de le Parisien 2000.
17. Françoise Choay, *L'allégorie du patrimoine*, Editions du Seuil, Paris, 1988.
18. Marçais Georges et William, (*Les monuments arabes de Tlemcen*), édit. Albert Fontemoing, Paris, 1903,
19. Ibn Maryem Echerif El-Melity, (*El Bostan, jardin des biographies des saints et des savants de Tlemcen*), trad. F. Provenzali, édit. Imprimerie orientale Fontana Frères, Alger, 1910.
20. Marçais G, (*Les villes d'art célèbres, Tlemcen*), édit. Librairie Renouard, H. Laurans, Paris, 1950,
21. Louis ABADIE (*Tlemcen, au passé retrouvé*) Editions J. Gandini. 1994

BIBLIOGRAPHIE

22. Les Usages du Patrimoine, Monuments, Musées et Politique Coloniale en Algérie (1830 - 1930), Edition de la maison des sciences de l'homme

B. MEMOIRES MAGISTER :

1. Youcef TANI, *Les monuments historiques de Tlemcen Essai d'analyse: cas de la mosquée Sidi Belahcen*, 2012/2013.
2. Alix PANTZ, Mémoire de MASTER PROFESSIONNEL, *La réutilisation du patrimoine monumental protégé : la braderie des monuments historiques ? L'Hôtel de la Marine*, Session de juin 2012.
3. BENSEDDIK-SOUKI-Habiba, *la valorisation des monuments historiques en Algérie, le cas du palais de l'agha à Ferdjioua*, Juin 2012.

C. WEB :

a. Sites

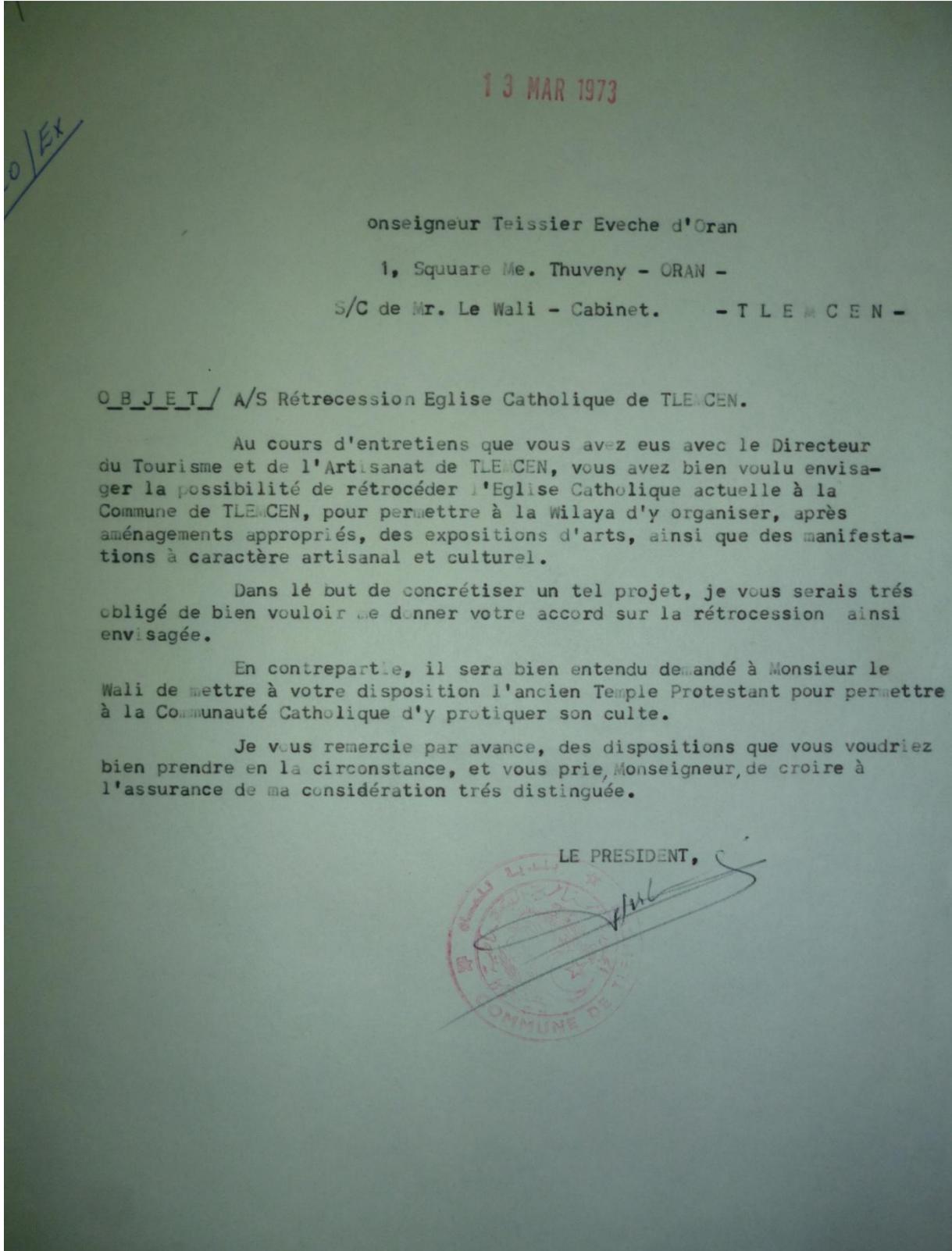
1. www.images.businessweek.com
2. www.facebook/groupe S.O.S Antiquité Tlemcen.com

b. Documents

3. Etienne PONCELET (ACMH), HOTEL DE LA MARINE, ETUDE SUR LA VALEUR PATRIMONIALE, Ministère de la Défense, Direction de la Mémoire du Patrimoine et des Archives, Paris le 26 décembre 2009.
4. EGLISE NOTRE-DAME DE NAMUR, Etude de faisabilité, Réaffectation en bibliothèque, Institut du patrimoine Wallon, Novembre 2010.

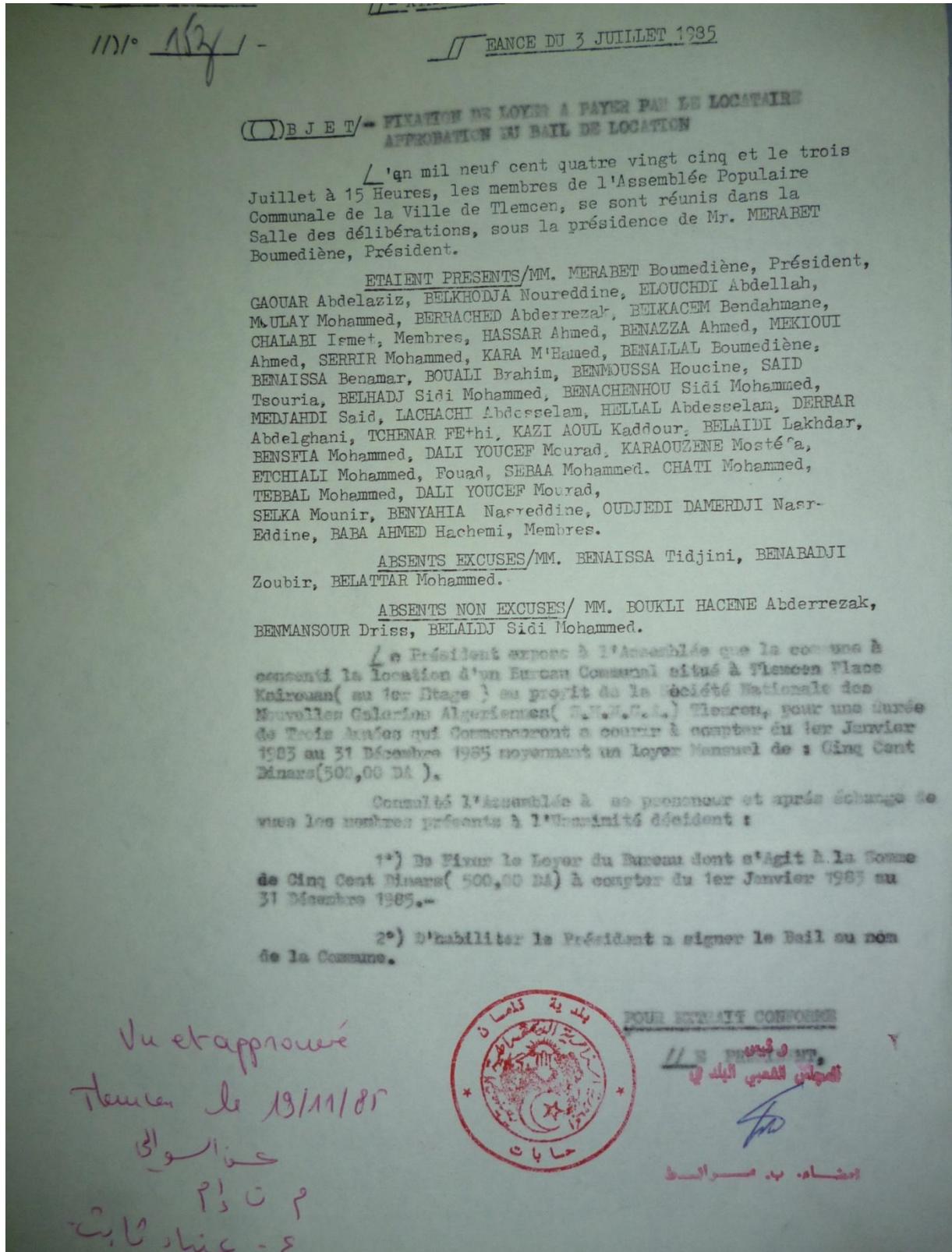
Annexe 1 : Rétrocession de l'ancienne église Saint Michel pour l'organisation de manifestations à caractère artisanal et culturel

(Source : L'archive de l'A.P.C.)



Annexe 2 : Fixation de loyer de l'ancienne église Saint Michel au profit de la société nationale des nouvelles galeries Algériennes (SNGA)

(Source : L'archive de l'A.P.C.)



Annexe 4 : Questionnaire relatif à l'ancienne église Saint Michel

(Source : Auteur)

1- en Français

Université Aboubekr Belkaid – Tlemcen

Faculté de Technologie

Département d'Architecture

Enquête auprès des usagers de la bibliothèque de la lecture publique
(L'ancienne église Saint Michel)

(Cocher la réponse de votre choix)

Sexe					
• Homme	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	• Femme	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Age					
• Moins de 18 ans	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	• Entre 35 et 65 ans	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Entre 18 et 35 ans	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	• Plus 65 ans	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Niveau d'instruction					
• Primaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	• Secondaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Moyen	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	• Université	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Activité professionnelle					
• Etudiant ou élève	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	• Activité artisanale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Fonctionnaire dans l'enseignement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	• Affaires	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Fonctionnaire dans l'administration	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	• Journalier ou chômeurs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Lieu de résidence					
• Tlemcen ville	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	• Région Ouest du pays	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Tlemcen wilaya	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	• Ailleurs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Motif de votre présence sur le lieu					
• Travail	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	• Lecture	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Etudes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	•	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Appréciation

Fréquentez-vous le lieu					
• Souvent			• Peu		
• Moyennement			• Rarement		
Trouvez vous que l'église soit reconverti en bibliothèque est					
• Bien			• Pas normal		
• Normal			• Sans avis		
Trouvez vous que la réutilisation de l'église a					
• Permis de la sauvegarder			• De la détériorer		
• Sans avis					
Trouvez vous normal que l'église soit réutilisée en					
• Musée			• Bureaux administratifs		
• Espace d'exposition			• Bureaux d'associations		
Trouvez-vous que les transformations apportées à l'architecture de l'église					
• Normal			• Pas normal		
Auriez vous préférer que les transformations apportées à l'architecture de l'église soient					
• Réversibles			• Irréversibles		

2- en Arabe

جامعة أبو بكر بلقايد - تلمسان
كلية التكنولوجيا
قسم الهندسة المعمارية

استطلاع علمي لمستخدمي المكتبة العامة
(كنيسة القديس ميشيل سابقا)

ضع علامة (X) بجانب الإختيار المناسب

الجنس			
• رجل			• امرأة
العمر			
• أقل من 18 سنة			• بين 35 و 65 سنة
• بين 18 و 35 سنة			• أكثر من 65 سنة
المستوى التعليمي			
• ابتدائي			• ثانوي
• متوسط			• جامعي
النشاط المهني			
• طالب أو تلميذ			• نشاط حرفي
• موظف في التربية والتعليم			• أعمال
• موظف في الإدارة			• نشاط مستقل أو عاطل عن العمل
مكان الإقامة			
• بلدية تلمسان			• منطقة الغرب الوطني
• ولاية تلمسان			• مكان آخر
سبب وجودكم في هذا المعلم			
• عمل			• مطالعة
• زيارة			•

تقييم

هل زيارتك للمكان ؟					
• غالباً			• قليلة		
• متوسطة			• نادرة		
هل تجد أن تحويل الكنيسة إلى مكتبة					
• جيد			• غير عادي		
• عادي			• ليست لي إجابة		
هل تجد أن إعادة استخدام المعلم					
• ساهمت في الحفاظ عليه			• ساهمت في تلفه و تضرره		
• ليست لي إجابة					
هل تجد من الطبيعي إعادة استخدام الكنيسة كـ					
• متحف			• مكتب إدارية		
• معرض			• مقر جمعيات		
هل تجد أن التغييرات التي أدخلت على واجهة الكنيسة					
• أمر عادي			• غير عادي أمر		
هل كنت لتفضل أن تكون التغييرات في الواجهة					
• مؤقتة			• دائمة		

Annexe 4 : Questionnaire relatif à la mosquée Sidi Bel hassan

(Source : Auteur)

1- en Français

Université Aboubekr Belkaid – Tlemcen
 Faculté de Technologie
 Département d'Architecture

Enquête auprès des visiteurs de la mosquée *Sidi Bel hassan*
 (L'actuel Musée de la calligraphie islamique)

(Cocher la réponse de votre choix)

Sexe					
• Homme	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	• Femme	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Age					
• Moins de 18 ans	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	• Entre 35 et 65 ans	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Entre 18 et 35 ans	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	• Plus 65 ans	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Niveau d'instruction					
• Primaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	• Secondaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Moyen	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	• Université	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Activité professionnelle					
• Etudiant ou élève	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	• Activité artisanale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Fonctionnaire dans l'enseignement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	• Affaires	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Fonctionnaire dans l'administration	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	• Journalier ou chômeurs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Lieu de résidence					
• Tlemcen ville	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	• Région Ouest du pays	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Tlemcen wilaya	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	• Ailleurs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Motif de votre présence sur le lieu					
• Travail	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	• Hasard	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Visite	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	•	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Appréciation

Visitez-vous le lieu					
• Souvent			• Peu		
• Moyennement			• Rarement		
Trouvez vous que la mosquée soit reconverti en musée est					
• Bien			• Pas normal		
• Normal			• Sans avis		
Trouvez vous que la réutilisation de la mosquée a					
• Permis de le sauvegarder			• De le détériorer		
• Sans avis					
Aurez-vous préférer que la mosquée soit réutilisée en					
• Bibliothèque			• Bureaux administratifs		
• Ecole coranique			• Sans avis		
Trouvez vous que des transformations permanentes soient apportées à la mosquée					
• Normal			• Pas normal		
Trouvez vous que des transformations non permanentes soient apportées à la mosquée					
• Normal			• Pas normal		

2- en Arabe

جامعة أبو بكر بلقايد - تلمسان

كلية التكنولوجيا
قسم الهندسة المعماريةاستطلاع علمي لزوار مسجد سيدي بلحسن
(متحف فن الخط الإسلامي)

ضع علامة (X) بجانب الإختيار المناسب

الجنس			
• رجل			• امرأة
العمر			
• أقل من 18 سنة			• بين 35 و 65 سنة
• بين 18 و 35 سنة			• أكثر من 65 سنة
المستوى التعليمي			
• ابتدائي			• ثانوي
• متوسط			• جامعي
النشاط المهني			
• طالب أو تلميذ			• نشاط حرفي
• موظف في التربية والتعليم			• أعمال
• موظف في الإدارة			• نشاط مستقل أو عاطل عن العمل
مكان الإقامة			
• بلدية تلمسان			• منطقة الغرب الوطني
• ولاية تلمسان			• مكان آخر
سبب وجودكم في هذا المعلم			
• عمل			• صدفة
• زيارة			•

تقييم

هل زيارة المكان ؟					
غالبا	•			قليلة	•
متوسطة	•			نادرة	•
هل تجد أن تحويل المسجد إلى متحف					
جيدة	•			غير عادية	•
عادية	•			ليست لي إجابة	•
هل تجد أن إعادة استخدام المسجد					
ساهمت في الحفاظ عليه	•			ساهمت في تلفه و تضرره	•
ليست لي إجابة	•				
هل تجد من الطبيعي إعادة استخدام المسجد ك					
مدرسة قرآنية	•			مكتاب إدارية	•
مكتبة	•				•
هل تجد أن إجراء تغييرات دائمة في المسجد					
أمر عادي	•			غير عادي أمر	•
هل تجد أن إجراء تغييرات غير دائمة في المسجد					
أمر عادي	•			غير عادي أمر	•

Annexe 6 : Demande de remise de la mosquée Sidi Bel Hassan aux monuments historiques

(Source : Auteur)

DELIBERATION DU 1er FEVRIER 1900

DEMANDE DE REMISE DE LA PETITE MOSQUEE DE BELLAHSENE AUX
MONUMENTS HISTORIQUES (Direction des Beaux-Arts)

Le Maire expose au Conseil que la petite mosquée de Bellahsène affectée actuellement à l'école Arabe-Française, deviendra disponible au mois d'octobre prochain, par suite de la construction d'une nouvelle école indigène.

C'est à tort que cette mosquée qui est un véritable chef-d'oeuvre d'architecture arabe et qui est d'ailleurs classée parmi les Monuments Historiques a été, comme la plupart des édifices religieux musulmans, remis en novembre 1898 à l'Administration des Ponts et Chaussées.

Le Maire estime qu'elle serait mieux placée dans les mains du Service des Monuments Historiques (Direction des Beaux-Arts) qui est mieux à même de lui conserver les fines sculptures qu'elle renferme et qui a d'ailleurs l'intention d'y installer un musée comprenant tous les spécimens et objets remarquables provenant des fouilles et travaux déjà effectués et à effectuer dans les divers monuments classés.

La Ville possédant aussi des collections archéologiques, minéralogiques, géologiques et botaniques de la plus grande valeur, leur place serait tout indiquée dans ce bâtiment qui deviendrait ainsi un Musée digne d'être visité avec fruit par les savants et aussi par les nombreux touristes de passage.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil émet le voeu que la mosquée de Bellahsène, école franco-arabe et ses dépendances, soient remis définitivement au Ministère de l'Instruction Publique (Direction des Beaux-Arts).

Que tous les objets anciens possédés actuellement par cette administration y soient réunis et conservés.

Que la Commune soit admise à y déposer toutes les collections qu'elle possède avec la condition expresse et formelle que tous les objets composant ces collections restent la propriété de la Ville et que, sous aucun prétexte, ils ne puissent être détournés.

Et enfin que l'installation, la direction et la surveillance soient placés sous l'autorité de M. le Directeur des Beaux-Arts et qu'il soit ouvert au Public dans des conditions à déterminer avec la Municipalité.